

BIBLIOTHÈQUE
RELIGIEUSE ET NATIONALE

APPROUVÉ

PAR MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.



3^e SÉRIE IN-8

1837-38



F. X. PRIEUR

Condamné politique.

NOTES

D'UN

CONDAMNÉ POLITIQUE

DE 1838

Par F. X. PRIEUR.

—
NOUVELLE ÉDITION.



MONTREAL
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME

—
1884

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada en
l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre, par CADREUX &
DEROME, au bureau du Ministre de l'Agriculture à Ottawa.

NOTES

D'UN

CONDAMNÉ POLITIQUE DE 1838.

UN MOT D'INTRODUCTION.

Je n'ai point la prétention d'écrire ici des mémoires, encore moins une histoire des *troubles de 1837 et 1838* : mon titre dit tout ce que cet écrit contient ; il dit que j'ai été condamné et que j'ai pris note des événements dans lesquels j'ai été acteur, avant et pendant mon exil.

Je m'abstiendrai de toute réflexion, de tout commentaire sur les mouvements insurrectionnels, qui ont caractérisé l'époque dont il

s'agit : encore une fois je ne fais pas de l'histoire ; mais j'ai voulu fournir à ceux qui la feront, ma part de renseignements exacts, concernant les choses que j'ai vues de mes yeux, touchées de mes mains et souffertes de ma personne.

Il y a longtemps que j'ai demandé pardon à Dieu de ce que mes actes, à moi, ont pu avoir de répréhensible, pour n'avoir pas alors obéi aux ordres de l'Église exprimés par nos premiers pasteurs ; il y a longtemps aussi que que j'ai pardonné à tous ceux qui m'ont fait du mal ; c'est donc avec calme que j'écris, en vue de la vérité, et je prends le ciel à témoin de la candeur et de la bonne foi de mon témoignage.

Je dirai les choses telles qu'elles se sont opérées, sans exagération aucune et, surtout, sans désir de nuire ; mais avec l'intention qu'elles servent de leçon à ceux qui les liront.

Ces notes commencent à l'automne de 1838, époque à laquelle j'ai fait mes premières et, je l'espère, mes dernières armes, et elles se terminent à l'automne de 1846, époque de mon retour de l'exil : elles ont été recueillies

sur des feuilles volantes, dans le cours de ces longues années de misère, pendant lesquelles une seule chose m'a défendu contre les tortures du cœur et du corps, contre les violences du tempérament ; cette chose, ceux qui croient la devineront sans peine, c'est la Religion. . Merci, ah ! merci, mon Dieu, de m'avoir fait naître dans le sein de votre Eglise, une, sainte et catholique, et merci à vous, mes bons vieux parents, de m'en avoir inculqué les saintes doctrines !

J'ai revu ces notes, dont quelques-unes ont été prises dans le sein d'un cachot, alors que pesait sur moi le poids d'une condamnation à mort, alors que pendaient au gibet les corps inanimés de compagnons de ma captivité. . J'ai mis un peu d'ordre dans ces feuillets, et comme je n'ai pas l'habitude d'écrire, je les ai communiqués à un ami, qui a bien voulu y faire les corrections de style nécessaires pour les rendre acceptables au lecteur.

Je le répète, je ne parle que de ce que j'ai pu connaître directement, de science certaine, et j'en parle sans rancune, mais aussi sans peur : à chacun ses œuvres pour l'histoire

et l'enseignement de tous. Des causes de la
rebellion, de son organisation (si organisation
il y avait), de la direction des mouvements,
des conséquences, je ne dirai rien : le lecteur
ne devra donc pas être étonné du caractère
purement personnel de notes prises dans les
conditions que je viens d'énoncer.

I

ENTRÉE EN CAMPAGNE.

La nouvelle, apportée à l'automne de 1838, dans les paroisses de la partie sud-ouest du Bas-Canada, qu'un soulèvement devait avoir lieu prochainement, y avait créé une excitation considérable : on s'attendait à des secours venant des Etats-Unis, à une coopération organisée de la part du Haut-Canada ; chacun oubliait les malheurs de l'année précédente, pour n'envisager que la possibilité du succès et, avec lui, le redressement de tous les griefs réels et imaginaires, la cessation de tous les embarras attribués à des causes politiques ou sociales. J'étais jeune, sans expérience, j'aimais sincèrement mon pays, je croyais à l'existence de tous les griefs énumérés, à l'efficacité du remède proposé, j'avais lu quelque chose de la bravoure de nos pères, je me sentais de bon sang, je donnai donc avec ardeur dans l'entraînement général. J'y allai avec toute

la foi, toute l'abnégation, toute la joie même qu'on peut mettre dans une œuvre de sincère dévouement... Une chose, cependant, jetais un voile de tristesse sur mon enthousiasme, c'était l'opposition du clergé à notre entreprise et, sans cela, je ne publierais peut-être pas aujourd'hui ces lignes, car je serais probablement mort les armes à la main avec beaucoup d'autres, qui pensaient comme moi sans le dire.

J'habitais à cette époque la paroisse de Saint-Timothée, où j'étais établi depuis peu comme négociant. Avertis par la rumeur secrète, plutôt que de toute autre manière, les amis du mouvement, ou, pour me servir du mot en usage alors que j'adopterai, *les patriotes* se réunissaient de temps à autre pour conférer des armements et autres arrangements nécessaires à une levée de boucliers. Il en était ainsi du moins dans ma paroisse et dans les paroisses voisines.

Personne de nous n'avait d'idées exactes sur ce qui se faisait ailleurs, non plus que sur ce qu'il y avait à entreprendre pour notre propre compte : les uns poussés par un dévouement plus généreux qu'éclairé, soutenus par ces convictions irréflechies qui entraînent sans qu'en suite on puisse s'en rendre compte, déployaient une activité fiévreuse ; tandis que d'autres, entraînés par l'exemple, promettaient leur concours qu'ils auraient plutôt refusé, n'eût été la crainte de passer pour *bureaucrates*. Un très petit nombre parmi les canadiens-français osaient blâmer directement le mouvement ; beaucoup s'abstenaient,

cependant, d'y prendre part, à cause de la défense faite par le clergé, qui luttait avec un courage admirable contre les entraînements du temps, bravant l'impopularité au dehors et, au dedans, faisant céder au devoir et à la raison les sympathies du cœur, les liaisons du sang, les élans de l'amour du pays et de la nationalité.

L'organisation dans ma paroisse, à laquelle je n'avais pas pris une grande part, consistait, tout bonnement, dans la promesse d'un certain nombre de se rendre en armes à l'appel des chefs alors encore à peine désignés. Quant à notre armement, il ne demandait pas un gros train d'équipages pour son transport : quelques centaines de cartouches et une petite quantité de poudre et de plomb composaient notre dépôt de munitions. Notre parc d'artillerie comptait seulement six *canons de bois* cerclés de fer : nos partisans pouvaient réunir environ cent fusils de chasse, dont la plupart dataient *du temps des Français* ; les autres étaient armés de fourches de fer, en guise de piques, et de faux transformées en sabres.

C'est ainsi équipés, moins les canons qui ne pouvaient guère se prêter aux exigences du transport, que les contingents des paroisses de Sainte-Martine, Saint-Timothée et Beauharnais se réunirent au village de Beauharnais, dans la nuit du 3 au 4 Novembre.

À quatre heures du matin, nous étions là rassemblés au nombre d'environ 600 hommes, dont moitié étaient armés de fusils, et le reste,

d'instruments de ferme transformés en engins de guerre.

Notre campagne devait s'ouvrir, le matin même, par la prise d'un bateau à vapeur (*Le Brougham* je pense) qui, à cette époque, faisait le trajet entre Lachine et les Cascades. On imaginait que les autorités militaires ne manqueraient pas de se servir de ce bateau pour transporter les troupes, et le bruit courait même que ce vapeur venait d'être armé de deux canons et muni d'une escouade de soldats, afin d'en assurer l'usage au gouvernement. Il parut donc important de ne pas remettre à un autre jour la tâche de s'en rendre maître, et il fut résolu qu'on s'en emparerait le jour même, qui était celui de son passage à Beauharnais, descendant à Lachine.

Comme nous nous attendions à une vigoureuse résistance, nous prîmes plus de précautions que n'en aurait comporté l'attaque d'un simple bateau du commerce. Deux heures furent employées à organiser nos préparatifs, et quand le vapeur fit son apparition, à six heures du matin, ce même jour du 4 Novembre, nous avions des piquets postés dans diverses parties du village, une centaine d'hommes dans les maisons voisines du quai et cinquante hommes, sous mes ordres, placés à l'abri d'un hangar sur le quai même.

Dès que le bateau fut fixé au quai par ses amarres, je donnai le signal, et, courant à toutes jambes, nous fûmes en un instant sur le pont du

vapeur qui, en fort peu de temps, se trouva envahi par environ cent cinquante patriotes en armes.

Il n'y avait à bord, en fait de militaires, que deux officiers anglais, chargés, sans doute, de quelque mission à laquelle nous n'étions pas tout à fait étrangers, et nulle résistance ne nous fut offerte.

Il serait difficile de peindre la confusion qui se fit parmi les passagers, encore presque tous au lit et endormis, quand le bruit des pas de nos gens vint les tirer de leur sommeil : les hommes s'étant vêtus à la hâte demandaient ce que tout cela voulait dire, et les femmes, en robe de nuit, couraient, implorant pitié de la part de tous ces gens armés.

Je m'étais hâté de me mettre en rapport avec le capitaine du bateau, que je connaissais, pour lui dire de réunir son monde afin de leur communiquer que nul danger ne les menaçait, ni dans leurs personnes ni dans leurs propriétés, et de leur expliquer la cause de cet acte de violence dont ils étaient accidentellement l'objet.

Le calme se rétablit bientôt, et quand le capitaine m'informa que les passagers avaient fini leur toilette, je me rendis auprès d'eux pour leur offrir l'hospitalité au village des patriotes. Une vingtaine de passagers, dames et messieurs, y compris les deux officiers, furent conduits chez M. le curé Quintal, qui les reçut de son mieux ; les autres furent logés à l'hôtel Provost situé près du débarcadère.

Avant l'arrivée à Beauharnais des contingents de Sainte-Martine et de Saint-Timothée, on avait opéré l'arrestation de l'honorable monsieur Ellice, seigneur de Beauharnais, récemment arrivé d'Angleterre, et d'autres personnes connues pour fermes soutiens du gouvernement ; tous avaient été envoyés sous escorte à trois lieues de distance, dans la paroisse de Châteauguay.

Pour ma part, j'étais on ne peut plus peiné de ces détentions, mais, d'un autre côté, on avouera qu'elles étaient nécessaires au succès de la cause que nous défendions, et constituaient, sous les circonstances, une mesure de précaution indispensable.

Désirant rendre cette mesure aussi tolérable que possible aux personnes auxquelles on l'appliquait, je me rendis auprès de madame Ellice, qui avait avec elle une autre dame qu'on m'a dit être sa sœur, pour l'assurer que son mari et ses compagnons de captivité ne courraient aucun danger, et pour lui offrir toutes les consolations en notre pouvoir. Ces dames, ayant exprimé le désir de se réfugier au presbytère de Beauharnais, six des cultivateurs les plus respectables furent chargés de les y accompagner, en même temps que nous placions une garde régulière au manoir pour mettre les propriétés à l'abri de toute atteinte. Un courrier fut accordé à madame Ellice pour qu'elle pût communiquer avec son mari, et tous les jours nos prisonniers échangeaient des nouvelles avec les dames de leurs familles laissées à Beauharnais : en un mot tout

fut fait de ce qui pouvait témoigner à ces familles le respect et la sympathie dont elles étaient l'objet.

C'est ici le lieu de rendre à mes compatriotes ce témoignage que du sein de cette foule soudainement armée, sans organisation et sans autorité reconnue, nul désordre n'est sorti ; personne ne déshonora la cause que nous regardions comme grande et juste.

Des postes furent placés en divers endroits pour prévenir une surprise du dehors et pour protéger les familles et les propriétés des personnes d'origine britannique, désignées sous les noms de *tories* ou de *bureaucrates*, retenues prisonnières à Châteauguay ou dans l'hôtel Provost. Cela fait, nous attendions les ordres qu'on devait recevoir incessamment du "*Gouvernement provisoire*" qu'on nous avait dit être organisé sur les frontières.

Sur les deux heures du même jour, un courrier nous apporta un ordre, qu'il nous dit écrit de la main du docteur Robert Nelson et envoyé par les docteurs Nelson et Côté, nous enjoignant de nous tenir prêts à marcher sous deux heures d'avis sur un point qui devait nous être indiqué sous peu.

Le reste de cette première journée de campagne et la nuit qui la suivit se passèrent le plus tranquillement possible.

Sur les dix heures du matin, le 5, un courrier de Châteauguay nous apporta la nouvelle que

les chefs de cette paroisse, entre autres MM. Cardinal et Duquette, venaient d'être arrêtés.

Ces arrestations avaient été exécutées par des sauvages du Sault Saint-Louis commandés par M. George de Lorimier. Par une de ces coïncidences si fréquentes pendant les révolutions, nous avions au milieu de nous, à Beauharnais, dans ce moment, l'infortuné Chevalier de Lorimier, plus tard condamné à mort et exécuté, membre de la même famille que celui qui venait de donner une si grande preuve de son zèle pour la cause opposée.

Ces arrestations avaient jeté l'alarme dans l'esprit d'un bon nombre d'anciens et respectables cultivateurs, qui, n'ayant probablement jamais eu grande confiance dans l'organisation de l'insurrection, se voyant commandés en grande partie par des jeunes gens sans expérience, prévoyaient dès lors les suites funestes immédiates d'un mouvement ainsi concerté et exécuté. Une députation d'entre eux vint s'adresser à l'infortuné Chevalier de Lorimier et à moi, pour nous proposer d'aller chercher l'honorable M. Ellice, afin de s'en faire un protecteur auprès du gouvernement, et de déposer volontairement les armes en sa présence.

Je répondis à ces braves gens que personne n'était forcé d'agir avec nous, que la délivrance de M. Ellice n'aurait pas l'effet qu'ils en attendaient, et que, pour moi, je ne pouvais prendre sous ma responsabilité un pareil acte, sans savoir

quelle suite il pouvait avoir sur le sort de ceux qui comptaient sur notre concours, et auxquels ce concours était promis.

M. de Lorimier n'avait jusque là pris aucune part active au mouvement, du moins à ma connaissance personnelle. Sur la réponse faite aux personnes que je viens de désigner, le projet qu'elles proposaient fut abandonné, et chacun accepta, dès lors, avec résignation, les conséquences de ce qui pouvait advenir.

Dans la nuit du 5 au 6, on vint annoncer que les sauvages du Sault Saint-Louis s'avançaient contre le village de Beauharnais. Il était en ce moment environ deux heures du matin, et la nuit était d'une obscurité extrême. L'appel aux armes fut de suite fait, et aussitôt que réunis, ce qui ne prit qu'un instant, nous nous mîmes en marche à la rencontre de l'ennemi. Mais on avait fait erreur, et, à la suite d'une marche difficile et fatigante, nous regagnâmes nos quartiers.

Pendant notre séjour au village, les femmes et les enfants des cultivateurs de la paroisse nous apportaient des provisions que nous préparions de notre mieux, et nous logions dans divers édifices et diverses maisons du village, par escouades.

Le 6, je reçus une invitation à dîner à bord du bateau à vapeur, de la part du capitaine, M. Wipple, alors prisonnier sur parole avec son équipage. J'acceptai, et ce fut le premier repas

tranquille et confortable que je faisais depuis plusieurs jours.

La journée du 6 fut une journée d'inquiétude : nous ne recevions de nouvelles de nulle part, excepté de Châteauguay, où nos amis se décourageaient d'avoir perdu leurs chefs et de ne rien savoir de ce qui se passait ailleurs.

Le 7, sur les deux heures de l'après-midi, il nous vint un courrier du camp des patriotes dit de Baker, du nom de l'endroit occupé par ce camp sur les bords de la rivière Châteauguay à trois lieues de Beauharnais. Le camp de Baker comptait environ trois cents hommes et le courrier venait nous demander du secours, en nous informant qu'un parti de huit cents hommes, composé de troupes régulières et de volontaires, sous le commandement de M. le major Campbell (*), marchait sur eux.

Nous passâmes alors et de suite la revue de nos gens, et, prenant avec nous deux cents hommes, Chevalier de Lorimier et moi nous nous mîmes en marche pour le camp de Baker, en toute hâte. Le reste de nos troupes, alors réunies à Beauharnais, devait, d'après l'arrangement pris, y demeurer sous le commandement de M.M. Wattier et Roy, jusqu'à nouvel ordre.

Nous arrivâmes à Baker vers les six heures du soir, à la suite, comme on peut le voir, d'une

(*) Il ne s'agit point ici de M. le major Campbell, plus tard représentant du comté de Rouville.

marche forcée soutenue par tous nos hommes avec autant de gaieté que de force et de courage. Nous trouvâmes nos amis sur leurs gardes, protégés contre toute surprise par des piquets de sentinelles jetées dans toutes les directions. Ce fut ainsi que se passa la nuit du 7 au 8.

Le 8, sur les neuf heures du matin, des sentinelles, se repliant, vinrent nous informer que les troupes s'avançaient, et bientôt nous pûmes les distinguer sans être vus, à environ un quart de lieue de nous, où elles s'arrêtèrent.

Apparemment que ces troupes étaient fatiguées, car elles ne bougèrent pas de toute cette journée, pas même pour faire des reconnaissances de notre côté. Tout ce jour et la nuit du 8 au 9 se passèrent à observer l'ennemi et à prendre nos dispositions pour la bataille maintenant imminente, entre nous, étrangers à l'art de la guerre et fort mal armés, et une troupe supérieure en nombre, bien disciplinée et armée jusqu'aux dents.

Nous avons élu pour chef M. le docteur Perigo, un vétéran des milices de 1812, lequel devait nous trouver bien différents, sous le rapport de la discipline et de l'équipement, de ce qu'étaient nos pères, ces fortes milices régulières qui, juste un quart de siècle plus tôt, avaient remporté cette belle victoire qu'on connaît, sur les bords de cette même rivière Châteauguay.

Nous allions, en ce moment, marcher contre ce même drapeau que défendaient alors nos

pères ! Cependant, nous allions, nous aussi, combattre pour la patrie ; et tous les souvenirs du glorieux passé des luttes héroïques de notre petit peuple semblaient devoir, en ce moment de faiblesse apparente et de décourageantes circonstances, nous tenir lieu d'armes et de drapeau.

II

DURANT ET APRÈS LE COMBAT.

Le 9 Novembre, sur les neuf heures du matin, des hommes de piquet vinrent nous avvertir que l'ennemi s'avavançait. Des trépignements de joie accueillirent cette nouvelle dans nos rangs, et l'ordre fut aussitôt donné de nous mettre en ordre de bataille pour attendre l'ennemi.

Notre commandant, le docteur Ferrigo, après avoir donné ses ordres, s'était absenté, pour s'assurer que rien ne nous menaçait sur les derrières et voir à ce que tout fut mis en règle dans le camp. Il n'était pas encore revenu, lors que nous vîmes l'ennemi déboucher par le grand chemin. L'enthousiasme de nos hommes était tel et leur désir d'en venir aux mains si grand que, sans attendre le chef, ils demandèrent à M. Neveu, un de nos officiers, de se mettre à la tête et de prendre le commandement, ce que celui-ci, aussi impatient que les autres, fit, en criant de

sa voix de tonnerre et du haut de sa grande taille :—*En avant!*...

À ce cri répondirent, par un *hourra!* nos cinquante voix, puis de suite nous nous élançâmes à travers champs dans la direction des troupes en criant :—*Victoire!*

Nous courions sur l'ennemi en le prenant en écharpe, et nous fîmes une décharge qui ne doit pas avoir eu grand effet, étant tirée de trop loin ; mais ce bruit joint aux cris que poussèrent, en apparaissant, nos bandes dont l'ennemi ignorait le nombre, qu'il s'exagérait sans doute, eut l'effet de créer une certaine panique, dont nous profitâmes pour recharger nos armes sans ralentir nos cris et à peine notre course.

Une décharge générale mal dirigée des troupes fit siffler au-dessus de nos têtes une grêle de balles, dont pas un de nous fut atteint, pas plus que des autres décharges qui suivirent. Pendant ce temps-là, nous courions toujours, à travers les guérets, les fossés et les clôtures, tirant à volonté, avec un certain effet comme nous le sûmes un peu plus tard.

Enfin, nous allions toucher l'ennemi, lorsqu'une dernière décharge, accompagnée d'un redoublement de cris, acheva de le démoraliser et nous le vîmes prendre la fuite, emportant deux morts et plusieurs blessés, d'après ce que nous remarquâmes nous-mêmes et les informations que nous reçûmes plus tard des gens du voisinage.

Nos gens se mettaient déjà à la poursuite sur

le chemin, lorsque le Dr Perrigo, qui nous avait rejoints au bruit de la première volée, s'avança jusqu'aux premiers rangs donnant partout l'ordre de s'arrêter.

Sans doute que notre commandant redoutait, avec raison, un retour offensif de la part de soldats armés de bayonnettes contre nos hommes qui n'en avaient pas ; probablement ne pouvait-il s'expliquer la retraite précipitée des troupes autrement qu'en supposant, dans ce mouvement, une ruse imaginée pour nous amener à une rencontre corps à corps, à armes tout à fait inégales. Quoiqu'il en soit des opinions de notre chef alors et du motif de la retraite de l'ennemi, nous n'obéimes qu'à grand regret à l'injonction de notre commandant, et plusieurs d'entre nous, entre autres Chevalier de Lorimier, lui en firent sur le champ de sanglants reproches.

L'ennemi, qui comptait quelques centaines d'hommes, mais pas huit cents comme on nous l'avait dit, observé par des hommes chargés de ce soin, était bien en retraite : nous rejoignimes alors nos quartiers de résidence au camp, dont les logements étaient les maisons et les granges de MM. Baker, Vallée et autres cultivateurs établis à *la fourche des quatre chemins*.

Il faisait froid ce jour-là et il neigeait un peu ; la tristesse de l'atmosphère était en harmonie avec notre mécontentement de n'avoir pas profité d'une victoire, acquise sans sacrifice de notre part, et qui aurait pu, selon nous, nous fournir des armes et des munitions en abondance.

Sur le soir, un courrier vint nous apprendre la fâcheuse nouvelle de la déroute de nos amis de Lacolle et des Côtes ; il ajoutait que beaucoup avaient été faits prisonniers et que les nouvelles étaient partout mauvaises.

Il était évident que notre position allait devenir intenable, et que rester plus longtemps réunis en ce lieu, c'était vouloir attirer la dévastation dans l'endroit, sans aucun résultat possible pour la cause que nous défendions. Toute la nuit du 9 au 10 se passa à délibérer ; nous comprenions dès lors qu'il devait être bien triste pour nous le lendemain de la victoire.

Il fut convenu que ceux qui n'étaient pas trop compromis rejoindraient tranquillement leurs foyers, que les autres, sous les ordres de Chevalier de Lorimier, se dirigeraient vers la frontière éloignée de quinze lieues, tandis que moi je retournerais avec mon monde à Beauharnais, pour y conférer avec nos amis restés dans ce village.

J'arrivai à Beauharnais le 10, à onze heures de la matinée : j'y trouvai deux cent quarante hommes sous les armes ; le reste, après une absence de sept jours, bien longue pour un cultivateur canadien, étaient allés rendre visite à leurs familles. Le découragement se lisait sur toutes les figures ; il y avait de quoi, en songeant à l'absence totale d'organisation et de moyens, aux périls certains et inutiles que couraient tant de familles et à la pensée que, probablement en ce moment, nous étions les seuls sous les armes.

Malgré tout, comme nous n'avions pas reçu d'ordre de mettre un terme à toute tentative de résistance, nous résolûmes de tenir bon aussi longtemps que possible.

A trois heures de l'après-midi, un messenger vint nous apprendre qu'un corps d'armée qu'on estimait à 1,200 hommes, composé de réguliers et de volontaires de Glengarry, qu'on disait traîner avec lui six pièces d'artillerie, avait traversé le fleuve au pied du lac Saint-François et marchait sur Beauharnais.

A la réception de cette nouvelle, nous nous mîmes à faire à la hâte nos dispositions pour marcher à la rencontre des troupes, sans songer même, pour le moment, à la folie je puis dire d'une semblable idée. Je donnai l'ordre à un certain nombre d'hommes de garder le village et nos prisonniers, et nous nous mîmes de suite en marche vers Saint-Thimothée (ma paroisse), par où venaient les troupes, traînant avec nous quatre canons de bois montés sur des affûts improvisés.

J'avais envoyé tout d'abord en avant un parti d'hommes, chargé de surveiller les mouvements de l'ennemi et de détruire un pont situé sur une profonde ravine qui coupe le chemin entre les paroisses de Saint-Thimothée et de Beauharnais. Nous rencontrâmes ce parti à trois quarts de lieue du village de Beauharnais ; il nous rapporta que les troupes étaient engagées sur le pont, lors de son arrivée en cet endroit, et que par conséquent elles ne tarderaient pas à se présenter devant nous ; car nous n'étions en ce

moment qu'à une demi-heure de marche de ce pont.

A l'endroit où nous étions alors, le chemin longe le fleuve Saint-Laurent et se trouve à côtoyer de l'autre côté une forte clôture de pierre ; la route, ainsi resserrée entre le fleuve et le mur, décrit un demi-cercle : nous résolûmes d'attendre l'ennemi près de ce mur, à l'abri duquel nous pouvions ouvrir sur ses rangs pressés un feu d'enfilade, au moment où la colonne commencerait à décrire le demi-cercle formé par le chemin qu'il lui fallait suivre.

Il faisait froid, le jour commençait déjà à tomber, nous étions là agenouillés sur le sol gelé, le fusil sur la cuisse, récitant nos chapelets après avoir dit en commun les litanies. On entendait déjà le bruit des lourdes voitures et de la cavalerie qui s'avançaient lentement et pesamment sur le chemin durci, lorsque M. le capitaine Roy vint à moi, et, s'adressant à tous, nous dit qu'il y avait folie de vouloir tenter quelque chose avec cette poignée d'hommes mal armés, que commencer une résistance impossible c'était répandre inutilement le sang et attirer sur nos paroisses la vengeance d'un ennemi puissant et implacable : il nous proposa d'abandonner toute idée d'attaquer la troupe.

Je ne pus me refuser à admettre la justesse de son raisonnement ; et il donna l'ordre de se disperser. Chacun prit alors son parti, gagnant à travers champs sa demeure.

Retiré, avec un certain nombre, à quelques

arpents de là, je pus entrevoir défilér la troupe dans l'ombre de la nuit qui venait de commencer. Le bruit de son passage n'était pas encore perdu dans le lointain que l'obscurité, maintenant complète, nous laissait voir, du côté de Saint-Timothée, la lueur des incendies que les troupes avaient allumés sur leur route.

Le lecteur devra concevoir, car je ne suis pas capable de l'exprimer, ce qui se passait alors en moi. Pendant quelque temps, je restai plongé dans des rêveries, dans lesquelles la douleur et la colère, le pardon et la vengeance, le regret et le désir bouleversaient mon cœur et mes sens.

Enfin la religion amena en nous la résignation, et, m's compagnons et moi, nous commençâmes à nous demander :—*que faire ?* J'étais le plus compromis de tous, mais j'étais sans famille ; je proposai de passer aux États-Unis : tous me répondirent qu'il leur fallait veiller sur leurs familles, en même temps qu'ils me conseillèrent à moi de prendre le chemin de la terre étrangère. Nous nous serrâmes la main avec un serrement de cœur et, pleins d'appréhensions, chacun pour les autres et pour soi-même, nous nous dispersâmes pour courir moins de dangers, et aussi parce que nous avions diverses directions à suivre.

Ici se termine ma carrière de militaire et de chef de troupe, et va commencer celle de fugitif, de prévenu, de condamné et d'exilé parmi les forçats.

Je ne sais pas si le lecteur s'intéressera beau-

coup au récit de huit années de misères et de souffrances de toutes sortes ; mais pour moi, ce n'est pas sans un grand charme que je les repasse souvent dans ma mémoire... Mes motifs étaient purs et sans arrière-pensée, je n'ai été ni lâche ni cruel, je n'ai point manqué à l'honneur ; j'ai souffert avec patience, et, si je sens quelquefois de l'indignation, à coup sûr je puis me rendre cette justice que je n'ai point de haine.

J'offre à Dieu mes malheurs comme expiation ; à mon cher pays je les offre comme preuve de l'amour que je lui ai toujours porté et que je lui porte encore. Les lignes qui précèdent feront voir au peuple et aux jeunes gens le danger des entraînements d'un patriotisme qui ne raisonne pas, aux gens qui commandent dans un âge avancé, toute la responsabilité qui pèse sur ceux qui poussent aux soulèvements populaires.

III

PROSCRIT ET FUGITIF.

Comme il me fallait passer à travers la paroisse de Saint-Timothée pour me diriger vers les Etats-Unis, je résolus de m'arrêter un instant chez moi.

Il était à peu près onze heures du soir quand je me trouvai en face des ruines, fumantes encore, de mon nouvel établissement détruit, et cela après avoir rencontré sur ma route d'autres ruines faites par les soldats qui avaient mis le feu à plusieurs maisons habitées et à des granges remplies de grain. On ne rencontrait personne dans le chemin, les maisons sans lumière semblaient vouloir cacher les terreurs des femmes, des enfants et des *accusés* qu'elles renfermaient. Je n'osai pas aller frapper à aucune d'elles, de crainte d'ajouter à ces terreurs, de peur de compromettre les autres et de m'exposer moi-même au danger d'être surpris.

Je continuai donc à marcher seul et triste au milieu de la nuit, dans le dur chemin de l'exil. A moins d'une demi-lieue des ruines de mon établissement était située la maison d'un intime ami, engagé comme moi dans le mouvement insurrectionnel : j'y entrai... La famille était en pleurs, son chef avait été fait prisonnier par les volontaires dans l'après-midi même, et emmené à Beauharnais avec la troupe que quelques heures auparavant nous devions attaquer.

—Ah ! mon Dieu, vous voilà, s'écria la pauvre femme de mon ami, en m'apercevant ! Fuyez, fuyez ! On vous cherche, et ils disent qu'ils vont vous pendre s'ils vous prennent..... Et mon pauvre mari ! ajouta-t-elle, en fondant en larmes.

Je me sentis plus faible devant ces pleurs que je ne l'étais devant les ruines de ma maison et de mon avenir, et j'avais plus froid près de ce foyer que sous la gelée de la nuit dans le chemin.

Je ne voulus pas exposer plus longtemps cette famille aux terreurs et aux dangers de ma présence au milieu d'elle ; aussi me hâtai-je de demander à manger pour repartir aussitôt ; je n'avais rien pris depuis le matin. Je mangeai sans trop d'appétit et bus un bol de lait qui me fit du bien, puis je pris congé de mes hôtes comme si je n'eusse dû jamais les revoir.

Les émotions de ces scènes, jointes à une marche de six lieues et aux fatigues éprouvées depuis huit jours, pendant lesquels je n'avais pas ôté une seule fois mes habits pour me cou-

cher, eurent, au moment où je me vis de nouveau seul sur la grande route dans l'obscurité de la nuit, un tel effet que je me sentis tout à fait incapable de continuer mon chemin ; je tombais d'épuisement et je me sentais la tête tourner comme dans un tourbillon.

Je me dirigeai vers une grange et, me servant d'une échelle que je rejetai à sa place après être monté, je gagnai le fenil, où, me creusant un lit dans le foin, je m'installai de mon mieux et m'endormis aussitôt d'un lourd sommeil.

Quand je m'éveillai le soleil allait se lever, mais je ne savais nullement combien de temps j'avais dormi ; je pouvais difficilement me rendre compte de ma position, et j'étais tellement engourdi qu'à peine pouvais-je me remuer ; j'employai au moins une demi heure à m'essayer au mouvement et à recueillir mes idées ; puis, n'ayant pas d'autre moyen de descendre, je sautai d'une hauteur d'environ douze pieds sur le sol gelé. Je me relevai tout meurtri et commençai à grande'peine à marcher, me dirigeant vers un petit bois qui séparait les terres de la seconde concession de celles de la concession du fleuve.

Je traversai ce petit bois et les défrichements de la seconde concession, pour atteindre une forêt de plusieurs lieues, dans la direction de la frontière. Toute la journée je marchai dans cette forêt, traversant quelquefois des flaques d'eau dont la glace se brisait sous mes pieds : sans boussole et sans expérience des bois. Le soir je m'arrêtai dans une cabane à sucre où je passai

la nuit, tantôt couché sur des branches de sapin que j'avais recueillies, tantôt marchant autour de la cabane pour me réchauffer. Je ne voulus pas dormir, dans la crainte de ne pouvoir me relever.

A la pointe du jour, je me remis en marche, et, après avoir marché tout le jour, je me retrouvai dans un endroit que j'avais traversé la veille. Meurtri, mouillé, épuisé de fatigue et de faim, découragé, je me jetai au pied d'un arbre pour y attendre la mort. Recommandant mon âme à mon Créateur, je tirai de mon capot un petit livre de prières, qui ne m'avait pas quitté depuis mon entrée en campagne, et me mis à lire, pour me préparer au grand voyage de l'éternité.

J'avais à peine commencé mes oraisons, que j'entendis à une certaine distance le bruit de la hache d'un bûcheron : je me dirigeai vers l'endroit d'où partait ce bruit, et bientôt j'arrivai sans être vu tout près d'un brave colon, nouvellement arrivé dans la paroisse, dont je ne sais pas le nom, mais qui me connaissait. Il laissa tomber sa hache de surprise en m'apercevant tout à coup.

—Est-ce vous, M. Prieur, s'écria-t-il ?

Je lui racontai mon aventure dans le bois, et lui demandai à quel jour de la semaine nous étions. Il m'informa que nous étions au mardi : c'était le 13 Novembre. Ce ne fut qu'en ce moment que je compris que j'avais dormi plus de 30 heures sur le foin, c'est-à-dire depuis le

samedi soir vers minuit jusqu'au lever du soleil le lundi.

Le pauvre mais brave colon m'apprit, qu'un M. Brown, magistrat, me faisait chercher et qu'on menaçait de l'emprisonnement et de l'incendie de leurs propriétés tous ceux qui me donneraient asile.

La maison ou plutôt la cabane du colon, car il commençait alors son établissement, était à un peu moins d'une lieue de l'endroit où nous étions ; comme je ne voulais pas l'exposer, lui père d'une jeune famille dépendant exclusivement de son travail pour vivre, je lui demandai de vouloir bien avoir la bonté de m'aller chercher quelque chose à manger ; je n'avais rien pris depuis près de trois jours. Il partit, et revint au bout d'environ deux heures, avec une bouteille de café à l'orge et au lait, et du pain.

S'apercevant alors combien j'étais épuisé, et prenant connaissance de l'état de mes habits et surtout de ma chaussure, le digne homme insista pour que je le suivisse à sa cabane, pour me faire sécher, me réchauffer et dormir.—Je ferai la garde autour de ma maison, dit-il, et je vous promets que personne n'y arrivera sans que vous soyez averti à temps.

Je me rendis à l'invitation de mon excellent compatriote. Après avoir dépouillé mes habits de dessus et mes chaussures, dont la brave femme de ce brave homme prit de suite le plus grand soin, je me jetai sur une robe de buffle près d'un poêle bien chauffé, et je m'endormis.

J'avais fait promettre à mon hôte de m'éveiller au bout de trois heures : ce qu'il fit. Pendant ces trois heures, il avait monté autour de sa demeure la garde la plus fidèle qui ait jamais été montée par un homme veillant sur la vie d'un de ses semblables... Brave ami, que Dieu le bénisse, lui et sa famille, et que sa noble action soit ajoutée dans la mémoire des canadiens à toutes celles qui ont honoré notre race !

J'étais tellement alourdi dans le moment, que je ne pensai pas à demander à mon hôte son nom ; depuis, il m'a été impossible de le découvrir.

Je m'habillai et mangeai quelque chose, bien que sans faim sensible (j'avais un peu de fièvre), puis mon généreux hôte me mit dans un sentier qui conduisait vers Saint-Timothée, et m'accompagna encore pendant quelque temps.

Je retournais vers Saint-Timothée, parce que je sentais l'impossibilité pour moi de gagner la frontière par la forêt. Mon nouveau projet était de tâcher de m'adjoindre quelqu'un aussi intéressé que moi à fuir vers les Etats-Unis, afin de prendre par eau, en remontant le lac Saint-François, la route de l'exil.

J'arrivai à la sortie du bois au matin du 14 Novembre : ne voulant pas me diriger vers les maisons de jour, je dus attendre toute la journée au bord du bois, sous une pluie glaciale, le retour de la nuit. Je repris ma route vers neuf heures du soir et, peu après, je frappai à la demeure d'un cultivateur de ma connaissance.

Le propriétaire vint à la porte et me demanda mon nom que je lui déclinai : la porte s'ouvrit pour me recevoir.

En apprenant qui j'étais, la femme de mon hôte laissa échapper une exclamation involontaire de crainte :—Mon Dieu ! qu'allons-nous devenir !..... J'étais un objet de terreur parmi les miens ! Le brave cultivateur s'écria de suite : —Il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, mais nous ne le laisserons certainement pas mourir faute de secours.—Sa femme se mit de suite à me préparer à manger.

Après le repas, on m'offrit à me reposer ; —Mais, dis-je à mes généreux compatriotes, ma présence vous compromet, et je ne voudrais pour rien au monde être la cause pour vous d'un malheur.

—Nous allons veiller, me répondit M. Hurtubise (c'était le nom de mon hôte), afin qu'il n'arrive rien de fâcheux ni à vous ni à nous.

Je dormis cette nuit dans un bon lit, préparé avec le soin que mettent à ce qu'elles font nos bonnes ménagères canadiennes, et à trois heures du matin je me remis en chemin pour gagner le voisinage du fleuve. Je m'installai dans le fenil d'une grange où je demeurai près de deux jours caché, sans oser laisser soupçonner ma présence. Le second jour, pressé par la faim, je me présentai à un homme que je connaissais, serviteur chez le propriétaire de la grange dans laquelle j'avais cherché asile.

J'apparus à ce pauvre homme comme une

ombre venant de l'autre monde, il demeura quelques moments sans pouvoir articuler une parole, puis revenu à lui :

—Comment, c'est vous, dit-il, on vous cherche partout, on a brûlé vos propriétés, et M. Brown a mis votre tête à prix !...

Je recommandai le silence à mon interlocuteur, le priant de bien vouloir dire à son maître, mais à lui seul, que j'étais sur ses terres et de m'apporter quelque chose à manger. Le brave homme revint bientôt me dire que son maître n'était pas en ce moment à la maison, et me remit une abondante provision de pain et de lait.

Le lendemain matin le propriétaire vint à moi, me donna des renseignements, et me dit que ma présence était pour lui et sa famille d'un danger extrême. Je le priai de me souffrir dans sa grange, jusqu'à ce que je pusse voir trois amis que je lui nommai, en le priant de vouloir bien les avertir et de ménager entre nous un rendez-vous, dans un endroit écarté mais voisin de celui où j'étais.

Au coucher du soleil, le propriétaire revint et m'annonça que les personnes que je voulais voir se trouveraient, à un endroit qu'il m'indiqua, sur les neuf heures du soir. En effet je trouvai mes trois amis à l'heure et à l'endroit indiqués.

Ils me déclarèrent que mon projet était impraticable, qu'il n'y avait pas moyen de remonter l'eau dans cette saison, que le fleuve et le lac étaient en partie couverts de glaçons ; mais l'un d'eux, M. Héneault, jeune homme comme moi,

qui vivait avec sa respectable mère, m'offrit l'hospitalité dans sa maison pour y rétablir mes forces et ma santé déjà fort altérée, et y attendre l'occasion favorable de traverser le fleuve au côté nord, où je pouvais être plus en sûreté.

Je n'ai cessé de garder pour ce digne ami la reconnaissance que je lui dois ; qu'il accepte le renouvellement d'expression que je lui en offre ici. Je reçus de M. Héneault, dans sa maison, l'accueil d'un frère, et de sa noble mère les traitements que la mienne m'eût donnés si j'eusse alors été sous le toit paternel (mes bons parents demeuraient alors, comme aujourd'hui, à Saint-Polycarpe). Ce fut le 18 Novembre, vers minuit, que je franchis le seuil de cette demeure hospitalière.

Jusqu'ici je n'ai eu qu'à rendre compte des généreux dévouements et des charitables soins qui m'ont été prodigués par diverses familles pendant ces terribles journées. Tous ceux que j'ai mentionnés jusqu'ici, leurs femmes et leurs enfants, m'ont gardé un secret que nul d'eux n'a trahi ni même laissé percer. Maintenant j'aurai la douleur de signaler la contre-partie de ces nobles actions. Les causes les plus saintes ont des apostats et des traîtres, les nations les plus chevaleresques ont leurs renégats ;... nous avons eu les nôtres.

Quelques individus, que je ne veux pas nommer, parce que d'abord je leur ai pardonné, puis parce que je ne veux pas contribuer à marquer d'infamie le nom que portent leurs enfants,

lesquels, je l'espère, vaudront mieux qu'eux ; quelques individus, naguères mes compagnons d'armes, s'étaient abouchés avec M. le major Denny, de l'armée régulière, qui commandait un détachement stationné dans l'endroit; ils avaient fait des révélations et avaient obtenu de ce dernier, paraît-il, la promesse d'un pardon immédiat s'ils parvenaient à découvrir ma retraite.

Ces malheureux, m'ayant choisi pour victime, avaient mis sur mon compte presque toute la responsabilité du mouvement, afin de donner plus de prix à leur acte, et de s'assurer par là une plus grande garantie d'obtenir leur grâce. Les traîtres n'eurent pas de peine à découvrir ma retraite, attendu qu'on ne se défiait nullement d'eux : aussi, le 20 Novembre au matin, mes généreux hôtes et moi vîmes la maison investie par des soldats entre les mains desquels je me livrai sans délai, pour ne pas compromettre plus longtemps et plus avant mon ami et sa vénérable mère.

IV

● PRISONNIER.

Je fus conduit devant M. le major Denny, qui, en apprenant mon âge, vit de suite que ma personne n'avait pas toute l'importance que lui avaient donnée ceux qui venaient de trafiquer de mon sang ; aussi, soupçonnant quelqu'imposture de ce côté, ou peut-être voulant sauver les apparences, il fit arrêter les misérables délateurs.

On avait converti le moulin à farine de Beaugharnais en prison provisoire, et c'est là que je fus conduit. Nous nous trouvions réunis dans cet endroit une quarantaine d'accusés, parmi lesquels étaient les quelques traitres dont personne ne soupçonnait alors l'infâme conduite. Les prisonniers occupaient le deuxième étage du moulin, qui n'était point chauffé malgré un froid très vif de la fin de novembre ; on les tenait au régime du biscuit sec et de l'eau.

Je n'avais été que quelques instants au milieu de mes compagnons de captivité, lorsqu'on vint me reprendre pour me conduire dans une autre partie du moulin, occupée par le meunier, laquelle partie m'était, me dit-on alors, destinée pour prison temporaire. Je ne savais à quoi attribuer ce traitement spécial, qui était une très grande faveur dans les circonstances ; mais le meunier m'apprit bientôt que je devais cette faveur à l'intercession de personnes influentes du village, qui voulaient reconnaître les bons procédés que j'avais eus pour elles alors que Beauharnais était au pouvoir des patriotes. Je priai le meunier de vouloir bien remercier pour moi ces excellentes personnes.

Je reçus les visites et les consolations de plusieurs de nos ci-devant prisonniers pendant cette captivité transitoire, et je tiens à les remercier ici, entre autres M. Wilson dont je n'oublierai jamais les bons services.

Le quatrième jour après mon arrestation, au matin, on me fit monter de nouveau au second étage, où je retrouvai mes compagnons et en plus grand nombre ; car on faisait tous les jours des arrestations. Nous étions encore sans feu ; mais le régime alimentaire était changé, on nous donnait un peu de viande, et on permettait aux familles canadiennes du village de nous fournir des provisions.

Messire Quintal, curé de Beauharnais, nous visitait et nous faisait apporter des douceurs ;

c'est encore à sa sollicitude que nous dûmes d'avoir un poêle au bout de quelques jours : il en était temps, car nous souffrions horriblement du froid.

Qu'il me soit permis d'introduire ici une réflexion qui me fait du bien au cœur, à moi enfant de l'Eglise Catholique, réflexion sur le rôle du prêtre. Au commencement de ce terrible mois de Novembre 1838, le village de Beauharnais était au pouvoir de l'insurrection. Les amis du gouvernement étaient prisonniers et tremblaient, le prêtre était là qui les protégeait, et pour eux la plus grande faveur était, bien qu'ils fussent protestants, qu'on leur permit de s'aller abriter sous le toit du presbytère... A la fin de ce même mois de Novembre, le même village est au pouvoir des troupes anglaises et les patriotes sont prisonniers à leur tour, c'est encore le même prêtre qui protège ces autres prisonniers, et adoucit les rigueurs de leur dure captivité !

Les arrestations continuaient, et on vint un jour nous dire que la prison de Montréal, regorgeant de prévenus, on allait faire notre procès à Beauharnais, où l'on se disposait à ériger l'échafaud destiné à l'exécution des plus compromis.

Le même magistrat dont j'ai déjà parlé avait, je ne sais par quelle autorité, ordonné à tous les canadiens de venir livrer les armes qu'ils avaient en leur possession : un certain nombre se rendirent à cet ordre, et ces armes étaient de suite

brisées sous les yeux de ceux qui les livraient. Cet homme s'était acharné contre la famille d'un habitant du village de Beauharnais, M. Provost ; non content d'avoir fait arrêter le chef de cette famille dont les propriétés avaient été incendiées, il poursuivait de ses persécutions sa pauvre femme qui, chargée de ses trois enfants, était forcée d'errer de maison en maison pour trouver un asile, dont son persécuteur la chassait bientôt. Ce fut un colonel de l'armée régulière, M. le colonel Gray, qui mit fin à cette sauvage vengeance, en assignant une demeure à la malheureuse famille ; honneur en soit rendu à ce brave militaire.

Le 1er décembre, après nous avoir fait subir un interrogatoire, on nous lia deux à deux, au nombre de cinquante-deux, presque tous pères de famille, et nous partimes pour Montréal sous escorte. Il y avait un peu de neige, et il faisait froid. Dans l'après-midi on nous traversa en bateaux du village du Sault Saint-Louis à Lachine, où nous arrivâmes vers les cinq heures du soir. Nous fûmes logés dans un hangar sans feu, pour y passer la nuit.

Nous reçûmes, à notre arrivée à Lachine, la visite de quelques individus qui nous informèrent que Cardinal, Duquette et plusieurs autres subissaient en ce moment leur procès et qu'on allait bientôt les mettre à mort ; certains volontaires nous faisaient à nous-mêmes des menaces d'un sort semblable.

Le soir madame Papin, de Lachine, accompagnée de sa fille, vint nous apporter des provisions préparées de leurs mains charitables, et nous donner de bonnes paroles de sympathie et de consolation, dont Dieu leur tiendra bon compte au jour des récompenses des bonnes actions.

Le lendemain matin, nous nous mîmes en route pour Montréal, escortés par des soldats d'un régiment écossais, dont les musiciens nous ennuyèrent de la musique de leurs cornemuses pendant presque tout le trajet. A notre entrée dans le Faubourg des Récollets, cette musique fit place à un concert d'injures, de malédictions et de menaces, organisé par une populace ennemie, dont les cris de—*Shoot them ! Hang them ! (Tuez-les ! Pendez-les !)* nous accompagnèrent jusqu'à la Pointe-à-Callières, où l'on nous logea dans un hangar érigé en prison, où déjà un très grand nombre de prisonniers étaient entassés. On avait barricadé les fenêtres, érigé des latrines sans égout à l'intérieur, et établi des poêles pour cuire les aliments... Il est facile d'imaginer quel air nous respirions dans ce taudis.

Le troisième jour de notre détention dans cet endroit, M. de Saint-Ours, alors shérif de Montréal, vint nous rendre visite, et, voyant l'état déplorable dans lequel nous étions, prit sur lui de faire enlever les barricades des fenêtres qui interceptaient le passage de l'air et de la lumière ;

de cette sorte on nous procura un peu de l'un et de l'autre de ces éléments si essentiels à l'existence.

Plusieurs de nous demeurèrent cinq semaines dans cette affreuse prison. Je dois ici consigner le fait des charitables services d'un des gardiens de la prison, du nom de Devillerais, qui, pendant le peu d'heures libres que lui laissaient ses pénibles fonctions, avait la bonté d'aller acheter pour nous des provisions, dont la pauvre pitance réglementaire nous faisait un grand besoin.

Le 8 décembre, nous apprimes la condamnation à mort de nos amis dont voici les noms : Joseph Narcisse Cardinal, notaire ; Joseph Duquette, étudiant en loi ; François Maurice Lepailleur, huissier ; Jean Louis Thibert, Jean Marie Thibert, Joseph Lécuyer, cultivateurs ; Léandre Ducharme, commis marchand ; Joseph Guimond, Louis Guérin et Antoine Côté, cultivateurs. L'instruction du procès de ces patriotes durait depuis le 28 Novembre. Ces dix jours avaient semblé bien longs à certains journaux anglais ; on se rappelle que quelques-uns d'entre eux écrivaient qu'il n'était pas nécessaire d'y mettre tant de cérémonies, et qu'on n'avait *pas besoin d'engraisser ces gens-là pour la potence.*

Le 19 décembre, un des gardiens nous dit que Cardinal et Duquette avaient été notifiés de se préparer à monter sur l'échafaud sous deux jours. Cela nous fit espérer au moins que les autres auraient un meilleur sort.

Ce fut le 21 décembre, à 9 heures du matin, que nos deux infortunés compatriotes montèrent sur l'échafaud, dressé au-dessus de la porte du mur de ronde de la prison de Montréal ; ils étaient soutenus par Messire Labelle, alors curé de Châteauguay, leur confesseur. Quelques heures après l'exécution, Messire Labelle vint nous voir et nous raconta les terribles circonstances de cette scène. Le pauvre jeune Duquette (il n'avait que 22 ans) eut beaucoup à souffrir ; l'exécuteur dut le reprendre à deux fois, la corde mal ajustée, s'étant dérangée dans la chute, lui avait fait donner du visage contre le bord de l'échafaud et l'avait ensanglanté.

Ce jour fut un jour de profonde tristesse pour nous : mais nous étions presque assurés du salut éternel de nos amis, et nous passâmes en prières une partie de ces longues heures du jour de l'exécution de nos frères. Nous nous attendions, plusieurs d'entre nous du moins, au même sort ; car les procès politiques se succédaient sans interruption devant la cour martiale, malgré les généreuses autant qu'habiles protestations des avocats des accusés, MM. Drummond (*) et Hart, lesquels ne cessaient de protester contre

(*) Que les temps sont changés ! Depuis, un grand nombre des accusés de ces jours-là ont été ou sont encore des fonctionnaires publics, distribués à tous les degrés de l'échelle, et leur avocat principal, l'Honorable M. Drummond, après avoir occupé les plus hautes fonctions politiques, est un des juges du premier tribunal de notre pays.

l'incompétence du tribunal et l'illégalité des procédés. On sait que les douze exécutions qui ont eu lieu en vertu des condamnations de ce tribunal exceptionnel et arbitrairement établi ont été qualifiés de *meurtres judiciaires* par des jurisconsultes distingués du parlement anglais.

On ne devra pas s'étonner de ne pas voir de noms canadiens-français ajoutés à ceux de nos défenseurs devant la cour martiale : la raison en est que le nom canadien étant de soi suspect aux yeux des autorités du jour, des compatriotes nous eussent fait plus de mal que de bien, par le fait seul de leur origine. On en eut la preuve dans la manière dont furent reçus MM. Féréol Pelletier et R. A. R. Hubert par quelques membres du tribunal qui nous jugeait, dans une tentative d'intervention en faveur des accusés : on leur répondit, m'a-t-on dit, ces mots : —“ Des rebelles qui défendent des rebelles.”

Quand je dis un mot en passant sur la compétence du tribunal devant lequel nous étions appelés à comparaître, je n'entends pas trouver extraordinaire qu'on nous ait fait un procès, ni même m'élever contre les sentences en tant que liées avec les faits ; mais j'entends dire que l'on violait les droits garantis par ces mêmes lois qu'on nous accusait d'avoir voulu renverser... Au reste, c'est un résultat à peu près inévitable de toute révolution et, pour ma part, en posant l'acte j'en avais accepté toutes les conséquences :

ce qui ne me privait cependant pas du droit de faire valoir, dans la défense de ma vie, toutes les exceptions de droit et les faits qui militaient en ma faveur.

Le 8 janvier 1839 je reçus l'ordre de me tenir prêt à comparaître devant la cour martiale ; onze de mes compagnons de captivité reçurent aussi la même injonction. Le 9 janvier, nous fûmes conduits liés, dans une voiture cellulaire, à la prison du Pied-du-Courant. En franchissant l'enceinte de cette prison, nous passâmes sous l'échafaud tout frais teint du sang de nos amis Cardinal et Duquette.

Quelques heures après notre arrivée dans ce lieu, M.M. Drummond et Hart vinrent nous rendre visite dans nos cachots, et nous demander les renseignements dont ils avaient besoin pour notre défense.

De temps en temps, pendant notre captivité, certaines autorités de l'époque nous avaient fait subir des interrogatoires dans lesquels on essayait à obtenir des informations contre les principaux chefs du parti canadien, contre lesquels n'existait pas le fait de flagrant délit de prise d'armes. Je mentionne ce fait pour montrer toute l'horreur de notre situation : on sait au reste que, dans ces occasions, il ne manque pas d'hommes dont le zèle dépasse souvent l'attente des pouvoirs qui les emploient, il n'est donc pas étonnant que nous ayons rencontré de ces hommes sur la pénible route que nous par-

courions alors. D'autre côté, il est juste comme il est consolant de dire que plusieurs officiers de l'armée et des employés civils du gouvernement d'alors ont fait preuve, à notre égard, de sentiments qui les honorent, et ont eu pour nous la conduite que les bons cœurs et les esprits honnêtes savent toujours tenir à l'endroit de ceux que le malheur a frappés.

Cela me rappelle que je ne dois pas oublier de consigner ici la noble générosité du clergé et des habitants de Montréal, qui, pendant le cours de ce triste et rigoureux hiver, n'ont pas laissé passer un jour sans apporter des secours ou des consolations aux prisonniers politiques réunis par centaines dans l'enceinte de leur ville. Plusieurs dames canadiennes, entre autres mesdames Gauvin et Gamelin, (*) ont fait preuve d'une charité et d'un dévouement que ni le froid, ni la fatigue, ni les contrariétés, ni les embarras n'ont pu ébranler. Je voudrais pouvoir ici les remercier dignement, tant en mon nom qu'au nom de mes compagnons, mais les paroles sont impuissantes en pareille occurrence. Dieu seul s'est réservé le pouvoir de récompenser de telles actions ; ces nobles femmes se sont faites sœurs

(*) Madame Gauvin nous parlait souvent de son fils qui, lui aussi, avait été impliqué dans les mouvements insurrectionnels et auquel elle avait vu prendre, l'année précédente, le chemin de l'exil.

Madame Gamelin a été, depuis, fondatrice du couvent des sœurs de la Providence à Montréal.

de charité, elles iront, dans la joie qui ne voit pas de douleurs, se réunir aux chœurs qui forment dans le ciel les saintes filles de la charité catholique.

V

LE PROCÈS.

Nous fûmes traduits pour la première fois devant la cour martiale le 11 janvier ; nous étions, comme je l'ai dit, douze en me comptant. Voici les noms de mes co-accusés : le Dr. Perrigo, J. Bte. Henri Brien, Chevalier de Lorimier, Joseph Dumouchel, Louis Dumouchel, Ignace Gabriel Chèvrefils, Jacques Goyette, Toussaint Rochon, Joseph Wattier, Jean Laberge et F. X. Touchette.

Immédiatement à la suite de notre présentation devant nos juges, le major général Clithero, président du tribunal composé de quinze officiers de l'armée, nous fit conduire dans une pièce voisine de l'audience (cette cour martiale tenait ses séances dans le vieux palais de justice) où nous demeurâmes une dizaine de minutes, à l'expiration desquelles on nous fit revenir dans le lieu des séances de la cour, tous à l'exception

de M. le Dr. Perrigo qui n'a jamais subi de procès. Le docteur nous donna pour explication de cette étrange exception, qu'il devait cette faveur à son titre de franc-maçon. J'espère bien, pour ma part, ne recevoir jamais de faveur pour appartenir à une société défendue par l'Eglise. La franc-maçonnerie, ou quelque chose d'aussi peu recommandable avait donc réduit notre nombre à onze. Le Dr. Perrigo n'était pas d'origine française.

La procédure avait lieu en anglais, langue que la plupart d'entre nous ne comprenaient pas ou à peine ; mais nos avocats, MM. Drummond et Hart, étaient infatigables et nous tenaient au courant de ce qui se passait, sur notre compte, pour ainsi dire à notre insu. Que ces messieurs veuillent bien accepter ici l'expression bien pâle mais bien sincère de ma reconnaissance.

Tous les matins, à neuf heures, nous étions conduits au palais de justice, dans la même voiture qui nous avait amenés de la Pointe-à-Calières à la prison, escortés par un détachement de cavalerie volontaire.

Le 18 janvier furent exécutés cinq autres compatriotes, dont le procès avait eu lieu avant le nôtre : Théophile Decoigne, Joseph Robert, Ambroise Sanguinette, Charles Sanguinette et F. X. Hamelin. L'exécution eut lieu à neuf heures et, ce jour, on retarda pour nous l'heure de nous rendre en cour. À neuf heures trois quarts on nous mit en route. Près de la porte de la prison, nous vîmes les cinq cadavres de

nos amis étendus sur la neige dans leur toilette de condamnés !...

Il semblerait que de pareilles scènes auraient dû suffire à contenter la rage de haine dont une certaine portion de la population était alors animée ; mais non !... Un volontaire nous dit, en nous montrant du doigt ces cadavres dont la vue nous saignait au cœur, que bientôt nous en aurions autant ; et, ce jour-là, notre voiture souleva sur son passage les mêmes menaces, les mêmes insultes et les mêmes vociférations que les autres jours.

Notre procès fut signalé par un accident arrivé à l'un de nos juges, dont j'aime mieux taire le nom. Il avait eu la mâchoire inférieure cassée d'un coup donné par un canadien du faubourg Saint-Joseph, dans une querelle dont une bataille de chiens, paraît-il, avait été la cause ou le prétexte. Nous le revîmes après, sur son siège de juge, la figure entourée de bandelettes.

Le burlesque se mêlait au tragique pour nous abreuver de toutes les souffrances et de toutes les humiliations ; mais un sentiment plus puissant que toutes les souffrances nous soutenait, le sentiment religieux ; la religion avait maintenu le courage de ceux de nos amis mis à mort, elle leur avait inspiré le pardon des injures et montré le ciel ouvert au-dessus de l'échafaud ; la religion nous soutenait aussi nous pendant ces terribles journées. Les membres du clergé nous rendaient de très fréquentes visites : Monseigneur de Montréal, alors Monseigneur Lartigue,

et son coadjuteur Mgr Bourget vinrent nous apporter des consolations spirituelles : MM. les abbés Truteau et Lavoie, de l'Evêché, nos confesseurs, venaient à peu près tous les deux jours nous préparer à la mort. Si ces lignes arrivent jusqu'à ces dignes ministres de la religion, qu'ils veuillent bien accepter les remerciements que je leur offre du plus profond de mon âme, et qu'ils veuillent bien, eux, offrir à Dieu quelques aspirations, pour que les dispositions qu'ils m'ont inspirées, en vue de la mort du gibet à laquelle j'ai échappé, m'accompagnent en face de la mort quelle qu'elle soit qui devra me faire payer le tribut de la nature déchue de l'homme.

Pendant mon procès, mes parents vinrent de Saint-Polycarpe, pour me rendre visite. Arrivés à Montréal, à ce moment du jour où nous étions devant nos juges, mon père et ma mère s'étaient placés au pied de l'escalier extérieur du palais de justice. Au moment où, enchaînés deux par deux par les poignets, et conduits entre deux haies de soldats, nous reprenions le chemin de la prison, au sortir de l'audience, mes regards se rencontrèrent avec ceux des auteurs de mes jours. C'était au bas de l'escalier. À peine nous étions nous vus et reconnus que ma mère, prompte comme l'éclair, laissant le bras de mon père, s'élança vers moi en criant :—*Ah ! ce pauvre enfant !* Et, comme ces paroles et la vue de cet élan maternel traversaient tout mon être, je vis les soldats écarter ma mère, que mon père avait suivie, pour l'entraîner loin du lieu de

cette scène, encore aujourd'hui la plus présente à mon imagination de toutes celles dont j'ai été ou l'auteur ou le témoin, dans le cours de ces événements si pleins de scènes tragiques.

—O Marie ! la mère des douleurs et des malheureux de ce monde, m'écriai-je en moi-même, en montant dans la voiture cellulaire, priez pour ma pauvre mère !

Deux heures plus tard, mes bons parents entraient dans ma prison et m'embrassaient... Deux fois, presque coup sur coup, ma mère perdit connaissance dans mes bras ; deux fois je sentis les battements de son cœur cesser près du mien qui battait à se fendre !... J'endurai, dans ce moment, la plus grande angoisse qu'il m'ait été donné d'endurer dans le cours d'une existence qui n'en a pas manqué !

A la suite d'un ajournement de deux jours, notre cause fut continuée et terminée le 21 janvier. Huit fois nous avons été traînés, les fers aux mains, devant le tribunal exceptionnel qui devait décider de notre existence. Pendant ces longs jours de notre procès, les outrages et les avanies ne nous ont point fait défaut de la part de la populace qui s'amassait sur notre passage et qui envahissait les abords du tribunal. Quelques-uns de nos juges même ne nous épargnaient pas les sanglantes insultes : c'est ainsi que quelques-uns d'entre eux s'amusaient, durant les séances, à dessiner des bonshommes pendus à des gibets, et ces grossières caricatures, qu'ils se passaient sous nos yeux paraissaient les amu-

ser beaucoup... Que ces plaisanteries soient légères à leur conscience !

Je dois à la justice et à la reconnaissance de dire que, pour ce qui me regarde, les témoins de la couronne m'ont montré beaucoup de sympathie et n'ont point oublié de témoigner de ce qui pouvait m'exonérer ou pencher en ma faveur.

J'entre dans ces détails, parce que c'est de l'histoire, et parce que, dans tout cela, il y a un profond enseignement pour tout le monde.

Le 24 janvier, vers les trois heures de l'après-midi, on nous fit passer, les uns après les autres, dans la chambre du geôlier, où les *juges-avocats* de la cour martiale, M. M. Dominique Mondelet, C. D. Day et le capitaine Muller, nous donnèrent communication de la sentence... Nous étions tous les onze condamnés à être pendus (*)!...

Nous nous attendions à cette décision ; mais une pareille sentence ne laisse pas pour cela de produire une profonde impression, et puis, la

(*) Les sentences étaient conçues en ces termes :—“ *That* “ N... N... be hanged by the neck till he be dead, at such time “ and place as His Excellency the Lieutenant General Commander of the forces in the Provinces of Lower and Upper “ Canada, and Administrator of the Government of the said “ Province of Lower Canada, may appoint !”

“ Que N... N... soit pendu par le cou jusqu'à ce qu'il soit mort, à tels temps et lieu que voudra bien indiquer Son Excellence le Lieutenant Général, commandant les troupes dans les Provinces du Bas et du Haut Canada et administrateur du Gouvernement de la Province du Bas-Canada.”

plupart de mes compagnons étaient des pères de famille, dont les femmes et les enfants étaient déjà sur le chemin, par suite de l'incendie de leurs propriétés. Pour moi, je voyais ma mère succombant sous le poids de sa douleur !

Nous fûmes bientôt après mis en cellules fermées à la clef, deux par deux, et dans le voisinage d'autres prisonniers également condamnés à mort, pour, là, attendre le jour de l'exécution qui n'était point fixé. A peine les juges-avocats venaient-ils de nous laisser, que les deux charitables prêtres, dont j'ai déjà parlé, MM. Truteau et Lavoie, ayant appris la nouvelle de notre condamnation, étaient auprès de nous ; ils demeurèrent dans la prison jusqu'à huit heures du soir, occupés de leur ministère de salut.

VI

LES CONDAMNÉS.

Nous étions donc en cellules, deux à deux ; nous demeurâmes ainsi séquestrés pendant quelques jours, durant lesquels un excellent homme du nom de Lesiége, accusé politique lui-même, mais peu compromis, faisait cuire nos aliments, dans le corridor qui séparait nos cellules et qu'il habitait. Bientôt il nous fut permis de nous réunir dans ce corridor, depuis les dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi : ce fut, comme on peut l'imaginer, une grande consolation pour nous, et quelque chose dont notre santé avait besoin.

Nous ne conservions pas grand espoir d'un sursis, les scènes dont nous avons été témoins étaient de nature à nous faire abandonner toute espérance ; mais quelle est la position, si désespérée qu'elle soit, qui puisse déraciner entièrement du cœur de l'homme l'espoir ou l'illusion ?

D'après ce que nos avocats avaient pu apprendre, nous étions, bien que réunis tous ensemble dans la même sentence de mort, classés dans les notes des juges dans l'ordre suivant de culpabilité : 1o De Lorimier, 2o J. B. Brien, 3o Joseph Dumouchel, 4o Toussaint Rochon, 5o F. X. Prieur, 6o Jos Wattier, 7o Jean Laberge, 8o Gabriel Chèvrefils, 9o Jacques Goyette, 10o Louis Dumouchel, 11o F. X. Touchette.

Pendant le cours de notre procès, un de mes généreux défenseurs, M. Hart, m'avait dit qu'il tenait de bonne source que des personnes influentes avaient présenté une pétition à Son Excellence l'administrateur Sir John Colborne, me recommandant personnellement à la clémence royale dont il était dépositaire comme représentant le souverain. Cette requête était due, me dit-on, aux efforts et aux sollicitations des excellentes dames de la famille Ellice, qui voulaient bien ainsi reconnaître les bons procédés que j'avais eus pour elles, alors que j'étais chef de troupe dans le village de Beauharnais.

Mon père et ma mère vinrent de nouveau me voir dans les premiers jours de Février. Après les instants donnés à l'effusion des sentiments de la nature en pareilles circonstances, je parlai à mes parents de ma mort, en leur disant qu'il fallait être prêts pour le pire. Je voulais leur épargner, le cas échéant de mon exécution, les terribles scènes qui précèdent l'ascension de l'échafaud, et je leur dis que je désirais leur dire le dernier adieu la veille du jour qui serait fixé.

Je leur appris que les autorités remettaient aux familles les corps des exécutés, et je les priai de vouloir bien déposer mes restes dans le cimetière de ma paroisse natale, à l'ombre de l'église où le baptême m'a fait chrétien et où j'ai fait ma première communion. A ces paroles adressées à mes bons parents, ma mère répondit, d'une voix assurée, que je ne mourrais pas sur l'échafaud : —“ Prions la sainte Vierge, elle te sauvera, me dit-elle...” Un instant après, nos larmes et nos embrassements, à tous trois, mettaient fin à cette visite.

Que de scènes de ce genre et de plus déchirantes encore n'ont pas vu ces murs de la prison du Pied-du-Courant. Tous mes compagnons de captivité et de condamnation étaient pères de famille, à l'exception de deux. Les femmes et les enfants venaient voir ceux que la main du bourreau allait bientôt, suivant toute probabilité, arracher à leur affection... Tout cela se passait sous nos yeux ; nos peines comme notre condamnation étaient presque communes entre nous. De toutes les pauvres femmes des condamnés, madame De Lorimier est celle qui m'inspirait le plus de pitié : c'était comme un pressentiment, et puis, cette pauvre famille, en perdant son chef, perdait tout moyen d'existence. Notre malheureux ami parlait chaque fois à sa femme de sa pauvreté, il cherchait à trouver quelque moyen à lui suggérer pour pouvoir élever ses enfants, et, dans l'impossibilité de trouver ce moyen sous des formes saisissables,

il finissait toujours par lui dire :—“ La Divine Providence ne t'abandonnera pas.”

Le 12 Février, deux des messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice vinrent nous rendre visite, sur les huit heures du soir. Ils venaient à cette heure avancée nous communiquer la nouvelle qu'ils avaient apprise, savoir : que les autorités avaient fait une commande de sept cercueils... Ils venaient surtout nous exhorter à offrir à Dieu, de bon cœur, le sacrifice d'une vie périssable, pour obtenir la faveur d'une existence éternelle de bonheur. Ces bons messieurs demeurèrent une heure dans la prison, conversant des choses d'en haut et priant de temps à autre, puis ils prirent congé de nous en nous bénissant.

Les premiers de la liste que j'ai donnée plus haut allaient donc être exécutés, nous nous entensions alors comme assurés, et j'étais du nombre. Je crois pouvoir dire que cette perspective me trouvait calme et résigné : en prenant les armes au mois de Novembre, je ne me faisais point d'illusion sur les dangers de toutes sortes auxquels je m'exposais, et depuis je m'étais familiarisé avec l'idée de mourir sur l'échafaud, au point que la question n'était plus pour moi qu'une question de temps.

Dans le silence de ma cellule et de la nuit, après le départ des bons prêtres, je m'entretins avec mon Dieu pendant quelques heures, puis je me couchai et dormis jusqu'au matin d'un profond et tranquille sommeil ; car tout n'est pas tristesse et terreur dans l'aspect de la mort

pour un chrétien. Comment pourrait-il en être autrement, pour celui qui nourrit son esprit et son cœur des magnifiques promesses faites à ceux à qui leur foi permet de dire : "J'ai espéré en vous, Seigneur, et je ne serai pas confondu." Telles étaient mes pensées, et, j'en suis certain, celles de mes compagnons, entre les bras secourables de l'Eglise qui nous préparait au passage d'une vie de misère à une vie glorieuse, par les soins de ses ministres.

La communication qui nous avait été faite le soir par les bons prêtres, l'avait été individuellement et dans nos cachots ; le lendemain matin à dix heures, heure de notre réunion dans le corridor, ce fut une scène touchante que celle de notre entrevue : ceux qui se croyaient maintenant exempts de l'échafaud se montraient plus affligés que nous qui nous attendions à mourir bientôt. N'eût été la pensée des êtres chéris que les condamnés laissaient sur la terre, je crois vraiment qu'il y aurait eu une véritable joie tranquille à se sentir ainsi sur le bord du tombeau et sur le seuil de l'éternité.

Des amis vinrent nous rendre visite, et nous dire qu'il était bruit que les exécutions devaient avoir lieu le vendredi suivant au matin, nous étions alors au mercredi ; mais nous n'avions encore reçu aucune notification officielle sur notre sort. Nous étions tous des condamnés à mort, les moments de notre existence appartenaient au bon plaisir de Sir John Colborne, voilà tout ce que nous savions.

A trois heures de l'après-midi, le guichetier vint nous dire que les trois juges-avocats venaient d'entrer au bureau du geôlier : ils venaient signifier, aux victimes choisies pour le gibet, que le jour de leur exécution était fixé au vendredi prochain. C'était *un peu plus qu'un jour d'avis !*

Quelques instants après, la porte de notre prison s'ouvrit, et le geôlier, s'arrêtant au milieu de la porte ouverte par son aide, appela :— *Charles Hindenlang !* Celui-ci, répondant à l'appel, sortit de l'appartement dont la porte fut refermée sur nous. Charles Hindenlang était un jeune français protestant, ayant eu du service militaire, et qui, des Etats-Unis où il se trouvait temporairement, avait par enthousiasme joint le mouvement insurrectionnel du Bas-Canada.

Environ dix minutes après, la porte s'ouvrit de nouveau et le geôlier appela : “ *Chevalier de Lorimier !* ” Celui-ci sortit avec les gardiens, et la porte se referma une seconde fois.

Une troisième fois la porte s'ouvrit, j'étais occupé au fond de la salle à faire cuire quelque chose dans une casserole, je m'entendis appeler. Laisant là mon ustensile, je me rendis auprès du geôlier, en disant à mes compagnons :— “ C'est mon tour ” ! mais le geôlier me dit en anglais :—“ Ce n'est pas vous que j'ai appelé, c'est M. Lepailleur, et c'est simplement pour “ lui remettre des provisions que lui envoient “ ses parents.”

Nos deux malheureux compagnons, De Lori-

mier et Hindenlang, revinrent bientôt vers nous, et nous dirent en entrant dans le groupe ému que nous avions formé pour les recevoir :—
“ Récoussez-vous, nous sommes les deux seules
“ victimes choisies dans cette section ; mais il
“ y en a trois autres, prises dans les autres par-
“ ties de la prison, ce sont Rémi Narbonne,
“ François Nicolas et Amable Daunais.”

Il y avait en ce moment, au milieu de nous, deux dames parentes de l'infortuné De Lorimier, sa sœur et sa cousine, accompagnées d'un monsieur de la famille : ces pauvres dames fondaient en larmes. La victime les consolait par des paroles angéliques, pleines de foi et de résignation.—“ Mon sacrifice est fait, disait-il, et j'ai
“ l'espoir d'aller voir mon Dieu ; une seule
“ chose assombrit mes derniers moments, c'est la
“ pensée du dénuement de ma femme et de mes
“ enfants ; mais je les confie à la Divine Providence.”

Le pauvre Hindenlang, à qui sa religion n'inspirait pas les mêmes sentiments qu'à de Lorimier, était loin d'offrir, dans ses paroles et dans son maintien, un spectacle aussi digne et aussi consolant. Il était facile de voir que la pensée de la vie future agitait son âme ; ne sachant à quoi s'attacher pour envisager sans défaillance cette immense perspective, il en appelait à son courage personnel, très grand sans doute. Mais qu'il était facile de voir que cet appui n'est qu'un fragile roseau ! Pour s'étourdir et se donner une contenance, il affec-

tait une indifférence stoïque et, de temps à autre, une folle gaieté, peu de mise dans de pareilles circonstances.

Que nous l'avons plaint, en le voyant ainsi marcher vers cet avenir qui, heureux ou malheureux, ne doit jamais avoir de fin ! Un instant nous avons eu l'espoir de le voir entrer dans le sein de l'Eglise, et mourir en emportant le pardon de ceux qui ont reçu mission de lier et de délier sur la terre et pour le ciel ; notre espoir a été trompé. Il s'est contenté d'admirer ce que la religion catholique produisait sur ses compagnons d'infortune ; mais le courage moral qui répond à la grâce lui a manqué pour les imiter.

Vers les six heures du soir, les guichetiers vinrent nous dire qu'il fallait entrer dans nos cachots, nos visiteurs se retirèrent alors la douleur dans le cœur. J'ai déjà dit que nous étions deux par deux ; le compagnon de cachot de De Lorimier avait été, jusque-là, le Dr. Brien ; dans ce moment, celui-ci vint me prier de vouloir bien changer de cellule, disant qu'il ne se sentait pas la force de partager le cachot de la victime.

Ah ! c'est que, voyez-vous, il y avait un remords dans la conscience de ce malheureux qui avait obtenu un demi-pardon au prix honteux de la délation, comme nous l'apprîmes plus tard. On conçoit, en effet, quel voisinage ce devait être pour lui que celui de cet homme qu'il avait trahi, de cet homme qui allait mourir dans le sein de l'honneur et la paix de son Dieu !

Je devins donc le compagnon de cellule de

Chevalier de Lorimier. Le soir, son confesseur vint le voir et demeura seul avec lui pendant une heure, durant laquelle je me retirai dans le corridor. En sortant de ce sublime tête à tête du chrétien repentant avec l'homme du pardon, De Lorimier était calme, sa figure semblait même respirer une douce gaieté. Nous fûmes de nouveau renfermés ensemble : je priai avec lui une partie de la nuit, puis nous nous endormîmes paisiblement l'un à côté de l'autre.

Le matin je le trouvai tranquille et reposé ; il pria longtemps, puis il me parla longuement de sa femme et de ses enfants, il les confiait à la Providence : c'est à peine si je pouvais répondre à sa parole si touchante, si résignée, si chrétienne, tant l'émotion me dominait.

Lorsque les cellules furent ouvertes, le matin à l'heure ordinaire de dix heures, tous les regards se tournèrent, avec un intérêt mêlé de tristesse, vers les deux victimes que le jeune Guillaume Lévêque, compagnon de cachot d'Hindenlang, et moi compagnon de Lorimier, conduisîmes par le bras vers les groupes discrètement formés de nos camarades d'infortune. De Lorimier était résigné et digne, Hindenlang, courageux et bruyant. Je préparai quelque chose pour notre déjeuner ; mais De Lorimier mangea peu. Il se promenait d'un pas mesuré dans le corridor et souvent nous parlait de sa femme qui devait le venir visiter dans l'après-midi ; il redoutait cette entrevue pour son infortunée compagne.

Vers les trois heures de l'après-midi, madame

de Lorimier, accompagnée de la sœur et de la cousine de son mari, et conduite par un M. de Lorimier, cousin du condamné, entrèrent dans notre logement. Madame de Lorimier portait sur sa figure une expression de douleur à fendre le cœur, mais elle ne pleurait pas : ses deux compagnes fondaient en larmes.

Nous avions pris des arrangements pour donner à nos deux malheureux amis un dîner d'adieu. La table chargée de mets préparés sur notre ordre par le geôlier, avait été placée dans une pièce située près de la porte et qui donnait sur le corridor. À quatre heures on se mit à table, Hindenlang présidait au banquet. De Lorimier n'occupa pas le siège qui lui était réservé ; mais il vint prendre avec nous un verre de vin. Pendant le repas, il se promenait dans le corridor, ayant madame de Lorimier au bras ; les autres membres de sa famille occupaient des sièges, tantôt dans sa cellule, tantôt dans le corridor : les dames, de temps à autre, prodiguaient à la malheureuse épouse des caresses de consolation.

Il régnait à notre table une certaine gaieté triste qu'Hindenlang, pour sa part, faisait quelquefois bruyante. Pendant ces instants de récréation, furent admis, par les autorités de la prison, six curieux, parmi lesquels, me dit-on, se trouvait le rédacteur du journal "*The Herald*." Ils se tinrent en dedans, près de la porte, visiblement étonnés de l'aspect de cette scène. Après s'être fait indiquer ceux qui devaient le lende-

main monter sur l'échafaud, ils se retirèrent sans mot dire.

Un instant après, on vint nous dire que madame de Lorimier venait de perdre connaissance : elle gisait en ce moment, dans un état de complet évanouissement, dans le cachot de son mari.

Le confesseur de De Lorimier vint au commencement de la soirée et passa quelque temps seul avec lui dans sa cellule ; puis il dit " courage " aux deux victimes, offrit quelques paroles de consolations chrétiennes à madame de Lorimier et prit congé de tous.

On nous avait laissés, les deux condamnés, M. Levêque et moi, en dehors de nos cellules plus longtemps que d'ordinaire ; à dix heures le geôlier vint nous dire qu'il fallait entrer. C'était le moment que ce pauvre de Lorimier redoutait tant, et que, nous aussi, nous voyions venir avec un déchirement de cœur. Quelques parents et amis étaient venus s'ajouter aux trois personnes de la famille qui accompagnaient madame de Lorimier et qui devaient être chargées de la pénible, mais charitable mission, de la reconduire en ville.

La pauvre jeune femme allait donc dire à son mari un éternel adieu ! A la suite de bien des hésitations, des sanglots et des larmes, elle se jeta à son col et s'évanouit de nouveau. De Lorimier la souleva dans ses bras, et, la tenant comme un enfant qu'on va déposer dans son berceau, il se dirigea vers la porte, les yeux atta-

chés sur cette figure agonisante de la compagne de sa vie : arrivé sur le seuil, il déposa un baiser sur le front décoloré de sa femme, et la remit entre les bras de ses parents, en leur recommandant d'en avoir tous les soins possibles... et la porte se referma sur nous.

De Lorimier me dit, en regagnant l'entrée de notre cachot : — " Le plus fort est donné ! " ... Il était ferme, mais pâle comme la mort.

Il passa une partie de la nuit en prières et à écrire une lettre qui était comme son testament politique (*); puis, selon qu'on le lui avait

(*) Voici cette lettre noble et touchante, mais qui se ressent de l'exaltation des sentiments dominants de l'époque et de ses espérances irréalisables.

} PRISON DE MONTRÉAL.
 { 14 Février 1839 à 11 heures du soir.

Le public et mes amis en particulier attendent peut-être une déclaration sincère de mes sentiments : à l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité. L'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions, pour se laisser voir en plein jour ; l'intérêt et les passions expirent avec ses dépouilles mortelles. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à son créateur, je désire faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne craignais qu'on ne représentât mes sentiments sous un faux jour : on sait que la mort ne parle plus, et la même raison d'état qui me fait expier sur l'échafaud ma conduite politique pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications et je le fais d'une manière vraie et solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud environné d'une foule stupide et insatiable de sang, mais dans le silence et les réflexions du cachot.

recommandé, il se coucha. Je veillai près de lui : il dormit à peu près trois heures fort tranquillement.

Vers les sept heures (Vendredi 15 février 1839), son confesseur arriva : il venait lui apporter le Saint-Viatique et devait attendre pour l'accompagner à l'échafaud. Le condamné reçut la divine communion avec ferveur dans son cachot, où il demeura jusqu'à huit heures en action de grâce avec son confesseur. Le temps était veu

Je meurs sans remords, je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance, mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun des crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence des passions déchainées. Depuis 17 à 18 ans, j'ai pris une part active dans presque toutes les mesures populaires et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes, nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes collaborateurs. Beaucoup gémissent dans les fers, un plus grand nombre sur la terre d'exil avec leurs propriétés détruites, leurs familles abandonnées sans ressources aux rigueurs d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortunes, mon cœur entretient encore du courage et des espérances pour l'avenir : mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours, ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joie, quand tout est désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront après les malheurs de l'anarchie d'une révolution sanglante. Le paisible canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le Saint-Laurent, tout concourt à ce but, les exécutions mêmes, le sang et les larmes versés sur l'autel de la liberté arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles des Canadas. Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains,

pour De Lorimier de se préparer à marcher au supplice, le prêtre se retira pour quelque temps : ce fut moi qui aidai mon malheureux ami à faire sa toilette de victime... Comme je lui fixais au cou une petite cravate blanche, il me dit : —“ Laissez l'espace nécessaire pour placer la “ corde.” Les larmes me partirent en torrents des yeux, en recevant de lui une pareille recommandation.

Aussitôt que sa toilette fut terminée, De Lori-

c'est vous que la main ensanglantée et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes ! Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expié sur le gibet des actions qui ont immortalisé d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite, si le succès eût accompagné ses tentatives, on eût honoré ses actions d'une mention honorable. “ Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.” Des hommes d'un mérite supérieur au mien m'ont battu la triste carrière qui me reste à parcourir de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants, vous n'aurez plus qu'une mère tendre et désolée pour maintien ; si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelquefois en mon nom, je ne fus jamais insensible aux malheurs de l'infortune. Quant à vous, mes compatriotes, peuple, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous sont utiles. Puissent-elles vous démontrer ce que vous devez attendre du Gouvernement Anglais... Je n'ai plus que quelques heures à vivre, et j'ai voulu partager ce temps précieux entre mes devoirs religieux et ceux dus à mes compatriotes ; pour eux je meurs sur le gibet et de la mort infâme du meurtrier, pour eux je me sépare de mes jeunes enfants et de mon épouse sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant : *Vive la liberté ! Vive l'indépendance !*

CHEVALIER DE LORIMIER.

mier sortit du cachot, et, s'adressant à tous les prisonniers, leur demanda de dire en commun la prière du matin. Ce fut lui-même qui la fit d'une voix haute, ferme et bien accentuée. A l'invitation de De Lorimier, Hindenlang, qui jusque-là était resté dans sa cellule, en sortit et se joignit à nous, pour assister à la prière : il ne se mit pas à genoux comme les autres, mais il se tint tout le temps debout la tête inclinée en avant et les mains jointes sur la poitrine. Oh ! comme nous le plaignîmes alors, et comme nous remerciâmes Dieu de nous avoir fait la grâce d'appartenir à son Eglise sainte !

A la suite de la prière, les deux condamnés prirent une tasse de café.

J'avais demandé à nos infortunés amis de me laisser comme souvenir quelque chose venant directement d'eux, ce fut alors que chacun me remit une mèche de ses cheveux ; ceux de De Lorimier étaient contenus dans un billet dont voici la copie.

“ Prison de Montréal,

15 Février 1839.

“ CHER PRIEUR,

“ Vous me demandez un mot pour souvenir ; cher ami, que voulez que je vous écrive, je pars pour l'échafaud. Soyez courageux et je meurs votre ami.

“ Adieu.

CHEVALIER DE LORIMIER.”

Hindenlang avait écrit le matin quelques lignes dont il nous laissa copie, c'était l'allocution qu'il devait faire au public témoin de son supplice (*). Cette composition était bien l'expression de sa nature généreuse mais exaltée, et se ressentait de cette éducation révolutionnaire qui se faisait encore alors en France et qui déteignait sur le Canada. Le malheureux jeune homme s'imaginait (comme nous tous ou à peu près, victimes de la prise d'armes) que le Canada était en état de conquérir et de maintenir son indépendance. Je ne comprends vraiment pas, aujourd'hui, comment une pareille idée avait pu prendre de si fortes racines au sein de notre population et survivre chez nous, condamnés politiques, à notre si prompt dispersion et aux malheurs qui en étaient la suite.

A huit heures trois quarts environ, le geôlier,

(*) Voici la copie exacte du feuillet qui fut donné par Hindenlang à ses compagnons de prison.

“ Sur l'échafaud dressé par la main des hommes, je déclare
 “ que je meurs avec la conviction d'avoir rempli dignement
 “ mon devoir, l'arrêt qui m'a frappé est injuste, je pardonne
 “ de bon cœur à ceux qui l'ont porté. La cause pour laquelle
 “ on me sacrifie est noble et grande, j'en suis fier et ne crains
 “ pas la mort. Le sang versé sera lavé par du sang : que la
 “ responsabilité en retombe sur ceux qui la méritent. Cana-
 “ diens, mon dernier adieu est ce vieux cri de la France : Vive
 “ la liberté ! vive la liberté ! vive la liberté !

“ Telles sont les dernières paroles que je prononcerai sur
 “ l'échafaud avant de mourir.

C. HINDENLANG.

“ Prison de Montréal, 15 février 1839, }
 2 heures avant ma mort. }

accompagné de quelques officiers militaires, de plusieurs soldats et d'un bon nombre de curieux, vint chercher les deux victimes. De Lorimier, en voyant approcher ce cortège, dit au geôlier d'une voix ferme :—“ Je suis prêt ! ” Il m'embrassa, salua tous les amis, auxquels il avait déjà dit adieu, et partit avec son compagnon Hindenlang.

J'ai dit que leurs trois compagnons d'échafaud étaient logés dans une autre partie de la prison, de sorte que je ne pus avoir avec eux aucun rapport.

Le bon prêtre qui assistait De Lorimier nous avait recommandé de prier pendant l'exécution, ce que nous fîmes avec toute la ferveur dont nous étions capables. La religion est toujours vraie pour les bons cœurs et les esprits droits ; mais c'est surtout en face de la mort que ce caractère de vérité brille de tout son éclat.

Trois quarts d'heure après le départ de nos infortunés camarades, un employé de la prison, un canadien, entra dans notre logement ; il nous annonça, en fondant en larmes, que les cinq victimes étaient dans l'autre monde.

Ces exécutions furent les dernières : douze condamnés politiques avaient rougi le gibet de leur sang, entre le 21 Décembre 1838 et le 15 Février 1839, savoir : MM. Cardinal, Duquette, Decoigne, Robert, Ambroise Sanguinette, Charles Sanguinette, Hamelin, De Lorimier, Hindenlang, Narbonne, Nicolas et Daunais.

Mais si les exécutions cessèrent alors, grâce

nous dit-on, à des ordres formels reçus d'Angleterre, les procès politiques et les condamnations à mort ne cessèrent pas.

Nous passâmes encore quelque temps sans apprendre de nouvelles de notre sort futur : quand je parle de nouvelles, je veux dire des on dit ; car le gouvernement ne nous faisait signifier son bon plaisir, pour l'exil ou la potence, que quelques heures d'avance.

Au mois de Juin, nous fûmes informés qu'il était bruit que les condamnations à mort avaient été ou allaient être commuées en sentences de déportation à vie. Pour ma part j'étais résigné à tout ; nous avions contracté presque l'habitude du malheur, et nous ne pouvions guère être plus mal que nous n'étions, croyions-nous alors. Nous nous trompions.

Nous continuâmes donc d'occuper la prison de Montréal, ne recevant du gouvernement que du pain et de l'eau, mais généreusement secourus par nos compatriotes, et renfermés tous les jours dans nos cachots de quatre heures de l'après-midi jusqu'à dix heures du lendemain de chaque jour.

Mes bons vieux parents vinrent me voir plusieurs fois dans le cours de ma détention. Ma pauvre mère, quoique bien affligée, était moins affectée de la perspective de mon exil que de celle de ma mort. Elle me disait :

— "Tu reviendras."

VII

LES ÉTATS DE SOUFFRANCE.

Avant de continuer le récit de mes aventures et de celles de mes amis et associés de malheurs, je crois devoir donner la liste suivante, faite par moi dans le temps, et qui fournit des renseignements, que le lecteur ne lira pas sans intérêt, sur les personnes condamnées par la Cour martiale de 1838.

Il n'est pas sans importance de remarquer qu'en sus des emprisonnements, procès et condamnations, la plupart des victimes de cette malheureuse époque ont vu réduire en cendres leurs propriétés avant le jour de leur exécution ou de leur départ pour l'exil. Ce sont ces inutiles et barbares brûlades de centaines d'habitations qui avaient fait surnommer Sir John Colborne *Le vieux brûlot*.

Pour ne pas rendre inutilement la liste suivante trop longue, je me servirai de quelques

abréviations ; ainsi je dirai *incendié* simplement pour désigner ceux dont les propriétés ont été brûlées ; je dirai *déporté*, pour marquer ceux dont la sentence de mort a été changée en déportation à vie dans la colonie pénale d'Australie ; *exilé*, pour indiquer ceux qui ont reçu l'intimation de s'éloigner du pays. J'adopterai l'ordre indiqué par la procédure tenue devant la cour martiale.

PREMIER PROCÈS,

commencé le 28 Novembre, terminé le 14 Décembre 1838.

JOSEPH NARCISSE CARDINAL, notaire, de la paroisse de Châteauguay, âgé de 30 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, et *exécuté* le 21 Décembre 1838.

JOSEPH DUQUETTE, étudiant en loi, de la paroisse de Châteauguay, âgé de 22 ans, non marié, *incendié*, condamné à mort, et *exécuté* le 21 Décembre.

JOSEPH L'ECUYER, cultivateur de Châteauguay, âgé de 30 ans, père d'un enfant, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

JEAN LOUIS THIBERT, cultivateur de Châteauguay, âgé de 52 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *déporté*.

JEAN MARIE THIBERT, cultivateur de Châteauguay, âgé de 37 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *déporté*.

LEANDRE DUCHARME, commis-marchand de Montréal, non marié, âgé de 22 ans, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH GUIMOND, cultivateur de Châteauguay, âgé de 50 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS GUÉRIN, cultivateur de Châteauguay, âgé de 36 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *déporté*.

EDOUARD THÉRIEN, de Châteauguay, *acquitté*.

ANTOINE CÔTÉ, cultivateur de Châteauguay, âgé de 48 ans, père de huit enfants, condamné à mort, *libéré* sous surveillance.

FRANÇOIS MAURICE LEPAILLEUR, huissier de Châteauguay, âgé de 32 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS LESIÈGE, cordonnier de Châteauguay, *acquitté*.

SECOND PROCÈS.

commencé le 17 Décembre, terminé le 22 Décembre 1838.

CHARLES HUOT, notaire de Napierville, âgé de 52 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

TROISIÈME PROCÈS.

commencé le 24 Décembre 1838, terminé le 2 Janvier 1839.

GUILLAUME LÉVESQUE, étudiant en droit de Montréal, âgé de 19 ans, non marié, condamné à mort, *exilé*.

PIERRE THÉOPHILE DECOIGNE, notaire de Napierville, âgé de 27 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *exécuté* le 18 janvier 1839.

ACHILLE MORIN, cultivateur de Napierville, âgé de 22 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH JACQUES HÉBERT, cultivateur de Napierville, âgé de 38 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*. •

HUBERT DROSSIN LEBLANC, cultivateur de Napierville, âgé de 31 ans, père de quatre enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

DAVID DROSSIN LEBLANC, cultivateur de Napierville, âgé de 36 ans, père de six enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS TRÉPANIÉ, fils, agriculteur de Napierville, âgé de 16 ans, condamné à mort, *libéré* à caution.

PIERRE HECTOR MORIN, patron de navire, de Napierville, âgé de 58 ans, père de cinq enfants, *incendié* condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH PARÉ, cultivateur de Napierville, âgé de 45 ans, marié, sans enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS LEMELIN, cultivateur de Napierville, *acquitté*.

J. BTE. DOZOIS, cultivateur de Napierville, *acquitté*.

QUATRIÈME PROCÈS.

commencé le 3 Janvier et terminé le 10 Janvier 1839.

JOSEPH ROBERT, cultivateur de Saint-Philippe, âgé de 59 ans, père de cinq enfants, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier 1839.

JACQUES ROBERT, cultivateur de Saint-Edouard, *acquitté*.

AMBROISE SANGUINETTE, cultivateur de Saint-Constant, âgé de 38 ans, père de cinq enfants, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier.

CHARLES SANGUINETTE, cultivateur de Saint-Philippe, âgé de 36 ans, père de deux enfants, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier.

PASCAL PINSONNEAULT, cultivateur de Saint-Philippe, âgé de 28 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS XAVIER HAMELIN, cultivateur de Saint-Philippe, âgé de 23 ans, non marié, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier.

THÉOPHILE ROBERT, cultivateur de Saint-Edouard, âgé de 24 ans, marié, sans enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH LONGTIN, de Saint-Constant, *acquitté*.

JACQUES LONGTIN, cultivateur de Saint-Constant, âgé de 59 ans, père de onze enfants, condamné à mort, *déporté*.

JACQUES ROBERT, de Saint-Edouard, *acquitté*.

CINQUIÈME PROCÈS.

commencé le 11 Janvier, terminé le 21 Janvier 1839.

JEAN BAPTISTE HENRI BRIEN, médecin de Sainte-Martine, âgé de 23 ans, non marié, condamné à mort, *exilé*.

- IGNACE GABRIEL CHEVREFILS, cultivateur de Sainte-Martine, âgé de 43 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.
- JOSEPH DUMOUCHELLE, cultivateur de Sainte-Martine, âgé de 45 ans, père de quatre enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- LOUIS DUMOUCHELLE, hôtelier de Sainte-Martine, âgé de 40 ans, père de six enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- JACQUES GOYETTE, cultivateur de Saint-Clément de Beauharnais, âgé de 48 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- TOUSSAINT ROCHON, charron de Saint-Clément, âgé de 28 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- FRANÇOIS XAVIER PRIEUR, marchand de Saint-Timothée, âgé de 23 ans, non marié, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- JOSEPH WATTIER DIT LANOIE, marchand des Cèdres, âgé de 57 ans, père de neuf enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.
- CHEVALIER DE LORIMIER, notaire de Montréal, âgé de 34 ans, père de trois enfants, condamné à mort et *exécuté* le 15 Février 1839.
- JEAN LABERGE, charpentier de Sainte-Martine, âgé de 34 ans, père de six enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- FRANÇOIS XAVIER TOUCHETTE, forgeron de Sainte-Martine, âgé de 30 ans, père de quatre enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

SIXIÈME PROCÈS.

commencé le 22 Janvier, terminé le 24 Janvier 1839.

CHARLES HINDENLANG, militaire, de Paris, France, âgé de 29 ans, non marié, condamné à mort, et *exécuté* le 15 février 1839.

SEPTIÈME PROCÈS.

commencé le 26 Janvier, terminé le 6 Février 1839.

PIERRE RÉMI NARBONNE, huissier de Saint-Rémi, âgé de 36 ans, père de deux enfants, condamné à mort et *exécuté* le 15 Février 1839.

AMABLE DAUNAI, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 21 ans, non marié, condamné à mort et *exécuté* le 15 février.

CONSTANT BOUSQUET, cultivateur de Saint-Cyprien, mis hors de cause.

PIERRE LAVOIE, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 48 ans, père de neuf enfants, condamné à mort, *déporté*.

ANTOINE DORÉ, marchand de Saint-Jacques le Mineur, *acquitté*.

ANTOINE COUPAL DIT LAREINE, cultivateur de Sainte-Marguerite, âgé de 49 ans, père de douze enfants, condamné à mort, *déporté*.

THÉODORE BÉDARD, cultivateur de Sainte-Marguerite, âgé de 47 ans, père de dix enfants, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS CAMYRÉ, hôtelier de Saint-Constant, âgé de 53 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS BIGONESSE DIT BEAUCAIRE, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 47 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH MARCEAU, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 30 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS NICOLAS, instituteur, de Saint-Athanasie, âgé de 44 ans, non marié, condamné à mort, et *exécuté* le 15 février 1839.

HUITIÈME PROCÈS.

commencé le 7 Février, terminé le 21 Février 1839.

JAMES PERRIGO, marchand de Sainte-Martine, *acquitté*.

LOUIS TURCOT, cultivateur de Sainte-Martine, âgé de 33 ans, père de six enfants, condamné à mort, *déporté*.

JEAN MARIE LEFÈVRE, de Sainte-Martine, mis hors de cause.

GODFROY CHALOUX, de Sainte-Martine, mis hors de cause.

DÉSIRÉ BOURBONNAIS, forgeron de Saint-Clément, âgé de 19 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

MICHEL LONGTIN, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 53 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *déporté*.

CHARLES ROY DIT LAPENSÉE, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 50 ans, père d'un enfant, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

- FRANÇOIS XAVIER PROVOST, hôtelier de Saint-Clément, âgé de 28 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- ISIDORE TREMBLAY, cultivateur de Saint-Clément, *acquitté*.
- ANDRÉ PAPINEAU DIT MONTIGNY, forgeron de Saint-Clément, âgé de 30 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.
- DAVID GAGNON, menuisier de Saint-Timothée, âgé de 30 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.
- CHARLES RAPIN, huissier et aubergiste de Saint-Timothée, âgé de 29 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

NEUVIÈME PROCÈS.

commencé le 22 Février, terminé le 28 Février 1839.

- LOUIS BOURDON, marchand de Saint-Césaire, âgé de 22 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.
- J. BTE. BOUSQUET, meunier de Saint-Césaire, âgé de 39 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.
- FRANÇOIS GUERTIN, cultivateur de Saint-Césaire, âgé de 43 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

DIXIÈME PROCÈS.

commencé le 1^{er} Mars, terminé le 11 Mars 1839.

- CHARLES GUILLAUME BOUC, bourgeois de Terrebonne, âgé de 46 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.

LÉON LECLERC, cultivateur de Terrebonne, âgé de 40 ans, père de six enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

PAUL GRAVEL, cultivateur de Terrebonne, âgé de 23 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

ANTOINE ROUSSIN, cultivateur de Terrebonne, âgé de 36 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS ST. LOUIS, cultivateur de Terrebonne, âgé de 36 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

EDOUARD PASCHAL ROCHON, charron de Terrebonne, âge de 38 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *déporté*.

ONZIÈME PROCÈS.

commencé le 12 Mars, terminé le 19 Mars 1839.

LOUIS DESFAYETTES, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 38 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

JACQUES DAVID HÉBERT, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 47 ans, père de huit enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

DAVID DEMERS, cultivateur de Saint-Cyprien, âgé de 26 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

THOMAS SURPRENANT DIT LAFONTAINE, cultivateur de Saint-Philippe, âgé de 47 ans, père de onze enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS SURPRENANT, cultivateur de Saint-Philippe, âgé de 50 ans, père de onze enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

HYPOLITE LANCTOT, notaire de Saint-Rémi, âgé de 23 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS PINSONNAULT, cultivateur de Saint-Rémi, âgé de 40 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

RÉNÉ PINSONNAULT, cultivateur de Saint-Edouard, âgé de 49 ans, père de six enfants, condamné à mort, *déporté*.

ETIENNE LANGUEDOC, cultivateur de Saint-Constant, âgé de 21 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

BÉNONI VERDON, cultivateur de Saint-Edouard, âgé de 30 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

ETIENNE LANGLOIS, cultivateur de Sainte-Marguerite, âgé de 25 ans, marié, sans enfants, condamné à mort, *déporté*.

DOUZIÈME PROCÈS.

commencé le 20 Mars, terminé le 22 Mars 1839.

CHARLES MONDAT, cultivateur de Saint-Constant, âgé de 33 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

CLOVIS PATENAUDE, cultivateur de Saint-Constant, âgé de 45 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

MOYSE LONGTIN, cultivateur de Saint-Constant, âgé de 24 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

TREIZIÈME PROCÈS.

commencé le 25 Mars, terminé le 8 Avril 1839.

MICHEL ALARIE, menuisier de Saint-Clément, âgé de 34 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH GOYETTE, charpentier de Saint-Clément, âgé de 28 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS HÉNAULT, notaire de Saint-Clément, âgé de 25 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

BASILE ROY, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 40 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH ROY, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 55 ans, père de huit enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

JOSEPH ROY DIT LAPENSÉE, fils de Louis, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 24 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *déporté*.

ÉDOUARD TREMBLAY, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 33 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

PHILIPPE TREMBLAY, cultivateur de Saint-Clément, âgé de 26 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS VALLÉE, cultivateur de Sainte-Martine, âgé de 30 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

- CONSTANT BUISSON, forgeron de Sainte-Martine, âgé de 28 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *déporté*.
- CHARLES BERGEVIN DIT LANGEVIN, cultivateur de Sainte-Martine, âgé de 50 ans, père de sept enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- ANTOINE CHARBONNEAU, cultivateur de Saint-Timothée, âgé de 46 ans, père de huit enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.
- JOSEPH COUSINEAU, cultivateur de Saint-Timothée, âgé de 40 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.
- FRANÇOIS DION, cordonnier de Saint-Timothée, âgé de 48 ans, père de six enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.
- LOUIS JULIEN, cultivateur de Saint-Timothée, âgé de 37 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.
- JEAN BTE. TRUELLE, cultivateur de Châteauguay, âgé de 32 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *déporté*.
- MOISE DALTON, cultivateur de Châteauguay, âgé de 25 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *libéré* à caution.
- SAMUEL NEWCOMBE, médecin de Châteauguay, âgé de 65 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.
- JÉRÉMIE ROCHON, charron de Saint-Vincent de Paul, âgé de 36 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *déporté*.

QUATORZIÈME PROCÈS.

commencé le 10 Avril, terminé le 1^{er} Mai 1839.

BENJAMIN MOTT, cultivateur d'Alburgh dans l'Etat de Vermont, âgé de 42 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

Cette longue liste ne rend compte que d'une partie des souffrances de cette année 1838. Pour se faire une idée de l'ensemble, il faut se rappeler que des centaines d'individus, non compris dans cette liste, ont gémi des mois entiers dans les prisons, ou des années sur la terre d'exil; que des centaines de familles se sont vues sur le pavé, par suite de l'incendie de leurs demeures.

Dans tout cela, il y a un enseignement pour tous, qui se déduit assez de lui-même sans qu'il soit nécessaire d'en parler plus au long.

VIII

LE VOYAGE DES DÉPORTÉS.

A mesure que l'été s'écoulait, la rumeur de notre départ pour l'exil s'accréditait ; mais personne ne savait quelle serait la teneur de l'ordre de commutation, et l'on ignorait complètement quel serait l'endroit de notre destination.

Enfin, après dix mois de prison et de souffrances, le 25 septembre 1839, à trois heures de l'après-midi, on vint signifier à cinquante-huit d'entre nous (voir la liste du chapitre précédent), tous condamnés à mort, que notre sentence était commuée en une sentence de déportation à vie en Australie, et que nous devions être prêts à partir pour ce voyage de plusieurs milliers de lieues, *le lendemain !* Oui, un avertissement du soir pour un départ du lendemain matin, à des hommes respectables, à des pères de famille, exilés à vie parmi les forçats dans un autre hémisphère, non pas pour des crimes atroces ou

déshonorants, mais pour avoir cédé aux entraînements blâmables, sans doute, mais généreux, d'un patriotisme mal dirigé !

Je n'ai pour but, dans cette courte remarque, que de protester contre une foule d'écrits qui ont représenté les insurgés de 1837 et 1838 comme des monstres, et sont allés jusqu'à reprocher au gouvernement du temps d'avoir encouragé les révolutions, en témoignant aux coupables trop de douceur et de clémence. Un auteur, officier de l'armée, disait à ce propos dans un ouvrage publié sur le Canada et contre mes compatriotes : "Les loyaux, qui avaient beaucoup souffert pendant l'insurrection, se montraient mécontents et indignés de cette tendance à la clémence (*)." "

Aujourd'hui que les passions soulevées dans ces temps malheureux sont complètement apaisées, on peut faire sans danger à chacun sa part ; et il doit être permis, à ceux qui ont tant souffert pour leur erreur d'un moment, de démontrer, avant de descendre dans la tombe, qu'on ne doit pas les confondre avec les grands criminels, et qu'ils ont largement payé leur dette à l'ordre établi.

Le public avait appris, quelques heures avant nous, que notre sort était fixé, et les parents et amis des condamnés s'étaient hâtés d'envoyer

(*) "The loyal Canadians, who had suffered much during the insurrection, were discontented and indignant at this tendency to clemency."

— Warburton, *England in the New World.*

informer les familles du départ, si prochain, des leurs pour le lieu d'un bannissement à vie.

A huit heures du matin, le jour où nous devions nous embarquer, un grand nombre de parents, d'épouses et d'enfants des condamnés envahirent la prison, pour dire un adieu, qu'on croyait devoir être éternel et qui le fut pour plusieurs, l'un à un fils, l'autre à un époux, d'autres à un père..... Tous les âges étaient confondus dans cette union de larmes amères et de cris déchirants. Les malheureux pères de famille ne trouvaient guère de paroles de consolation à donner à ces femmes éplorées, à ces enfants laissés désormais sans autre appui que celui de la charité des proches, des amis ou du public ; ils se contentaient de mêler leurs pleurs à ceux de ces êtres si chers et de répondre à leurs derniers embrassements.

Pour moi, j'avais vu un de mes frères la veille, et je remerciais Dieu d'épargner à mes vieux parents absents, surtout à ma mère, les terribles émotions d'une pareille scène. Je me disais, en regardant mes compagnons de déportation, la plupart paisibles cultivateurs :—Qu'a-t-on donc tant à craindre, maintenant, de ces braves gens ? Si, toutefois, il y a des coupables ce ne sont certainement pas eux !

A 11 heures de la matinée, le 26 septembre, on apporta dans la section de la prison que j'habitais un tas de menottes ; cela joint au bruit de portes et de ferrailles, que nous entendimes

dans les escaliers voisins, nous fit comprendre que l'heure du départ était arrivée.

Bientôt on fit retirer *les étrangers*, c'est-à-dire les membres des familles des condamnés, et un instant après des officiers civils et militaires, accompagnés de soldats vinrent procéder à l'enchaînement des prisonniers. Nous fûmes liés deux à deux et conduits dans la cour antérieure de la prison, entre deux haies de soldats de pied : à la porte stationnait un détachement de cavalerie. Là, aussi, se tenaient des épouses et des enfants de condamnés, qui, avertis trop tard, n'avaient pu venir à temps, pour converser, une dernière fois, avec leurs maris et leurs pères dans la prison. C'étaient des cris, des larmes, des adieux déchirants jetés à travers les rangs des soldats, quelquefois un élan vers les condamnés, réprimé par les agents de l'autorité.

En sortant de la prison et en me trouvant sous un ciel ouvert, je ressentis un moment de bien-être matériel impossible à décrire : je n'étais pas sorti des murs de la geôle depuis mon procès ! Je respirai l'air à pleine poitrine et je regardai le beau ciel de mon pays ; mais cette jouissance fut de courte durée ; car, bientôt rappelé au sentiment de la réalité, je me plongeai dans les tristes réflexions que suggérait la perspective de mon triste sort.

En quittant nos logements de la prison, nous fûmes l'objet de chaudes marques de sympathie de la part de plusieurs des employés de l'établissement ; cela fait honneur à l'humanité et fait

toujours du bien aux prisonniers. Le médecin de la prison, M. le Docteur Arnoldi, qui s'était toujours conduit envers nous avec beaucoup d'humanité (je parle de M. Arnoldi, *le père*, mort à Montréal depuis plusieurs années), pleurait à chaudes larmes. Au moment où on me mettait les fers, il saisit ma main restée libre entre ses deux mains, et, la pressant avec affection, il me dit :—“ Courage, mon enfant ! ”

Il y avait foule dans les rues ; mais la masse des curieux, paraît-il, était stationnée à l'embarcadère du port, dont elle encombrait les avenues. Pour éviter la foule, qui pouvait devenir une cause d'embarras et de trouble peut-être, on nous dirigea en toute hâte, sous escorte de cavalerie, vers *le pied du courant*, où nous trouvâmes le bateau à vapeur, *British America*, qui nous prit à son bord. On nous fit descendre sous le tillac d'avant, et un instant après le bateau s'éloignait de la rive à toute vapeur.

Dans l'après-midi on nous ôta nos fers, et peu après, on nous fit distribuer une ration de pain et de jambon, à laquelle le plus grand nombre toucha à peine, tant les émotions du départ nous avaient bouleversés. Il y avait des gens, comme je l'ai dit plus haut, dont les demeures avaient été incendiées et qui laissaient sur le pavé des femmes chargées de nombreux enfants.

Notre bateau jeta l'ancre dans le lac Saint-Pierre ; c'était pour attendre, dirent les gens de l'équipage, un autre bateau ayant à son bord les déportés du Haut-Canada : on voulait ne

faire qu'une opération du transbordement de tous les prisonniers à bord du bâtiment de transport qui devait les conduire tous aux terres australes.

Il était environ onze heures, le 27 septembre, lorsque nous accostâmes, dans le port de Québec, le navire de transport *Le Buffalo*; c'était un grand bâtiment à trois ponts, armé, je crois, de quinze à vingt canons de divers calibres et monté d'environ cent cinquante hommes d'équipage.

On nous mit des menottes et l'on nous fit passer de suite dans les logements qui nous avaient été préparés, et quels logements, grand Dieu! C'était sur le troisième pont et bien au-dessous de la ligne de flottaison. Quand nous fûmes là, dans l'étroit et sombre espace qui devait être pendant plusieurs mois l'habitable de nos souffrances, on nous enleva nos menottes et on nous distribua les lits que nous devions occuper.

Pour rendre possible au lecteur l'intelligence de ma description, j'ai fait préparer un petit diagramme, représentant les dispositions de ce logis, ménagé pour cent quarante-quatre prisonniers, tant du Bas que du Haut-Canada, dans un entrepont de quatre pieds et quelques pouces d'élévation, d'un pont à l'autre, sur environ soixante-quinze pieds de longueur entre deux cloisons construites à notre intention. Chacun de nous n'avait en jouissance qu'un espace cubique de cinquante pieds environ, dans un endroit privé de ventilation, où il passait les

jours et les nuits, sauf les courts instants de rares promenades sur le grand pont.

Notre logement s'étendait donc du tiers postérieur du navire à l'espace qui correspond à ce que, dans les navires marchands, on appelle le coqueron. Cet espace, au centre du navire, affectait la forme d'une boîte de soixante-quinze pieds de long, sur environ trente-cinq de large et quatre et demi de hauteur, à l'exception d'un petit espace en arrière, où un retrait du pont donnait une élévation d'un peu moins de six pieds, près de l'écouille. Le milieu de cette boîte était occupé, dans le sens de la longueur, par une rangée de caisses et de ballots, établis sur une largeur d'au moins douze pied et allant d'un pont à l'autre, séparant l'entrepont en deux compartiments distincts communiquant ensemble par deux passages laissés libres aux deux extrémités, lesquels passages correspondaient avec deux écoutilles grillées et gardées par des sentinelles armées.

Les deux couloirs ainsi faits de chaque côté du navire, ayant pour limites à l'intérieur la muraille de caisses et de ballots, à l'extérieur la paroi du vaisseau, avaient environ onze pieds et demi de largeur sur la longueur déjà donnée de soixante-quinze pieds. Cette largeur de onze pieds et demi était partagée comme suit : 1o un espace libre de trois pieds, seul endroit où nous pussions nous livrer à quelques mouvements, encore n'était-ce qu'en marchant à demi-courbés, puisque la hauteur d'un pont à l'autre n'avait

pas cinq pieds ; 2o un banc d'environ dix-huit pouces de large qui régnaît dans toute l'étendue du couloir ; 3o une double rangée de compartiments de six pieds de profondeur qui devaient nous servir de lits.

Ces compartiments au nombre de dix-huit, savoir, neuf de front sur deux de hauteur, avaient sept pieds et quelques pouces de front sur la profondeur mentionnée de six pieds, ils étaient destinés à recevoir chacun quatre occupants. Des espèces de matelas fort inégaux et fort durs étaient déposés au fond de ces compartiments ou boîtes, dans lesquelles il était aussi difficile de s'introduire qu'il était difficile d'y trouver une position supportable.

Nous descendîmes dans ce taudis affreux, par une écoutille d'environ deux pieds carrés, et deux sentinelles prirent de suite poste à deux autres écoutilles fortement grillées, commandant les deux extrémités de notre logement et communiquant avec les autres ponts du navire, du haut en bas ; c'était par ces écoutilles qu'on recevait le peu d'air et de lumière dont il nous était donné de jouir.

Les prisonniers politiques du Haut-Canada étaient au nombre de 83, on leur avait adjoint trois condamnés pour meurtre qui furent confondus avec eux, portant le nombre total à 144. L'officier qui nous avait conduits nous avait partagés en deux bandes de 72 hommes chacune ; l'une reçut l'ordre d'occuper le logement de tribord, et l'autre, celui de babord. Je me

trouvai placé sur le banc, à l'extrémité arrière du couloir de tribord, ayant pour voisins les plus proches M. le capitaine Morin, M. Morin, fils, MM. les notaires Huot et Lanctot, M. le Dr Newcombe et le jeune Ducharme.

Le lit qui m'était destiné, à moi quatrième, était le lit du second rang, du premier compartiment de tribord, en arrière (voisin de l'écouille marquée C sur le diagramme). C'est dans ce compartiment que l'élévation, entre les deux ponts, était la plus grande ; il fallait, de cet endroit, franchir une marche pour arriver au niveau général du pont qui servait de plancher à notre prison.

Une fois que nous fûmes installés ou plutôt empilés, avec nos petites valises, dans cette étroite, obscure et fétide prison, on nous fit servir le dîner, composé de bœuf salé froid et de biscuit, puis nous fûmes laissés à nos tristes réflexions et aux terribles pressentiments que cette manière de nous traiter nous suggérait tout naturellement.

Le soir on vint nous apporter le souper ; c'était un brouet clair de farine d'avoine, qu'on nous présentait dans un seau, où nous puisions avec une tasse d'une chopine qui constituait la ration réglementaire pour tous.

Immédiatement après le souper, on nous intima l'ordre de nous mettre au lit au son d'une cloche qui devait sonner tous les soirs à huit heures ; l'heure du lever était fixée à six heures. On devait garder le silence le plus absolu pen-

dant la nuit. Il était défendu de communiquer, en aucun temps, les uns avec les autres, d'un côté à l'autre des logements, et nul ne pouvait aller aux lieux d'aisance, situés dans l'entrepont supérieur près de l'escalier, sans la permission de la sentinelle.

A huit heures, nous nous glissâmes dans les boîtes qui devaient nous servir de lits, quatre ensemble, ayant pour deux une couverture, déjà très-malpropre, et pour oreiller un petit coussin fort mal fait et bien dur.

Pour ma part, malgré tout ce qu'un pareil lit avait d'incommode et de répugnant, je dormis bien toute la nuit : il est vrai que j'étais rendu de fatigues et d'émotions, et que, de plus, le froid que j'avais enduré sur le bateau à vapeur m'avait engourdi au point que je ne sentais pas les aspérités de ma couche.

A la cloche de six heures, le lendemain matin, nous sortîmes de nos boîtes un peu meurtris, un peu asphyxiés et grandement indignés de la manière dont on en usait à notre égard. Un officier vint faire sa ronde pour constater notre présence dans le couloir, comme il l'avait fait la veille au soir, pour constater l'observation du règlement relatif au coucher.

A peine étions-nous hors de nos lits, que nous entendîmes le bruit des chaînes de la frégate, on levait les ancres, et bientôt le navire se mit en mouvement : le bruit de la vapeur nous fit comprendre que nous étions remorqués. Nous partîmes donc pour le grand et pénible voyage de l'exil ; nous quittions notre patrie,

sans pouvoir jeter un dernier coup-d'œil sur cette belle nature du Canada, si belle surtout dans ce magnifique port de Québec où nous nous trouvions en ce moment!... D'un commun accord, nous nous jetâmes à genoux et nous mîmes à dire ensemble la prière du matin, pratique que nous avons fidèlement observée matin et soir tout le long du voyage. Cette première prière fut interrompue, pendant quelques instants, par des coups de canon tirés par notre vaisseau, salut auquel répondirent les canons de la citadelle du Cap-Diamant.

Vers sept heures, on nous fit mettre en sections de douze pour recevoir nos aliments. Un seau était le plat commun, destiné à contenir, tour à tour ou conjointement, tous nos aliments : du reste, nous n'avions ni couteaux, ni fourchettes, ni cuillers ; tout notre service de table se composait d'une petite tasse ou mesure de chopine.

Le régime alimentaire était ainsi ordonné : déjeuner,—une chopine de gruau d'avoine faiblement édulcoré ; dîner,—4 onces de bœuf salé, 4 onces de *pudding* au suif et quelques onces de biscuit, ou bien (alternativement de deux jours l'un) une chopine de soupe aux pois, 3 onces de lard et 11 onces de biscuit ; souper,—une chopine de cacao, avec le peu de biscuit qui nous restait du dîner, quand il en restait.

La tablée à laquelle j'appartenais jouissait du luxe d'un petit couteau de poche que possédait le capitaine Morin ; ce couteau nous servait à

couper la viande que nous prenions sous le pouce, après avoir bu ou mangé, comme on voudra, notre soupe aux pois avec la petite mesure. Voilà comment eurent à se tirer d'affaire, dans l'étroit entrepont que je viens de décrire, pendant les longs mois d'une traversée de plusieurs mille milles, des gens qui n'avaient jamais connu auparavant le malheur et le besoin, et qui, pour la plupart, n'avaient jamais vu la mer, même de loin.

On ne pouvait nous laisser jour et nuit dans l'étroit espace de notre prison flottante sans risquer de nous voir périr tous en peu de temps, aussi avait-on organisé la promenade journalière des prisonniers comme suit : le matin à neuf heures, la moitié d'entre nous, c'est-à-dire soixante-douze, étaient amenés sur le premier pont et y demeuraient en plein air jusqu'à onze heures et demie (le temps le permettant) ; dans l'après-midi l'autre moitié prenait la même place, sur le gaillard d'avant, à deux heures, et y demeurait jusqu'à cinq heures et demie.

Nous eûmes, au moins, pendant les premiers jours de notre traversée, le dernier plaisir de contempler les rives nord et sud du Saint-Laurent. Lorsque nous montâmes sur le pont le premier jour, nous étions un peu en bas de l'Ile-d'Orléans et le bateau à vapeur, qui jusque-là avait donné la remorque à notre frégate, venait de lâcher les amarres : nous le regardâmes longtemps, avec envie, remontant le fleuve et se rapprochant de tous les êtres chéris dont

chaque minute nous éloignait, nous malheureux exilés.

Pendant cinq jours la mer fut belle et se montra indulgente ; mais le cinquième jour elle devint houleuse, sous l'effet d'un gros vent, et bientôt le mal de mer commença à faire son apparition au milieu de nous. A mesure que la tempête se faisait plus forte et que les vagues venaient battre avec plus de violence les flancs de notre triste frégate, le nombre des victimes de cet horrible mal augmentait.

Le sixième jour après notre départ, on comptait cinquante-neuf malades sur les soixante-douze prisonniers logés de notre côté du navire, et nous apprimes, plus tard, que l'état des choses était à peu près le même, sinon pire, du côté des prisonniers du Haut-Canada, occupant le couloir de babord.

Ceux qui ont goûté du mal de mer ou qui en ont pu voir les effets, ceux-là seuls pourraient se figurer dans quel état nous nous trouvions, malades ou non malades, privés de lumière, mais d'air surtout, d'air si nécessaire à ceux qui sont atteints du mal en question, entassés dans un étroit espace avec défense d'occuper les lits, si pauvres qu'ils fussent, pendant le jour. Les pauvres malades étaient sans cesse obligés de se cramponner à tout pour remonter sur le banc étroit, d'où les soubresauts du navire et la faiblesse les précipitaient sans cesse sur le pont rendu humide, glissant et fétide par les vomissements.

Treize seulement (j'étais du nombre) échappèrent à la maladie : pendant huit jours, nous eûmes la douleur de voir nos compagnons en proie à ces tortures, que nous essayions à soulager de notre mieux. La pluie, le vent et le roulis nous empêchèrent, pendant tout ce temps, de profiter de la promenade des premiers jours. L'odeur serait devenue suffocante, si elle ne l'était déjà, sans la précaution qu'on eut de mettre une cuve dans l'entrepont qui se trouvait au-dessus de nous, dans le voisinage des lieux d'aisance. Lorsque le besoin de vomir se faisait sentir, les plus forts allaient à la cuve, et, de ceux qui étaient en santé, six étaient constamment employés à nettoyer notre pavé (c'est le nom qu'il faut donner à ce pont), pour aller déposer les eaux de lavage dans cette même cuve. C'étaient des scènes à faire bondir le cœur, et je ne comprends pas comment nous avons pu résister à de pareilles souffrances.

Ajoutez à tout cela les grossièretés, les insultes, les brutalités même de quelques hommes de l'équipage, entre autres celles d'un jeune officier du nom de Nibblett (j'écris ce nom comme nous le prononcions), qui n'avait guère de plus aimables noms à nous donner que ceux de *son of a bitch* (enfant de chienne), de *cut throat* (coupe-jarret), etc., etc. À la vue de cette indigne conduite et du traitement que nous subissions, nous eûmes la pensée qu'on avait l'intention ou de nous faire périr de misères et de souffrances dans la traversée, ou bien de nous

pousser à quelque acte de désespoir qui pût donner l'occasion de nous décimer. On avouera que de pareilles idées étaient parfaitement justifiées par la manière dont on nous traitait dans notre immense malheur.

Pendant huit jours, donc, nos pauvres compagnons malades eurent à subir ces terribles épreuves du mal de mer, et pendant huit jours, nous leur prodiguâmes les soins en notre pouvoir, les nettoyant, les aidant à se relever quand ils tombaient, les introduisant dans leur lit le soir, les en retirant le matin, à l'heure fixée par le règlement.

Enfin, le quatorzième jour après notre départ, le calme se fit et le beau temps reparut : ce jour-là nous pûmes monter sur le haut pont, pour y respirer l'air pur et frais de la mer. Nos pauvres malades se sentirent de suite soulagés, et deux jours après il ne restait plus que cinq de nos compagnons qui conservassent encore des traces du terrible mal.

Mais une autre souffrance physique nous attendait à ce point de notre voyage. Les marins disent que *l'air de la mer creuse l'estomac* : eh bien ! oui, l'air de la mer et notre quasi abstinence de huit jours venaient d'augmenter considérablement notre appétit ; mais il fallait cependant se contenter de la quantité d'aliments voulue par le règlement. Aussi, la plupart d'entre nous eurent-ils à souffrir affreusement, pendant toute la traversée, de l'insuffisance de nourriture.

Jamais d'autres que nous, mes compagnons

d'exil et moi, ne sauront comprendre tout ce que nous avons enduré. A l'heure qu'il est, quand j'y pense, c'est comme un rêve dans lequel j'aime à me sentir délivré de mes maux, ou comme un cauchemar dont je cherche à me débarrasser, selon la disposition d'esprit dans laquelle je me trouve.

Il semblera au lecteur que notre situation était assez pénible pour ne pas inspirer autre chose, à un être humain, que de la pitié ; que notre pénurie et notre misère étaient assez grandes pour ne pas suggérer l'idée d'y ajouter encore, qu'il ne devait venir à la pensée de personne de se faire une position meilleure aux dépens de malheureux comme nous. Eh bien ! il n'en fut rien. Il se trouva, parmi les employés du bord, un homme qui crut pouvoir tirer parti à son profit de la triste impuissance dans laquelle nous nous trouvions de pouvoir déjouer ses projets.

Il y avait, à bord de la frégate, un individu du nom de Black, marchand banqueroutier du Haut-Canada, lequel avait obtenu le privilège d'un passage gratuit aux terres australes, à la condition de nous servir de maître-d'hôtel pendant la traversée : c'était lui qui faisait le partage des rations des prisonniers et qui devait veiller à la propreté de notre logement. Il vint à la pensée de ce misérable de se rendre important auprès des autorités du bord, et probablement d'obtenir une récompense, en fabriquant contre nous la plus noire comme la plus lâche

de toutes les calomnies. Pour accomplir son infâme projet, il s'associa à un prisonnier du Haut-Canada, le nommé Tywell ou Towell, qui consentit, moyennant des promesses de bons traitements présents et de liberté ultérieure, à servir de compère à ce scélérat.

Notre indigne maître-d'hôtel alla donc trouver le commandant de la frégate, dans la matinée du quinzième jour de notre navigation, pour lui dire que les prisonniers canadiens et américains (presque tous les prisonniers du Haut-Canada étaient américains) avaient formé le complot de se révolter contre l'équipage et de s'emparer du navire. Black indiqua Tywell, le prisonnier, comme étant en état de donner tous les renseignements désirables. Ce dernier, mandé devant le capitaine, corrobora tout ce qu'avait dit Black, comme nous le sûmes plus tard ; et désormais le commandant du navire, s'il ne fut pas effrayé d'un complot, qui eût été de notre part un acte de folie confirmée, n'eut plus de doute du moins sur son existence.

Nous n'avions pas l'ombre d'un soupçon de ce qui s'ourdissait ainsi contre nous ; aussi on ne saurait décrire l'étonnement que nous ressentimes, lorsque, à deux heures de l'après-midi de ce même quinzième jour, nous vîmes arriver dans notre logement deux officiers accompagnés de forts détachements des marins de l'équipage, armés de pistolets et de coutelas comme s'il se fût agi d'un abordage. Nous reçûmes l'ordre de nous diriger en silence vers l'escalier qui

conduisait à l'entrepont, où l'on nous logea sous clef dans un compartiment d'environ vingt-quatre pieds carrés situé à l'avant.

Nous demeurâmes enfermés dans cet endroit pendant environ deux heures, sans savoir ce qu'on voulait faire de nous, ni pouvoir comprendre le but de cette conduite mystérieuse à notre égard.

Au sortir de notre seconde prison, dont les abords étaient gardés par des hommes armés jusqu'aux dents, nous reçûmes de nouveau l'ordre de n'avoir aucune communication d'un côté à l'autre de nos logements, et de garder, avec plus de rigueur que jamais, le silence entre nous. On nous avertit que les sentinelles avaient reçu l'injonction de faire feu sur le premier qui laisserait sa place sans en avoir préalablement obtenu la permission.

Pendant notre internement de deux heures dans le coqueron dont je viens de vous parler, on avait ouvert toutes nos valises et bouleversé tous nos lits. Il va sans dire qu'on ne trouva rien de compromettant : quelques canifs, des rasoirs et des pièces d'or et d'argent, trouvés dans quelques valises, furent confisqués sans pitié. Nous trouvâmes plusieurs valises brisées, nos effets bousculés, et nos pauvres lits sens dessus dessous.

Quoique la fausseté de l'existence d'un complot quelconque fût démontrée manifestement par ces recherches infructueuses, on redoubla de rigueur contre nous, et cela sans nous offrir

la moindre occasion de nous justifier. Nous ne pouvions deviner la cause de ces recherches et de ces rigneurs. Il était facile de voir que nous avions été la victime de quelque calomnie ; mais nous ne pouvions imaginer d'abord sur quoi on avait pu fonder le soupçon d'un *darned plot* (complot infernal), dont nous parlait, sans explication aucune, mais avec un crescendo d'injures, l'officier Nibblett. Ce ne fut que quelques jours après que nous apprîmes le tout de la bienveillance d'un pauvre factionnaire, ému de pitié à la vue de l'inquiétude dans laquelle nous jetait tout ce manège. Pour ne pas compromettre ce brave homme, nous ne dîmes mot aux autorités de la révélation qu'il nous avait faite, laquelle, du reste, ne faisait de mal à personne ; car l'idée d'une révolte de notre part était d'une absurdité telle qu'elle ne pouvait manquer d'apparaître à tout le monde, après réflexion.

De ce moment, au lieu de nous faire monter ensemble tous les jours sur le pont, ceux de tribord pendant deux heures le matin, et ceux de babord pendant deux heures l'après-midi, on ne nous fit plus monter que par escouades de douze, et pour une heure seulement ; et alors nous étions obligés de nous tenir en silence dans un coin, sous la surveillance d'une garde armée.

Bientôt vint s'ajouter à toutes nos souffrances une misère qui prit rapidement des proportions atroces ; je veux parler de la vermine, qui, se trouvant en germe dans les effets de literie

qu'on nous avait donnés, n'eut pas de peine à se développer et à se multiplier, dans les conditions toutes favorables que lui offrait notre pénible situation : nous en fûmes bientôt couverts.

Le lecteur me pardonnera ces détails dégoûtants : mais je veux rendre complètement, autant qu'un court récit peut le faire, le tableau des souffrances que nous avons endurées.

Les seaux dans lesquels on nous servait à manger étaient d'une malpropreté incroyable ; nous ne pouvions guère le constater, dans notre taudis obscur, que par l'odeur ; mais plusieurs fois nous pûmes nous en convaincre du regard, sur le pont, en étant témoins des sales procédés employés pour laver ces baquets après le repas. Que Dieu pardonne à ceux qui nous ont traités de la sorte, comme je leur pardonne ; mais il est triste pour la pauvre humanité d'avoir à signaler de pareilles infamies. Ah ! lecteurs de mon pays, habitants de nos campagnes et de nos villes si chrétiennes, jamais vous ne pourrez concevoir ce que nous avons souffert ; et tout mon étonnement, aujourd'hui, est que nous ayons pu y survivre. C'est étonnant comme l'homme peut endurer de souffrances morales et physiques.

J'ai dit un mot de l'insuffisance de notre ration alimentaire ; mais que de fois n'avons-nous pas vu diminuer encore cette ration par les accidents du transport, de la cuisine à notre étroit et noir logis, surtout dans les jours de gros vent, alors que le roulis et le tangage ren-

daient la marche si difficile sur les ponts du navire.

Une fois la semaine, nous procédions au lavage de nos effets, pendant l'heure qu'il nous était donné, à tour de rôle, de passer sur le pont. Ce lavage se faisait à l'eau salée avec une brosse et une espèce de terre blanche qui tenait lieu de savon, lequel ne peut s'employer avec l'eau de mer. Cette opération, importante pour nous, avait du reste le mérite de nous offrir quelques distractions, et de tempérer un peu l'ennui de notre affreux désœuvrement.

Nous avions parmi nous des malades auxquels nous prodiguions tous les soins en notre pouvoir, et, tous, nous étions fort inquiets, dans l'appréhension où nous étions de ne pouvoir longtemps résister à nos souffrances et à nos privations de toutes sortes : nous nous consolions par la pensée de Dieu, en prenant de nouvelles forces dans la prière, seul adoucissement à nos maux.

Le 15 octobre, on nous fit faire grand ménage et nettoyer notre logement, qui fut badigeonné à la chaux, opération qui fut renouvelée deux fois chaque semaine pendant le reste de la traversée ; car les dangers de maladie augmentaient à mesure que nous entrions dans des climats plus chauds.

La calomnie de Black et la razzia qui en fut la conséquence avaient encore ajouté une nouvelle misère à toutes les autres. S'il est quelqu'un de mes lecteurs qui ait jamais subi le

supplice d'une barbe faite avec un mauvais rasoir, il pourra se faire une idée de la torture que, deux fois la semaine, nous avions à endurer. Les jours de barbe, on nous menait sur l'entrepont, où, chacun à son tour, se rasait avec d'affreux rasoirs à demi rouillés, servant à un grand nombre et aussi mal entretenus que possible. Ceci se pratiqua tout le temps de la traversée, à dater du jour où l'on avait enlevé de nos valises les quelques bons rasoirs qui nous appartenaient. Les rasoirs, destinés à tout le monde, étaient confiés aux soins de notre persécuteur Black, et, à la fin de la traversée, il n'y avait presque plus moyen d'endurer les douleurs de l'opération dont il s'agit, toujours faite à l'eau froide et sans miroir, souvent au roulis imprimé au navire par une mer houleuse et tourmentée. Je fus, cependant, un de ceux qui souffrirent le moins de ce chef, à cause de ma jeune barbe, alors peu apparente et facile à tondre ; mais certains de mes compagnons ne revenaient jamais de l'opération en question, sans avoir la figure en sang et les yeux noyés de larmes.

À mesure que nous approchions des tropiques, la chaleur devenait étouffante, dans nos étroits logements sans air. Pendant un mois, la zone torride nous brûla de ses feux.

Qu'on se figure cent quarante-quatre personnes entassées dans le fond de cale d'un navire, dans un espace rétréci entre deux ponts séparés l'un de l'autre par un espace de quatre

pieds et quelques pouces seulement ; ces personnes plongées dans une obscurité continuelle et ne recevant d'air que par deux écoutilles munies de manches de toile comme ventilateurs ; soumises à un régime alimentaire détestable de tout point, n'ayant qu'une pinte d'eau par jour pour étancher une soif insatiable, livrées à des myriades d'insectes nuisibles autant que dégoûtants : et tout cela sous le soleil des tropiques et sur le chemin de l'exil, au milieu des forçats !

Nous avons de notre côté une dizaine de malades, auxquels on n'accordait aucun adoucissement, et sur le sort desquels nous entretenions de grandes craintes. Nous les soignons de notre mieux ; mais ces soins n'étaient que de l'affection ; car nous n'avions aucun moyen matériel de les soulager. Du côté des prisonniers du Haut-Canada, il y avait encore plus de malades : avant d'atteindre les tropiques même, le 22 octobre, l'un d'eux, le nommé Priest, succomba à ses souffrances et fut enseveli dans les flots.

Ces prisonniers, que nous appelions les prisonniers du Haut-Canada, étaient presque tous des Américains ; à peine y avait-il parmi eux une dizaine d'habitants du Haut-Canada. Ces hommes, qu'on distinguait en 1837 et 1838 sous le nom de *sympathiseurs*, me parurent, autant que j'ai pu les connaître par les relations que nous eûmes, surtout avec ceux qui faisaient partie de notre division, des gens fort respectables. L'état d'émaciation et de dénuement de

ces pauvres malheureux était extrême ; malgré nos misères nous reconnaissons qu'ils étaient encore plus malheureux que nous : puis, nous trouvions dans notre foi des ressources et des consolations qui manquaient à la plupart d'entre eux.

Il y avait parmi nous, je parle des cent quarante-quatre, des hommes plus faibles que les autres, entre autres un vieillard de plus de soixante ans malade de la poitrine ; dire ce que ces gens et surtout ce vieillard ont eu à souffrir serait une tâche impossible ; cent fois nous crûmes le pauvre vieillard sur le point de rendre son âme à son Créateur. Quelle perspective pour des catholiques que celle de mourir ainsi sans le secours d'un prêtre ! "—Mais le Dieu de toute bonté entend nos soupirs, nous disions-nous, Il est témoin de nos désirs et Il acceptera notre sacrifice en nous donnant les grâces nécessaires pour suppléer à l'absence de son ministre, si nous avons à périr dans ce vaisseau."

Parmi nos malades, je ferai mention spéciale de mon ami, le notaire Hypolite Lanctôt, établi aujourd'hui à Laprairie, à cause de l'étrange amitié qui nous a toujours liés pendant notre exil, et qui ne s'est jamais démentie depuis. M. Lanctôt faisait partie, comme je l'ai dit plus haut, de la même division que moi et j'ai pu être témoin de ses souffrances pendant tout le voyage ; elles furent extrêmes. Que de fois je l'ai cru sur le point d'y succomber, alors

que je m'efforçais, avec mes autres compagnons, de lui prodiguer les soins du cœur, à défaut de tous les autres qu'il nous était impossible de lui procurer.

Les promenades que nous faisons sur le pont (je parle de ceux qui pouvaient s'y rendre) n'étaient guère un soulagement sous l'ardeur des feux tropicaux ; si nécessaires qu'elles fussent à notre santé, elles ne semblaient servir, tout simplement, qu'à nous faire remarquer combien était imprégné de fièvre l'air de notre logement.

Il se trouve de bons cœurs partout ; nous en rencontrâmes au sein de l'équipage du *Buffalo* ! Deux soldats, touchés de tant de misères, eurent l'humanité d'apporter à des malades un peu d'eau dans laquelle ils avaient mêlé leur ration de rhum ; surpris une fois sur le fait, ils furent fouettés tous les deux. Cette rigueur n'empêcha cependant pas un pauvre matelot d'apporter, lui aussi, dans les rares occasions qu'il pouvait saisir, un peu d'eau à ceux qui souffraient le plus de la soif ; mais il se servait d'une botte pour cet office de sublime charité. Tel était le besoin de boire qui nous tourmentait que ce vase repoussant n'empêchait pas de trouver cette eau délicieuse. Ces trois hommes n'étaient pas les seuls de l'équipage qui eussent pour nous de la compassion : il leur fallait, en effet, avoir des *complices de charité* ; car autrement ils n'auraient pu accomplir une seule fois leurs bons services. Souvent nous recevions des marques de sympathie des gens de la fré-

gate ; mais la direction et le gouvernement du bord étaient d'une cruauté qu'il eût été difficile de surpasser. Malgré la rigueur des autorités, nous pûmes encore de temps à autre nous procurer un peu d'eau, fournie, non par humanité cette fois, mais par esprit de lucre. En échange de quelques effets pris dans notre petite garde-robe, quelques matelots parvenaient à nous apporter de l'eau, recueillie dans les chaloupes sur le pont, pendant les orages.

UNE RELACHE.

Après deux mois de navigation, nous fîmes relâche au port de Rio-Janeiro, au Brésil. Cette relâche était nécessaire par le besoin de se procurer des vivres et de l'eau, dont l'approvisionnement n'était pas suffisant pour nous mener au bout de notre voyage, ni même aux ports ordinaires de relâche, à cause de la direction suivie et du peu de rapidité de notre marche.

C'était le 30 Novembre que nous entrâmes dans la belle rade de Rio-Janeiro. Nous jouîmes, pendant les quelques jours de notre séjour dans ce port, de la vue du magnifique paysage qui s'y déroule. Dans nos promenades (je n'ai pas d'autre mot) sur le pont, nous contemplions les eaux paisibles de la vaste baie, entourée de plateaux délicieux couronnés de hautes et pittoresques montagnes. Nous suivions du regard les élégantes embarcations de toutes sortes qui

sillonnaient ces eaux, et nous nous prenions à envier le sort des esclaves noirs qui manœuvraient ces légers esquifs.

Ces scènes délicieuses nous rappelaient les heureux bords du Saint-Laurent, et nous faisaient rêver des êtres chéris que nous avions quittés, peut-être, hélas ! pour ne plus les revoir, du moins dans ce monde.

Notre relâche au port de Rio-Janeiro fut de cinq jours, qui nous furent d'un immense service ; car, pendant ce temps, on nous donna un peu plus de liberté, dont nous profitâmes pour pratiquer quelques opérations de propreté ; puis le calme de la Baie nous accordait une trêve devenue nécessaire, surtout à nos pauvres malades. Mais ce qui nous réconforta surtout fut l'achat qu'on fit pour nous, avec le peu d'argent qu'on nous avait confisqué, de fruits et autres rafraîchissements, qui eurent sur nos estomacs délabrés, l'effet d'un baume adoucissant sur une blessure. Il était temps ; car je crois sincèrement que, sans cette relâche, plusieurs de nos compagnons, des deux côtés du navire, seraient morts de misère et d'exténuation.

Il y avait dans le port de Rio-Janeiro des navires de la marine royale d'Angleterre ; plusieurs officiers de ces navires vinrent nous voir : l'un deux, apparemment d'un grade supérieur, demanda, en notre présence, à l'officier du bord qui l'accompagnait, si nous étions soumis au régime alimentaire des forçats (*convicts*) ; on lui

répondit :—Oui. Faisait-il cette question pour trouver à redire au cas où nous n'aurions pas été soumis à ce régime ? la faisait-il pour indiquer qu'on ne devait pas nous traiter comme des criminels ? Je n'en sais rien.

X

A TRAVERS LES DEUX GRANDS OCÉANS.

Nous remîmes à la voile le 5 décembre et, avec le voyage, recommencèrent nos souffrances. Cependant le vent était favorable, et ce n'est pas sans une certaine jouissance que nous sentions notre navire fendre les ondes ; car, bien que le sort qui nous attendait sur la terre d'exil fût un sort épouvantable, néanmoins, notre grande préoccupation du moment était de pouvoir quitter cet affreux navire, dans les flancs duquel toutes les tortures nous étaient infligées.

Si, d'un côté, notre sort était un peu adouci, par l'addition d'une roquille de limonade par jour à une provision un peu augmentée d'eau, et par la diminution de la chaleur ; d'un autre côté, la vermine, se multipliant dans nos hardes et dans nos lits, nous faisait endurer des maux indescritibles. Avec cela des symptômes de scorbut se montraient chez quelques-uns d'entre

nous : c'est même ce qui avait engagé les autorités du bord à ajouter un peu de limonade à notre régime.

Le vent nous étant toujours favorable, le 28 décembre nous avons traversé l'océan, et nous nous trouvions à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance.

Deux jours après, nous avons franchi les dangers de ces côtes bordées d'écueils et si souvent tourmentées par les tempêtes, et nous étions passés de l'Océan Atlantique dans l'Océan Pacifique.

L'année 1840 arriva... Qu'il fut triste le jour de l'an des exilés, à bord du navire *Le Buffalo* ! Quels soupirs nous envoyâmes vers la patrie, en ce jour que nous savions si gai dans notre cher Canada ! Les souvenirs de l'enfance, les affections de la famille, tout ce qui traverse la mémoire et le cœur de l'homme se disputait, avec la tristesse, la possession de notre être...

Je renonce à décrire ce qui se passait en moi ; car, j'entasserais des mots et des phrases, que je ne réusserais pas à rendre ma pensée. Ces choses se sentent, mais ne se décrivent pas : du moins je me sens impuissant à remplir une pareille tâche.

Les traitements que nous endurions étaient toujours les mêmes ; il semblait que le jeune officier dont j'ai déjà parlé voyait augmenter sa rage contre nous, à mesure qu'il voyait approcher le moment où nous allions être soustraits à ses persécutions. A toutes les insultes qu'il

nous avait prodiguées jusque-là, il ajouta l'épithète de *stupid asses* (stupides bidets), qu'il adressait souvent à tous ceux d'entre nous qui ne pouvaient comprendre ou parler l'anglais ; tandis que lui-même ne savait pas un mot de français, la langue européenne par excellence, la langue des cours et des salons, des sciences et de la diplomatie.

Le 8 février 1840, nous commençâmes à distinguer à l'horizon les côtes de Van-Diémen ; mais alors un vent contraire s'éleva, et pendant quatre jours nous eûmes à louvoyer pour atteindre le port de Hobarttown, dans lequel nous laissâmes tomber les ancres le 13 février, dans l'après-midi.

Le lendemain nous apprîmes que cette colonie était le lieu de destination de nos compagnons de voyage, les prisonniers du Haut-Canada : c'était dans cette colonie qu'ils devaient subir la triste sentence qui les avait frappés comme nous.

XI

HOBART-TOWN ET UN DIGNE MILITAIRE.

Le peu que j'ai pu voir de la ville capitale de Van-Diémen, du pont de notre navire, m'a laissé une impression favorable de son site. Des maisons et des édifices, en apparence bien bâtis, bordent une rade superbe, qui contenait en ce moment beaucoup de navires, dont plusieurs portaient des pavillons qui n'étaient pas ceux de l'Angleterre. Une haute montagne sert de fond au tableau et couronne pittoresquement la ville et les bosquets qui l'entourent.

Le 16, des berges conduites par des hommes du gouvernement vinrent accoster notre navire ; elles venaient chercher les prisonniers du Haut-Canada : ceux-ci reçurent aussitôt l'ordre de descendre dans ces embarcations. Nous pûmes, forçant un peu la consigne, dire adieu à ces malheureux compagnons de malheur. Nous étions étrangers les uns aux autres, étrangers

par les croyances, par le sang, par la langue, par les mœurs ; nous ignorions, pour la plupart, leurs noms, ils ignoraient les nôtres, beaucoup d'entre nous ne pouvaient se comprendre, cependant nous nous serrâmes la main avec affection ; nos yeux, à défaut de nos discours, leur offraient nos souhaits de bonheur ; nous les sentions plus malheureux que nous.

Nous eûmes, pendant notre séjour dans le port d'Hobart-town, la visite d'un homme dont je suis fâché de ne pouvoir donner le nom, mais dont la noble figure ne s'effacera jamais de ma mémoire. C'était un officier des troupes anglaises stationnées dans l'endroit ; j'ignore quel était son grade, qui, cependant, devait être élevé, à en juger par les états de service dont il eut occasion de nous parler, et par l'autorité que sa parole semblait exercer sur les officiers du bord, apparemment peu flattés de son discours.

Ce digne militaire, dont le langage et les manières dénotaient une éducation parfaite, nous donna, de suite en nous voyant, les marques de la plus cordiale sympathie. Parcourant nos rangs, en nous saluant avec bonté, il nous disait d'espérer des jours meilleurs :—“ Vous n'êtes pas des criminels, nous disait-il, et votre exil ne durera pas toujours.” Puis, assimilant, avec un sentiment de délicatesse qui nous pénétrait de reconnaissance, notre sort à celui qui l'avait frappé lui-même, il nous disait que, lui aussi, avait été prisonnier de guerre, alors qu'il servait en Espagne : il avait souffert l'ennui et les

misères de la captivité. Avant de nous quitter, il couronna ses bons procédés par ces mots, que je reproduis de mémoire, mais, j'en suis certain, sans trop m'éloigner du littéral : " Messieurs, vous n'avez pas besoin de rougir, je ne vois rien de flétrissant pour votre honneur dans la cause de votre exil."

On ne pourrait exprimer tout le bien que font au cœur, ulcéré par d'indignes traitements, de si douces et si nobles paroles. Il nous semblait que nous étions vengés de toutes les insultes du Nibblett et des duretés d'autres officiers et employés du navire. A côté de ce noble visage de notre visiteur, leurs piètres figures faisaient pitié. Nous nous sentions comme autorisés, désormais, à les regarder de haut ; eux étaient forcés de baisser les yeux. Je dois dire à leur louange qu'ils avaient, en effet, l'air de se sentir humiliés.

Nous demeurâmes cinq jours dans la rade d'Hobart-town, pendant lesquels on nous fit donner de la viande fraîche et des légumes : ces aliments nous faisaient du bien ; et tel était le besoin de nos pauvres estomacs délabrés que les quantités qu'on nous servait nous paraissaient à peine suffisantes pour apaiser notre faim. Nos constitutions, ruinées par les souffrances, et nos pauvres corps, rongés par les insectes, avaient tant besoin de réparation de substance que ce n'était pas de l'appétit que nous ressentions, mais une véritable rage.

XII

SYDNEY ET MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE SYDNEY.

Le 19 février, vers les trois heures de l'après-midi, nous laissâmes le port d'Hobart-town, poussés par un vent favorable, cinglant à toutes voiles vers le lieu de notre exil. Le 24, nous étions à la hauteur du port Jackson, sur lequel est bâtie la ville de Sydney ; mais un gros vent contraire ne nous permit d'entrer dans la rivière Paramata que le lendemain dans l'après-midi.

Nous étions dans notre fond de cale lorsque les ancres furent mises à l'eau. Le bruit des chaînes et les piétinements de l'équipage sur le haut pont nous réjouirent le cœur : c'était l'annonce d'une délivrance prochaine. Ce n'était pourtant pas le bonheur que nous nous attendions à trouver sur cette terre que nous allions toucher ; mais c'était la fin, du moins, de misères telles que je ne crois pas qu'il soit possible à l'homme de survivre à de plus grandes.

Nous avons enduré pendant plus de cinq mois tout ce que le cœur, l'esprit et le corps humains peuvent endurer à la fois de souffrances prolongées.

Nous étions donc devant la ville de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, où devait se consumer, confondus que nous allions être avec les grands criminels du Royaume-Uni, une portion notable de notre existence terrestre.

A peine une heure s'était-elle écoulée, depuis notre arrivée, que le digne évêque de Sydney, monseigneur Polding, accompagné d'un missionnaire, le père Brady, arrivait au milieu de nous. Le charitable prélat nous dit que, bien qu'incapable de nous distinguer les uns des autres, il nous connaissait tous, que nous étions ses enfants arrachés à l'Eglise du Canada, mais confiés désormais aux soins de l'Eglise de la Nouvelle-Galles du Sud. Les évêques du Canada avaient écrit à monseigneur Polding, et leurs missives de religion et de charité nous avaient précédés dans ces régions lointaines de notre dur exil.

Monseigneur Polding et son compagnon, le père Brady, qui parlait le français avec la plus grande facilité, demeurèrent avec nous environ une heure et demie, pendant laquelle ils nous prodiguèrent toutes les consolations que peuvent suggérer les effusions de la charité et du zèle sacerdotal. Monseigneur nous annonça qu'il viendrait le lendemain avec des prêtres recevoir nos confessions ; puis, avant de partir,

il nous fit faire une prière et nous donna sa bénédiction. Je n'ai pas besoin d'essayer à exprimer le soulagement que nous causa cette sainte visite, puisque ces lignes sont surtout destinées à être lues par mes compatriotes, des canadiens, enfants de l'Eglise, héritiers de la piété de leurs glorieux ancêtres.

Le lendemain, monseigneur Polding revint, en effet, avec deux missionnaires. Sa Grandeur nous annonça qu'elle avait obtenu des autorités la permission de venir célébrer la messe dans notre affreux logement, et que, conséquemment, on donnerait la sainte communion à ceux qui se trouveraient en état de la recevoir. Nous nous confessâmes tous, nous préparant de notre mieux à recevoir notre Sauveur le jour suivant.

Il y avait, comme je l'ai dit plus haut, à une extrémité de notre étroite prison, un espace, correspondant à une écoutille, dans lequel la distance d'un pont à l'autre pouvait permettre à plusieurs personnes de se tenir debout : ce fut là que nous dressâmes de notre mieux l'autel pour le saint sacrifice.

Le 27 Février 1840, dans le port de la capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, un évêque de l'Eglise de Jésus-Christ célébrait, assisté de ses missionnaires, la sainte messe, au fond de cale d'un navire-prison, et cinquante-huit exilés politiques canadiens entendaient cette messe, dite à leur intention, et y recevaient la sainte Eucharistie.

O merveilles de la religion ! qui pourrait

vous énoncer ? Mais, si peu possèdent le don de vous redire, tous ont reçu celui de vous sentir, et c'est surtout au malheureux que ce don est accordé, dans toute sa plénitude !.....

Ce fut pour nous un bonheur indicible de rencontrer, à notre arrivée sur la terre de déportation, un protecteur, un père, dans la personne d'un prince de l'Eglise, et des amis si sincères dans celle de ses dignes missionnaires ! Puis, nous avions bien besoin du secours d'en haut qu'ils nous apportaient, et de la force qu'on puise dans les sacrements, pour pardonner de bon cœur à tous ceux qui, pendant cette interminable traversée, s'étaient montrés aussi cruels qu'injustes à notre égard.

La sainte messe dite, nous passâmes tous environ une demi-heure en actions de grâces, après quoi Monseigneur, venant se placer au milieu de nous, autant que le local pouvait le permettre, et s'asseyant sur notre banc de condamnés, se mit à nous parler avec sollicitude et bonté. Il nous fit d'abord compliment sur la manière dont nous avions préparé l'autel, dont il avait fourni lui-même les ornements et les chandeliers. L'excellent prélat nous parla ensuite de notre sort actuel et de ce qui pourrait nous être encore réservé, nous prodiguant les conseils de la religion et de la charité.

Monseigneur Polding nous dit qu'il ne croyait pas devoir nous cacher que le bruit courait qu'on allait nous mener à quelque cent milles de Sydney, dans une petite île nommée Nor-

folk, baptisée dans la colonie du nom "d'Enfer sur terre" (*Hell on earth*). La perspective était effectivement terrible : cet endroit était alors le lieu où l'on envoyait les forçats les plus dépravés et les plus incorrigibles : tous les jours il s'y commettait des crimes atroces, et les traitements, auxquels ces malheureux étaient soumis, étaient à l'unisson du caractère et des mœurs des habitants de cette affreuse localité.

Il paraît que de philanthropiques personnages, liés avec le gouvernement canadien d'alors, avaient fait de nous une peinture aussi chargée que hideuse : cela, joint à l'effet produit par les articles mensongers et sanguinaires de certains journaux anglais de Montréal transmis à la Nouvelle-Galles du Sud, faisait qu'on s'imagina avoir affaire, en nos personnes, à des bandits prêts à tout entreprendre et à exécuter les plus grands attentats sans frémir.

Les dignes prêtres qui accompagnaient monseigneur Polding rivalisèrent de zèle avec leur digne évêque, pour nous préparer à accepter, en vue de Dieu, le sort qui nous attendait, quel qu'il fût. Le généreux Prélat dit avec nous une courte prière, nous renouvela sa bénédiction épiscopale et nous laissa, en nous disant qu'il allait, de ce pas, se rendre auprès du gouverneur, afin de solliciter pour nous la faveur d'être débarqués à la Nouvelle-Galles du Sud.

Le moment du départ de ces dignes ministres de la religion nous parut une véritable séparation ; mais déjà faits à la misère et au malheur,

et fortifiés par le pain de vie, nous nous préparâmes à tout supporter, à peu près certains que nous étions d'être envoyés à Norfolk. C'était pourtant une terrible perspective que celle d'aller prendre rang parmi tout ce que les trois royaumes offrent de plus avili et de plus corrompu!

XIII

INSPECTION ET DÉBARQUEMENT.

Le neuvième jour après notre arrivée dans la rade de Sydney, le 5 mars, on nous donna avis que nous allions être passés en revue par des agents du gouvernement. Cette inspection commença vers les trois heures de l'après-midi : on nous fit monter sur le gaillard d'avant par sections de douze, pour comparaître devant trois employés de l'administration pénale. On nous demanda notre nom, notre âge, le lieu de notre naissance, notre religion, notre état, notre degré d'éducation ; on demanda de plus à chacun s'il était marié, s'il avait des enfants, et dans ce cas leur nombre, s'il parlait l'anglais, etc.

A la suite de cette cérémonie, on nous fit redescendre dans notre fond de cale, sans adresser à aucun de nous un mot de plus que les simples et froides questions écrites sur les papiers administratifs : ce qui, au reste, est moins surpre-

nant, quand on songe que nous avions affaire à des fonctionnaires, chargés de faire sans cesse la même besogne, et pour qui nous n'étions que des forçats, dont la culpabilité était augmentée de tout le grossissement qu'y apportaient les préjugés les plus aveugles et les plus enracinés de race et de secte.

Le lendemain, vers dix heures du matin, deux autres employés de l'administration pénale vinrent nous faire subir une seconde inspection. On prit, cette fois, notre signalement, en détaillant chaque particularité de notre personne ; ces messieurs allèrent jusqu'à nous faire ouvrir la bouche pour nous examiner les dents, mettant dans ce procédé à peu près les mêmes cérémonies et la même gentillesse qu'un maquignon en met à constater l'âge d'un cheval qu'il veut acheter.

A la suite de cette seconde et très-agréable inspection, on nous reconduisit encore dans notre taudis, où nous nous creusâmes le cerveau pour deviner ce qu'on entendait faire de nous, à la suite de tous ces procédés et de ce séjour prolongé dans notre prison flottante. Tout cela nous confirmait dans l'idée que nous allions être envoyés à l'*Enfer*, dont nous avait parlé Monseigneur de Sydney.

Ce prolongement de séjour à bord de la frégate était pour nous un grand désappointement, en même temps qu'une torture morale, résultant de l'incertitude dans laquelle nous étions sur le lieu de notre destination. Aux souffrances physiques que nous continuions à endurer

s'ajoutaient les poursuites d'une espèce de moustique propre à ces climats. Ces hôtes désagréables s'étaient introduits dans nos logements, et en peu de jours nous étions couverts de petites tumeurs brunes, causées par leurs piqûres.

Enfin le 11 mars, après quatorze jours d'attente dans le port, on vint nous annoncer que nous allions descendre à terre, et qu'un bateau avait accosté le navire pour nous emmener. Nos préparatifs n'étaient pas longs à faire, en peu d'instants tout fut prêt ; et... nous sortîmes enfin des entrailles de l'impitoyable *Buffalo* !

Notre destination était un établissement pénal situé à huit milles seulement de Sydney.

Les longs délais qui nous avaient retenus si longtemps à bord du navire étaient dus à la répugnance que les autorités avaient à nous admettre dans la colonie. Pour triompher de ces répugnances, et nous épargner le triste sort d'un exil à l'Île Norfolk, il n'avait fallu rien moins que les démarches pressantes et incessantes de l'excellent Evêque de Sydney. Toutes ces démarches seraient même demeurées inutiles, malgré un certificat de bonne conduite donné par le capitaine du *Buffalo*, si monseigneur Polding ne se fut presque porté caution de notre conduite future : c'était une responsabilité extrêmement difficile à prendre pour l'excellent évêque, qui ne nous connaissait que par les lettres bienveillantes écrites en notre faveur par les prélats canadiens ; mais sa charité triom-

pha de ses inquiétudes, et il nous sauva de l'horrible sort qui nous attendait.

Le lieu de notre destination était un endroit nommé Long-Bottom, sur la rivière Paramata. Aussitôt que nous fûmes montés avec nos valises sur le bateau qui devait nous conduire, on déploya les voiles et nous nous mîmes à remonter la rivière, tout réjouis de voir de près des maisons, des arbres et des champs. Il était environ deux heures de l'après-midi, quand nous touchâmes le quai de Long-Bottom. De suite, on nous conduisit, sous escorte de soldats, à un mille environ du bord de la rivière : nos effets, chargés sur des charrettes trainées par des bœufs, nous accompagnaient dans le trajet. Nous étions si faibles, si exténués, et si perclus de nos jambes, que cette petite marche d'un mille, faite au petit pas, nous fatigua au point de nous donner à tous des douleurs dans les membres, lesquelles persistèrent, pendant quelques jours, pour plusieurs d'entre nous.

XIV

LONG-BOTTOM ET LA VIE QUE NOUS Y MENONS.

Les logements qui nous étaient destinés, à notre nouveau *chez nous*, consistaient en quatre abris ou remises, auxquels s'ajoutaient un petit magasin, une cuisine, quelques autres petites constructions, et une caserne assez considérable, en ce moment occupée par un piquet de soldats et d'hommes de police. Tous ces édifices étaient disposés en carré, dont le centre formait une cour, que nous eûmes l'ordre de ne pas franchir sans permission, sous peine de cinquante coups de fouet.

Les allures et le langage de nos gardiens nous les firent reconnaître, de suite, pour appartenir à la même école que nos persécuteurs du *Buffalo*. Malgré cela, nous nous sentions véritablement heureux d'avoir quitté les flancs ténébreux de la néfaste frégate.

A notre contingent de cinquante-huit s'ajou-

taient quatre forçats, que nous trouvâmes installés dans l'établissement : en sorte que nous étions cantonnés quinze ou seize à la fois, dans chacune des quatre petites prisons, qui avaient environ quinze pieds de longueur sur dix pieds de largeur chacune.

Les quatre forçats, dont je viens de parler, étaient placés avec nous comme prisonniers de confiance ; à eux étaient dévolus les petits offices, l'un servait même de messenger. Il était facile de voir que nous étions à la fois des objets de terreur et de haine pour les autorités, et que les préjugés, la calomnie et le mauvais vouloir avaient eu un plein succès contre nous. Nous prîmes la résolution bien ferme de justifier la confiance que monseigneur Polding avait placée en nous, et de détruire, par notre bonne conduite et notre patience, toutes les injustes préventions dont nous étions l'objet ; autant du moins qu'il était possible d'obtenir un pareil résultat auprès ceux à qui nous avions malheureusement affaire.

On nous servit pour dîner, à notre arrivée dans nos quartiers, une espèce de pâté au bœuf, en quantité assez mesquine, dont il fallut cependant se contenter.

Un moment avant le coucher du soleil, on nous fit entrer dans nos petites prisons, en nous avertissant qu'on n'avait pas eu le temps de nous préparer des lits et que nous serions, par conséquent, obligés de coucher sur le plancher. Nous étions dans la saison qui correspond à l'hi-

ver dans ces climats : à cette époque de l'année les jours restent encore chauds, quand il ne fait pas d'orage, mais les nuits sont froides et humides. Ce fut une de ces nuits froides que nous eûmes, pour la première, à passer couchés, sans couverture aucune, sur les planchers mal joints de nos cases : aussi, quand on vint le matin vers six heures ouvrir les portes, fermées à la clef, de nos logements, nous trouva-t-on tous échinés et munis d'un gros rhume ; quelques-uns même se sentaient sérieusement malades.

La journée du 12 fut froide et pluvieuse, nous la passâmes dans l'inaction ; mais on nous informa que nous serions le lendemain conduits à l'ouvrage.

Notre régime alimentaire était détestable. Notre déjeuner se composait d'un brouet de farine de maïs, auquel on ajoutait de la cassonade de qualité inférieure : notre diner, dont la matière devait aussi servir pour le souper, consistait en une demi-livre de bœuf, apporté de Sydney dans la pire des conditions, et en une douzaine d'onces d'un pain mal fait avec de la mauvaise farine. L'eau courante ou de puits manquant dans le voisinage immédiat de nos logements, nous étions obligés de nous servir d'eau de pluie, recueillie dans des citernes creusées en terre.

Le soir, avant de nous mettre de nouveau à la clef dans nos abris, on nous fit mettre en rang pour nous compter. Il nous fallut encore coucher sur le bois sans couverture, et ce traite-

ment dura jusqu'au premier du mois de mai. Pendant tout ce temps, nous prîmes, de nous-mêmes, les meilleures dispositions en notre pouvoir pour nous mettre à l'abri du froid, en faisant usage de tout ce qu'on laissait à notre disposition des effets contenus dans nos valises. Nous adoptions tous les moyens possibles de propreté, et, de cette sorte, nous réussîmes à nous débarrasser, plus ou moins et petit à petit, de la vermine apportée du *Buffalo*.

Le 13, après avoir passé par les mêmes vicissitudes que la veille, on profita de la circonstance d'une seconde journée de pluie, qui interdisait l'ouvrage extérieur, pour nous faire passer par un procédé qui achevait de nous confondre avec les scélérats. On nous fit mettre en rang, et les employés de l'établissement, l'un portant un pot de peinture noire, l'autre un fer à marquer, parcoururent nos rangs en marquant nos habits sur le dos, les jambes, les bras et la poitrine avec les lettres de la servitude pénale : ces lettres L B étaient les initiales du nom de l'établissement que nous habitons *Long-Bottom*.

A la suite de cette cérémonie, nous rentrâmes dans nos petits logements, pour y dévorer à notre aise la honte dont on nous couvrait. Il y avait parmi nous trois vieux miliciens de 1812 : l'un d'eux, qui avait combattu à Châteauguay et qui n'avait pas reçu les récompenses et distinctions promises, lesquelles n'ont été accordées que depuis, aux survivants de cette époque, montrait une douleur extraordinaire de se voir

ainsi bigarré de la livrée des forçats :—“ Soyez donc content, lui répondit l'un de nous avec l'amertume de l'indignation, c'est la décoration qu'on vous promettait, votre croix d'honneur.”

Dans l'après-midi, le temps s'étant mis au beau, le surintendant de l'établissement, qui se nommait Baddly, nous donna l'ordre de nous préparer à nous rendre au chantier ; ce que nous fîmes de suite, sous la direction des gardiens et la surveillance d'une escouade de soldats sous les armes.

Munis de pics, de pelles, de marteaux et de brouettes, nous partîmes pour le champ de nos opérations. Notre chantier était situé à environ vingt-cinq arpents de nos logements, sur le bord d'une petite baie de la rivière Paramata. Notre besogne consistait à préparer le *macadam* des grandes routes voisines ; on mit les uns à extraire la pierre de la carrière, les autres à la transporter à la brouette, et les autres enfin à la casser sur les tas qu'on en formait à cet effet. Comme l'un des plus jeunes et des plus vigoureux, je fus mis à la brouette, et j'assure au lecteur que je m'acquittais en conscience de ma tâche : je trouvais même du plaisir à bien travailler et à accomplir les devoirs de mon triste état. Je ne crois pas que le gouvernement ait de reproches à nous faire de ce côté, nous avons bien et dûment gagné le mauvais pain et la mauvaise viande qu'on nous donnait.

Vers les six heures, nous reçûmes l'ordre de ramasser les outils et de nous réunir en rangs,

pour regagner le logis ; où nous ne devions trouver ni souper, parce que nous avions mangé à midi toute la pitance accordée pour toute la journée moins quelques morceaux de viande que nous ne pouvions toucher, ni lit pour nous coucher.

D'après l'ordre récemment reçu, on ne devait rien nous donner, en fait de couvertures, de hardes et de chaussures qu'au premier de mai. Nous étions suffisamment munis de hardes ; mais nos chaussures furent bientôt hors de service : les cinq mois et demi d'usure pendant notre passage à travers l'Atlantique et le Pacifique étaient déjà quelque chose, l'usage auquel elles étaient soumises sur les cailloux et les rocailles de la carrière de Long-Bottom en eut bientôt presque tout à fait raison.

Pour ma part, ayant à marcher constamment sur les pierres concassées, je me vis bientôt presque pieds nus, ce dont j'eus à souffrir beaucoup, comme il est facile de l'imaginer, surtout dans les premiers jours : souvent le sang sortit des plaies et des ampoules dont mes pauvres pieds étaient couverts.

La monotonie des occupations d'un prisonnier ne prête pas aux récits ; aussi la description que je viens de faire de nos occupations et de nos misères d'un jour peut-elle convenir à toutes les journées qui s'écoulèrent depuis notre arrivée à l'établissement de Long-Bottom jusqu'au jour où il nous fut permis de le quitter, sauf la va-

riété créée par les quelques rares événements que je vais signaler.

Le premier Mai eut lieu pour nous la distribution des habillements fournis par l'Etat : ces habillements consistaient en une chemise de coton grossier, un pantalon, une veste et une casquette de drap gris, de gros souliers à fortes semelles garnies de clous à tête large (on ne nous donna pas de bas). Tous ces effets portaient cette marque de l'*Ordonnance* qu'on appelle patte-d'oie, et en divers endroits les lettres initiales du nom de l'établissement L. B.

Le monde était changé du tout au tout pour nous dans ces climats : le temps de l'été était devenu le temps de l'hiver, les vents du sud remplaçaient pour la froidure nos vents du nord ; car pour n'avoir pas de neige ces latitudes ne sont pas exemptes du froid ; les productions de la nature étaient tout autres que celles auxquelles nous étions accoutumés dans notre cher Canada ; les mœurs, les habitudes de la population, autant que nous pouvions en juger par nos rares rapports avec le monde extérieur, tout nous paraissait étrange et tout nous faisait pousser vers la patrie des soupirs et des vœux.

Une seule chose conservait le même caractère que dans notre cher pays du Canada, la religion ! Nous retrouvions dans l'excellent missionnaire, qui nous visitait de temps à autre, le P. Brady (depuis fait évêque en Australie), la même doctrine, les mêmes sentiments, la même charité, jusqu'à la même langue que dans notre

clergé canadien. Aussi quelle fête pour nous, quand ce bon prêtre nous arrivait !

Monseigneur Polding vint lui-même nous voir deux fois, pendant notre séjour à Long-Bottom, et, chaque fois, il célébra la sainte messe à notre établissement. Le Sauveur des hommes est venu au monde dans une étable, et c'est encore dans une étable qu'il est venu visiter les exilés canadiens de Long-Bottom. Ce rapprochement, qui me frappa alors, me rendait ces douces heures plus délicieuses encore ! Je m'explique.

Il y avait, parmi les constructions qui entouraient nos logements, une petite remise dont j'ai oublié de parler plus tôt, laquelle servait à la fois d'étable pour les chèvres et de salle à dîner pour nous. C'était le seul de nos édifices que nous pussions convertir en chapelle, et ce fut dans cette étable, nettoyée et décorée par nous, que deux fois, pendant notre séjour à Long-Bottom, le Dieu-Sauveur descendit, à la voix de son apôtre l'Evêque de Sydney.

Pour chacune de ces deux grandes occasions, nous nous sommes ingéniés à décorer cet humble réduit, après l'avoir nettoyé de notre mieux. De grandes fougères recueillies dans la forêt décoraient de leur verdure tout le contour de notre chapelle : le pan d'une des extrémités, où s'élevait l'autel, était couvert d'un drap de coton orné de toutes les petites images de piété, présents de nos familles apportés du Canada dans nos valises. Une table composée de pièces

de bois recouvertes d'un drap de coton, formait l'autel sur lequel on mit un crucifix et deux chandeliers portant des cierges, apportés de Sydney par monseigneur Polding.

Ce fut dans ce temple improvisé que nous eûmes la consolation de participer au saint sacrifice de la messe et de recevoir, comme nourriture, le pain des anges, de la main de monseigneur l'Evêque de Sydney.

Dans ces généreuses visites de monseigneur Polding et du révérend père Brady, ces dignes apôtres ne manquaient pas de passer avec nous le plus de temps possible, pour nous consoler et nous exhorter à accepter avec patience, en vue de Dieu, toutes nos misères. Ils s'intéressaient aussi à notre sort temporel et essayaient tous les moyens possibles de nous procurer quelques soulagements ; mais le gouverneur, Sir George Gipps, pour une raison ou pour une autre, ne ressentait, paraît-il, aucune sympathie pour nous, et, depuis qu'il avait accordé à monseigneur Polding la grâce de nous admettre dans la Nouvelle-Galles du Sud, au lieu de nous reléguer à l'Île Norfolk, il se croyait sans doute quitte de tout sentiment de charité à notre égard.

Dans une de ses visites à notre établissement, le père Brady eut la pensée de goûter à notre dîner qu'il trouva très-mauvais et insuffisant. Poussé par l'idée de nous être utile, en réveillant en notre faveur les sentiments d'humanité qui pouvaient exister au sein de la population

du pays, le bon missionnaire envoya à un journal de Sydney, dont le nom a malheureusement disparu de mes notes et que j'ai oublié, une correspondance dont voici la traduction.

“ LES PRISONNIERS CANADIENS.

“ M. le Rédacteur,

“ J'arrive, dans le moment, de Long-Bottom, “ où j'ai passé deux jours avec les prisonniers “ politiques du Canada. Monseigneur l'Evêque “ leur a aussi rendu visite, il leur a donné sa “ bénédiction et les a encouragés à souffrir avec “ patience leur exil et tous les maux qui en sont “ inséparables.

“ Quand je considère le courage de ces pri- “ sonniers et leur résignation, je ne puis conce- “ voir comment des hommes si doux, si mo- “ destes et si bons, dont la conduite fait l'admi- “ ration de tous ceux qui en sont témoins, peu- “ vent avoir mérité une punition aussi terrible.

“ Ils ont eu le malheur de se voir arracher “ des bras de leurs femmes et de leurs enfants, “ ils ont vu leurs demeures et leurs propriétés “ livrées au pillage et à l'incendie, et, après des “ mois d'angoisses, de craintes et d'espérances “ trompées, passés dans le fond des cachots, ils “ reçurent la terrible sentence qui devait les “ séparer de ce qu'ils ont de plus cher au monde, “ pour les rejeter bannis sur une terre lointaine “ où ils souffrent de la privation des choses les “ plus nécessaires. La nourriture qu'ils reçoivent

“ vent est si mauvaise que l'esclave blanc d'Ir-
 “ lande (*), accoutumé à vivre de patates et de
 “ sel, pourrait à peine s'en accommoder ; malgré
 “ cela l'établissement de Long-Bottom coûte au
 “ gouvernement près de mille livres sterling
 “ par an, dépense qu'on pourrait épargner en
 “ accordant à ces hommes la permission de
 “ chercher de l'emploi dans la colonie, ou, pour
 “ le moins, en les *assignant* à de bons maîtres.

“ Si vous croyez que ces réflexions puissent
 “ servir à quelque chose, ayez la bonté de les
 “ insérer dans votre utile et excellent journal,
 “ en ce faisant vous obligerez

“ Votre dévoué serviteur,

“ J. BRADY, Missionnaire. ”

Le rédacteur de la feuille à laquelle cette communication fut envoyée en accompagna l'insertion de quelques remarques très sympathiques, analogues à celles de la lettre même de l'excellent missionnaire. Mais l'auteur de la correspondance était un prêtre irlandais, le journal était un journal catholique, et les victimes, des canadiens français, de sorte que tout l'effet de la tentative du bon Père fut d'attirer sur nous, de la part d'un autre journal de Sydney (*The Sydney Herald*), un déluge d'injures et de calomnies. Selon ce *véridique, charitable et honorable* écrivain du *Herald*, nous avions si-

(*) Le P. Brady, étant lui-même irlandais, fait ici un amer retour sur la condition de sa belle mais infortunée patrie.

gnalé notre carrière en Canada par le meurtre, le pillage et l'incendie, nous n'étions tous que des coupe-jarrets digne d'un sort cent fois pire que celui qu'on nous faisait ; sympathiser avec nous, c'était sympathiser avec le crime :... en un mot tout ce qu'un pareil journal peut inventer en pareille matière.

Il nous fallut encore supporter cela sans mot dire, et endurer les mille petites misères que de semblables articles, avalés par un public bien disposé à les recevoir, ne manquaient pas de nous attirer.

Le choix des officiers et des gardiens des établissements de déportation, dans les colonies pénales de l'Angleterre, n'est pas toujours des meilleurs, si j'en juge par mon expérience de condamné politique en la Nouvelle-Galles du Sud. Le surintendant de l'établissement de Long-Bottom était un homme grossier et brutal, de mœurs détestables et d'un tempérament presque aussi incontrôlable qu'incontrôlé. Nous apprimes de ses subordonnés, qui le haïssaient pour le moins autant qu'ils le redoutaient, qu'il avait été officier dans l'armée, d'où on l'avait expulsé pour cause de mauvaise conduite.

Cet homme prenait plaisir à tendre des pièges à notre patience, et il avait surtout pris en grippe M. le notaire Huot, à cause, je suppose, de son âge avancé, de son caractère professionnel et de son apparence singulièrement distinguée. Notre surintendant ne manquait jamais l'occasion de tâcher de nous pousser à

bout et de nous porter ainsi à lui manquer de respect ; mais nous étions sur nos gardes, et, avec le meilleur désir du monde de nous prendre en défaut, il n'y réussissait pas souvent, je pourrais même dire jamais dans le strict et juste sens du mot.

XV

UNE AVENTURE ET SES SUITES.

Cependant, une singulière circonstance vint changer, à notre égard, les dispositions de notre surintendant. A dater de ce moment, son mauvais vouloir fit place à la confiance. Voici comment la chose eut lieu et cela vaut la peine d'être raconté.

Comme je l'ai déjà dit, notre garde se composait d'une escouade de police et d'une escouade de soldats : plusieurs de ces hommes étaient mariés, et notre surintendant était un célibataire, se respectant aussi peu qu'il était peu respectable. Un soir donc que le surintendant et ses hommes s'étaient réunis dans un des appartements où résidaient des hommes de police avec leurs familles, pour boire et s'amuser, il arriva que le digne chef et ses dignes subordonnés s'enivrèrent au point de ne plus distinguer les rangs et les grades. Le surintendant s'étant oublié jusqu'à en venir à insulter publiquement la femme d'un des hommes de police, le mari de celle-ci tomba bel et bien sur son capitaine et lui administra une volée de coups de poing qui ramenèrent, de suite, celui-ci au sentiment de son autorité ; alors il ordonna à ses subalternes de s'emparer de l'assaillant et de le mener au cachot, cellule sombre faite pour les prisonniers en punition.

Il faut croire que quelques-uns se mirent du côté du chef et que d'autres prirent fait et cause pour le mari insulté ; car il s'ensuivit une mêlée terrible : nous entendions, de nos dortoirs, les cris et le bruit des meubles et de la vaisselle qui se brisaient au milieu de la bagarre.

Dans l'embarras où il se trouvait, notre surintendant, oubliant ses préjugés et ses injustes préventions, accourut vers nos petites prisons, ouvrit les portes et nous appela dehors : ce que nous pûmes faire sans délai, attendu que, à raison du froid et de l'insuffisance de couvertures, nous couchions d'ordinaire tout habillés. Une fois réunis, ce qui fut l'affaire d'un instant, le surintendant nous ordonna de nous emparer de tous les hommes de police et des soldats, et de mettre sous clef, dans une des remises, toute la force préposée à notre garde. Nous obéîmes, sans savoir alors un mot de l'origine et des causes de la querelle, et sans prévoir quelles seraient les suites de cette aventure extraordinaire. Un seul homme, un sergent, n'avait pas été arrêté : ce fut lui qui fut chargé seul de *nous garder* pendant le reste de la nuit.

Voilà comment nous gagnâmes les bonnes grâces de notre supérieur ; au point que nous osâmes lui représenter que nos couvertures étaient insuffisantes pendant les nuits froides, et au point qu'il fut de notre avis, fit des représentations au gouvernement et se montra fort mécontent du refus qui suivit sa demande.

Peu d'étrangers échappent à la dysenterie, à

leur arrivée dans ce pays ; il va sans dire que nous, placés dans les conditions que j'ai décrites, n'y échappâmes pas ; plusieurs de nous en furent même très malades.

Notre patience au milieu de toutes ces souffrances, notre docilité, triomphèrent enfin, jusqu'à un certain point, des préjugés, de la surveillance et de la calomnie. Au bout de trois mois, les autorités retirèrent la force armée, qui nous *gardait si bien*, et nous fûmes laissés seuls à Long-Bottom, sous les ordres de notre surintendant, qui avait moins de chicanes avec nous qu'avec ses hommes, et qui avait bien compris au fond, dès le commencement, que nous n'étions pas des misérables.

Les charges de contre-mâtres, de gardes de nuit, de portiers, de cuisiniers, d'hommes de service, furent données à ceux de nous qui étaient les moins habitués au travail manuel, ou qui semblèrent au surintendant les plus aptes à les remplir. Pour ma part, je fus fait factionnaire de nuit avec M. le notaire Huot.

On comprend que ce changement, si radical, améliorerait considérablement notre situation : il n'y avait pas jusqu'à la cuisine qui ne s'en ressentit un peu ; nos aliments furent tenus avec plus de soin et de propreté et infiniment mieux apprêtés que par le passé ; mais c'est, surtout, du côté du cœur que ce changement nous était un énorme soulagement.

On imaginera facilement, d'ailleurs, que nous pouvions, sans manquer à ce que nous devions

à nos devoirs, nous permettre une foule de petites libertés, qui nous étaient auparavant interdites sous les peines les plus sévères. Notre surintendant, qui était devenu moins grossier et moins brutal, dormait à sa guise, tant la confiance que nous avions su lui inspirer par notre conduite était grande. J'ai déjà dit combien nous souffrions, la nuit, dans nos petites prisons, du froid le plus souvent, quelquefois de la chaleur, et toujours de l'air confiné : nous pûmes, profitant des libertés dont nous laissait jouir le nouveau régime, apporter quelque soulagement à cette misère. Nous pouvions, en ouvrant la porte de nos logements, aller nous chauffer à un feu fait dans la cuisine, pendant les nuits froides de l'hiver, et prendre l'air, pendant les nuits chaudes de l'été.

Notre cuisinier avait trouvé le moyen de confectionner, avec de la farine de maïs grillée et la viande de nos rations, des ragôts, incomparablement préférables au gruau dégoûtant et au bouilli malpropre de notre ancien ordinaire.

Peu de temps après le retrait des gardes, notre surintendant nous permit d'exercer, entre les heures du travail réglementaire, une petite industrie qui consistait à recueillir, sur le rivage de la Baie près de laquelle nous travaillions, des coquillages que nous vendions aux chauliers ; car, dans ce pays, la chaux se confectionne avec des coquillages, qui sont en abondance sur tous les rivages. De cette sorte, nous pouvions nous procurer quelques sous, avec les-

quels nous achetions un peu de riz et de sucre pour notre cuisine du dimanche, et des rafraîchissements pour nos malades.

La ration de blé-d'inde, accordée par le gouvernement aux bœufs de travail, était plus que suffisante ; nous pûmes employer à notre profit le petit surplus, que nos gardiens vendaient à leur bénéfice auparavant, en le transformant, par le broyage et la cuisson, en une espèce de café, dont nous préparions un breuvage que nos lecteurs imagineront à bon droit détestable, mais qui, cependant, valait mieux que l'eau de nos citernes sans mélange.

Avec la nouvelle saison chaude arrivèrent les maringouins du pays, les pires de tous les maringouins du monde, de l'aveu unanime de tous les voyageurs qui ont visité la Nouvelle-Galles du Sud. Nous eûmes à en souffrir énormément : la situation de notre établissement, la construction de nos logements, et l'absence totale des moyens qu'on prend pour diminuer l'effet de ce fléau, nous rendaient de faciles victimes de la méchanceté de ces cruels insectes. Le fléau dont je parle est tel que l'usage de moustiquaires de gazes pour les lits est général dans le pays : de fait cet article est compté parmi les choses de première nécessité ; inutile de dire que nous n'en avons pas.

Après avoir été, pendant environ dix mois, employés à casser de la pierre, comme je l'ai dit plus haut, nous fûmes ensuite mis, les uns à transporter cette même pierre sur le chemin de

Sydney à Paramata, les autres à couper du bois en blocs pour le pavage des rues de la ville de Sydney. Tous ces travaux s'exécutaient sans l'intervention de qui que ce fût, à l'exception de notre surintendant qui nous donnait des ordres généraux, nous abandonnant le soin de la mise à exécution. C'était, comme on voit, un grand changement, qui traduisait un revirement complet dans l'opinion de ceux qui étaient dépositaires de l'autorité : ceci, cependant, n'avait pas lieu sans exciter les réclamations, plus ou moins malveillantes, de gens qui s'obstinaient à vouloir nous confondre avec les grands criminels dont ces colonies pénales sont remplies, et dans lesquelles ils commettent très souvent d'horribles déprédations. Cependant, comme le gouvernement trouvait son compte dans le nouvel ordre de choses, et que nul inconvénient n'était résulté de la confiance qu'on avait fini par reposer en nous, nous en fûmes quittes, cette fois, pour des sottises débitées dans la presse et répétées par la crédulité malveillante autant qu'ignorante d'un certain public.

XVI

UN CHAPITRE QUI COMMENCE ET FINIT PAR LA MORT.

Dans le cours de la seconde année de notre séjour à Long-Bottom, deux de nos camarades tombèrent malades au point qu'il devint nécessaire de les transporter de l'établissement à un hôpital, situé à huit milles de distance.

Gabriel Ignace Chèvrefils était atteint d'une inflammation d'intestins, et Louis Dumouchel, d'une hydropisie.

La maladie de Chèvrefils, d'après l'opinion de notre compagnon le Dr. Newcombe, qui, en dehors de ses travaux, exerçait son art au milieu de nous avec toute la charité possible, la maladie de Chèvrefils était due à l'inanition suivie d'un écart de régime. Ce brave, honnête et religieux compagnon était d'une stature colossale et doué d'un appétit extraordinaire, en rapport avec sa taille, lequel appétit il n'avait jamais pu satisfaire une seule fois depuis notre départ du Canada, bien que, quelquefois, il reçût une petite part de ration, tantôt de l'un tantôt de l'autre de ses camarades, qui, pourtant, n'en avaient guère assez. Un soir, s'étant procuré une certaine quantité de ce blé-d'inde grillé dont nous faisons une espèce de café, il en mangea poussé par la faim : ce fut ce qui amena chez lui l'affection dont je viens de parler.

Chèvrefils et Dumouchel furent transportés à

L'hôpital à quelques semaines d'intervalle. Aussi longtemps que cela avait été possible, le Dr. Newcombe avait prodigué ses soins à ces deux malheureux camarades ; mais sa pharmacie ne contenant que quelques purgatifs, et notre régime alimentaire ne permettant aucun changement de diète, force fut bien de nous séparer de nos pauvres amis. L'hôpital, comme je l'ai dit, était à huit milles de notre établissement, c'est-à-dire dans les limites de Sydney ; c'était un hôpital destiné aux forçats (*convicts*).

Nos deux infortunés compagnons furent transportés à Sydney sur de la paille, dans un tombeau trainé par un bœuf. Nous les déposâmes aussi doucement que possible dans cette dure voiture, et chacun de nous leur donna un serrement de main accompagné de larmes ; car nous sentions que cet adieu était le dernier. En effet, ils ne relevèrent pas de leurs maladies ; tous deux sont morts sur la terre étrangère. Chèvrefils ne survécut, je crois, que cinq jours à son déplacement, et Dumouchel environ quinze jours. Ce qui nous consola fut la conviction dans laquelle nous étions qu'ils échappaient, à la fois, aux deux exils qu'ils subissaient ensemble, pour aller jouir des délices de la patrie céleste, dont nul ne peut nous priver.

Nous craignîmes, un peu plus tard, d'avoir encore à nous séparer d'un autre compagnon, qui fut soudainement pris d'atroces douleurs intestinales, après avoir mangé d'un morceau de bœuf gâté de nos rations ; mais il en fut quitte

pour quelques jours de souffrances, pendant lesquels il demeura cloué à son grabat.

Il y avait vingt mois que nous étions à Long-Bottom, lorsque l'ordre vint de nous louer à des habitants du pays, selon l'usage des colonies pénales de l'Australie.

Les forçats, auxquels nous étions de tout point assimilés, en arrivant dans ces colonies de déportation, sont d'abord employés pour le compte du gouvernement à des travaux publics, comme on vient de le voir pour nous. Ce n'est, ordinairement, qu'après une couple d'années de ce travail que ces malheureux passent à une nouvelle phase de leur vie de déportation ; alors on les *assigne*, c'est la traduction du mot anglais dont on se sert, à des habitants du pays auxquels leur travail appartient, moyennant la nourriture et de légers gages. De ce moment le condamné cesse d'être à la charge du gouvernement, mais il reste sous la surveillance de la police, ayant pour prison la propriété de son maître, ou le circuit désigné dans l'acte de louage. Par la suite, le condamné qui ne s'est pas mis en contravention avec la justice est admis à travailler pour lui-même ; puis, enfin, il obtient sa liberté, et devient citoyen de ces colonies australes.

De cette sorte, il arrive très souvent qu'un forçat se trouve *assigné* à un ancien forçat devenu propriétaire, quelquefois fort enrichi, quelquefois occupant des charges publiques plus ou moins importantes, et quelquefois un des citoyens les plus respectables du pays.

Les conditions de notre louage étaient : 1^o qu'on devait nous tenir à des occupations en rapport avec nos forces, nos aptitudes et nos occupations d'autrefois ; 2^o qu'on devait payer pour chacun de nous sept schellings et six deniers par semaine, dont trois schellings et dix-huit sous devaient nous être donnés pour notre entretien, et trois schellings et dix-huit sous devaient être déposés, comme pécule à notre avoir, dans une Banque d'Épargne ; 3^o qu'on devait nous donner dix livres de bœuf frais, dix livres de farine de blé, une livre de sucre et quatre onces de thé noir par semaine, comme ration alimentaire.

Les *loués* sont tenus de préparer et de faire cuire eux-mêmes leurs aliments, et on les loge dans de petites cases séparées de la demeure du propriétaire ; à peu près comme les esclaves noirs dans les plantations d'Amérique. Les heures des repas étaient comme suit : le déjeuner, à sept heures du matin ; le dîner, à midi ; et le souper, après la journée de travail, qui durait de six à six, avec interruption d'une heure pour cuire et prendre le déjeuner, et d'une heure pour le dîner.

Il est défendu au *loué* de sortir de la propriété de son maître après ses heures de travail. Pour sortir, le dimanche, il doit porter sur lui un permis écrit portant la signature de son maître : sans cette précaution, on est à peu près certain d'être arrêté par la police à cheval, qui bat sans cesse le pays, pour protéger les habitants contre les attaques des coureurs-de-bois (*bush-rangers*)

ou forçats en rupture de ban, lesquels souvent se réunissent en troupes et parcourent la contrée, en se livrant à toute espèce d'excès et de crimes.

Il n'y a pas que les *loués* qui soient tenus ainsi de justifier de leur régularité, mais les forçats mi-affranchis (*ticket-of-leave*); et les hommes libres mêmes sont obligés de porter des *sauf-conduits*, s'ils ne veulent pas s'exposer à être arrêtés; car, lorsqu'un crime a été commis, la police montée n'y met pas grandes cérémonies (c'était du moins le cas à l'époque dont je parle): elle arrête tous ceux qui ne sont pas connus comme citoyens ou ne sont pas munis de permis ou de *sauf-conduits*. L'état moral de ces populations rend ces mesures absolument nécessaires. Bien souvent, il n'y a que l'habit de condamné qui distingue le colon du criminel: à part des vieux criminels libérés, il y a là foule de gens qui, pour avoir échappé à une condamnation judiciaire, ne s'en sont pas moins faits à eux-mêmes justice, en s'exilant aux terres australes. Cependant, on trouve, dans cet état si répulsif de société, des citoyens du premier mérite; au point qu'on ne comprend pas pourquoi ils ont choisi ces colonies pour patrie adoptive. Il y a même d'anciens forçats qui sont, au fond, de très-braves gens; car ceux que la justice humaine confond sous le nom de *condamnés* ne sont pas tous au même rang devant Dieu, la conscience et l'honneur; avec cela que plusieurs ont été les victimes de l'erreur, d'autres, les victimes de l'injustice.

Quoi qu'il en soit, les condamnés politiques canadiens venaient de recevoir l'intimation qu'ils allaient passer à une nouvelle phase de leur carrière australienne ; ils allaient devenir un objet de louage, de véritables esclaves. Pourtant, c'était une grande amélioration dans notre condition ; et la seule chose qui nous fit peine, dans cette nouvelle position, fut la pensée que nous allions être séparés les uns des autres.

Petit à petit, tous nous avons passé de l'établissement de Long-Bottom aux propriétés de nos nouveaux maîtres : un seul de nous restait encore à Long-Bottom, lorsque, par une singulière coïncidence, notre surintendant, dont la santé diminuait depuis quelque temps, tomba grièvement malade.

La Providence avait réglé qu'il ne survivrait pas au départ de ses anciens prisonniers. Il mourut entre les bras charitables du dernier canadien laissé auprès de lui ! Nul autre ne vint l'assister dans ses derniers moments, et pas un ami ne suivit son cercueil au cimetière ! Ses obsèques ne furent pas autres que celles qu'on accorde, en ces colonies pénales, aux restes mortels d'un forçat. La bière était portée sur le même dur et grossier tombereau, trainé par le même bœuf, qui avait conduit nos deux pauvres compagnons à l'hôpital ! Le cortège ne se composait que du canadien, qui conduisait la voiture, et d'un ministre protestant, qui, ne priant pas pour les morts, était venu là pour lire des versets inutiles, auxquels personne ne répondit.

XVII

COMMENT JE DEVINS CONFISEUR.

Je fus, pour ma part, d'abord loué à un Français natif de l'île Maurice. Il ne m'avait pas loué seul ; nous étions deux : mon compagnon d'esclavage était M. Louis Bourdon. Notre nouveau maître ne faisait pas partie de la crème de la population de l'île Maurice, il était facile de s'en apercevoir à son langage et à ses manières. Il nous avait loués dans le but ostensible de nous employer à son comptoir ; mais réellement avec l'intention de spéculer sur notre engagement ; car, à peine s'était-il écoulé quelques jours, qu'il nous sous-loua à profit à deux associés, un Français et un Allemand, récemment arrivés à Sydney avec l'intention d'y ouvrir une boutique de confiseurs.

La boutique n'était point encore montée. Pendant trois semaines nous travaillâmes avec nos maîtres, dans un hangar où nous couchions, à confectionner des sirops, des pâtes sucrées et d'autres articles qui devaient orner les tablettes du futur magasin de bonbons, et faire les délices des palais sydnésiens. C'était pour nous quelque chose de nouveau que pareille occupation : j'espère que les pratiques de nos maîtres ont trouvé nos sirops délicieux ; dans tous les cas, nous avons fait de notre mieux, et nous ne

nous tenions responsables que de notre part de besogne, que nous exécutions en conscience.

Dans l'état provisoire de l'établissement de nos maîtres, nous étions fort mal logés, en compagnie d'une multitude de rats d'une effronterie remarquable ; mais nous étions bien et abondamment nourris. Il fallait voir quels hommages nous rendions à la bonne table de nos maîtres : nous avions presque honte de trouver tant de satisfaction à manger ; mais c'étaient les cris de joie de nos pauvres estomacs. En un mot, notre situation nouvelle, bien que peu enviable en soi, puisque nous n'étions après tout que des esclaves portant la livrée des criminels, notre situation nouvelle était un paradis terrestre comparée à notre position des années précédentes.

Enfin, après trois semaines de travaux d'atelier, nous nous mîmes, nos maîtres et nous, à monter la boutique, en étalant, sur les tablettes d'un magasin qu'on avait loué, les sirops, les gâteaux et les bonbons. Il arriva alors que mon compagnon, M. Bourdon, et moi fûmes séparés l'un de l'autre ou à peu près, par le genre différent d'occupations qui nous furent attribuées. M. Bourdon, sachant l'anglais beaucoup mieux que moi, fut mis au comptoir, où il recevait, sous la direction de l'associé français, tout le monde *fashionable* de Sydney ; tandis que, moi, je restai aux casseroles avec l'Allemand, qui, pour être le meilleur ouvrier des deux associés, n'en était pas le plus aimable. J'ai peu d'ap-

titudes pour la cuisine, encore moins pour la confiserie : conséquemment, fouetter des œufs brasser des crèmes, écraser des sucres et récurer des casseroles étaient pour moi des occupations peu attrayantes ; mais, enfin, j'étais esclave et j'obéissais : je puis même me rendre cette justice que toujours j'ai fait de mon mieux, dans l'intérêt de mes maîtres et du public qu'ils servaient.

Cependant, malgré le mal qu'ils se donnaient et malgré nos efforts pour les bien servir, les affaires n'allaient pas aussi bien qu'on s'y était attendu, et notre Allemand surtout n'en devenait pas plus charmant. Depuis un mois que j'étais avec ces maîtres, tous les dimanches j'avais pu aller sans molestation à la messe avec M. Bourdon : le premier dimanche qui suivit notre séparation, causée par la différence de besogne, il n'en fut pas ainsi. Comme je me préparais à sortir avec mon compagnon, l'Allemand vint me signifier qu'il avait besoin de moi pour travailler à l'atelier, me disant, dans son abominable français, qu'il ne connaissait, lui, ni fêtes ni dimanches, qu'il travaillait tous les jours éclairés par le soleil, et qu'il entendait que j'en fisse autant. Je lui répondis que j'étais prêt à lui obéir en tout ce qui était légitime et permis par la conscience ; mais que je ne travaillerais pas le dimanche. J'ajoutai que le dimanche était réservé au repos par les règlements, et que, devant les hommes mêmes, il n'avait pas le droit de me forcer à travailler ce

jour-là, pendant lequel des devoirs envers Dieu m'appelaient ailleurs qu'à son atelier. Comme il insistait, je lui dis que j'irais, ce jour même, parler à mon premier maître duquel il m'avait sous-loué, pour qu'il annulât le marché passé avec lui, et qu'au besoin, je m'adresserais aux autorités dont je relevais par ma pénible position.

J'allai effectivement, après la messe, trouver mon maître le Français de l'île Maurice, et lui contai mon affaire. Celui-ci convint de mon droit à me refuser au travail du dimanche; mais il ajouta que, pour lui, il n'avait rien à me donner à faire, et que si je ne pouvais m'arranger avec mes confiseurs, il serait obligé de me remettre au gouvernement. Je pris alors la résolution d'aller moi-même le lendemain au bureau de l'administration dont je relevais, pour y prendre connaissance du rapport que mon premier maître devait y loger, et plaider de mon mieux ma cause.

Je ne dormis pas tout-à-fait tranquille cette nuit-là, tant j'appréhendais d'avoir affaire aux gens du gouvernement; aussi ne fut-ce pas sans crainte que le lundi matin je franchis le seuil du bureau en question, immédiatement après son ouverture. Je demandai à voir le chef du département en personne, et on m'introduisit auprès de lui. Je vous avoue que j'avais peu de confiance dans cette démarche, dont je redoutais même les résultats; mais il s'agissait d'une question que je voulais de suite mener à solution.

Le chef était un ancien officier de l'armée, qu'on appelait le capitaine McLean : je lui dis que j'étais un des exilés canadiens, et j'allais lui raconter mon histoire, dans mon très-mauvais anglais, lorsqu'il me dit, avec politesse et des signes marqués de sympathie, en me parlant bon français, que je pouvais me servir de ma langue maternelle, pour lui expliquer mon affaire.

J'eus avec ce gentilhomme une longue conversation qui fut pour moi un véritable rafraîchissement moral, si je puis m'exprimer ainsi. J'avais été, depuis quelques années, si souvent froissé dans mes sentiments et ma dignité d'homme, que je ne me sentais pas d'aise de me trouver en face d'un homme de bonne éducation, chez qui le cœur et l'intelligence étaient au niveau de la position. Cet entretien me réconciliait un peu avec mon entourage et me remplissait d'espoir pour l'avenir. Je suis heureux d'offrir aux bénédictions de ceux qui liront ces lignes le nom de M. le capitaine McLean.

J'avais raconté à mon excellent interlocuteur la transaction par laquelle notre premier maître, le Français de Maurice, nous avait sous-loués aux confiseurs, comment nous avions servi ces derniers avec zèle, fidélité et obéissance, jusqu'au moment où l'Allemand avait voulu me forcer à travailler le dimanche.

Après m'avoir écouté avec bonté, M. le capitaine McLean me fit observer que, d'après la pratique ordinaire, le condamné loué, remis par

son maître au gouvernement pour cause de difficultés, était renvoyé dans un établissement pénal pour y travailler pour le compte du gouvernement, jusqu'à ce qu'on pût lui trouver un nouveau maître ; mais il ajouta qu'il n'en agirait pas ainsi envers moi, qu'il savait faire la différence entre les exilés politiques canadiens et les condamnés pour crimes, et que, bien qu'il fût tenu, par les devoirs de sa charge, à nous compter parmi les condamnés, il aimait à reconnaître que nos condamnations n'affectaient en rien notre caractère de gentilshommes.

Usant alors de la latitude qui lui était donnée par les réglemens qui définissaient les devoirs et les attributions de sa charge, il me donna un permis écrit et signé de sa main, par lequel j'acquerrais le droit de chercher moi-même une situation dans les limites de la ville de Sydney. Je lui exprimai, de mon mieux, ma reconnaissance, et il m'invita, avec bonté et une exquise politesse, à l'aller voir, de temps à autre, à son bureau, pour lui donner des nouvelles du succès de mes démarches.

Il serait difficile d'exprimer la joie dont j'étais rempli, en sortant du bureau de ce digne homme, mon passeport dans ma poche et le cœur plein d'espérance. Enfin je venais de recouvrer en partie la liberté, il me semblait que j'avais grandi de six pouces : je bénissais mon bienfaiteur dont je mettais le bonheur présent et futur sous la protection de tous les saints du paradis.

XVIII

EN QUÊTE D'UNE SITUATION.

J'avais conservé, dans un repli du couvert de mon livre de prières, quelques pièces d'or apportées du Canada, et qui, de cette sorte, avaient échappé à la confiscation générale opérée à bord du *Buffalo* : à cette ressource s'ajoutaient les quelques schellings de salaire qui m'avaient été payés par les confiseurs.

J'allai me pensionner chez un homme qui était venu nous rendre quelquefois visite à Long-Bottom. La raison de l'intérêt que ce colon de Sydney nous portait venait de ce qu'il avait autrefois habité Montréal, où il avait appris à parler passablement le français. Ce souvenir du Canada qui l'avait porté, lui, à nous rendre visite, me porta, moi, à aller prendre pension dans sa famille.

Le brave capitaine McLean m'avait donné de sages conseils, et m'avait averti que je rencontrerais beaucoup de difficultés à trouver de l'emploi dans Sydney : il m'avait mis au fait de l'état extrême de gêne qui paralysait les affaires et m'en avait expliqué les causes. Le fait est que toute la colonie subissait, en ce moment, une crise financière épouvantable ; on était menacé d'une banqueroute générale, et chaque jour était marqué par l'annonce de faillites plus ou moins considérables.

Les causes de cette crise tenaient au mode de colonisation, adopté depuis quatre ou cinq ans par le gouvernement, et à la rage de spéculation qui s'était, en conséquence, emparée de cette population pleine de convoitises, avide des jouissances matérielles, et que ne retenait guère le souci de la religion.

Jusqu'à l'époque que je viens de mentionner, le gouvernement anglais donnait les terres, par lots considérables souvent, à tous les colons sujets britanniques et aux forçats libérés. L'Angleterre dépensait de plus dans la colonie des sommes considérables, et les administrations pénales fournissaient aux colons un travail à bon marché, dans la personne des condamnés non encore pardonnés. De plus, les travaux des grandes routes, les travaux des ports de mer, étaient faits par les forçats nourris, entretenus et gardés par le gouvernement de la mère patrie.

Cette abondance de biens arrivant ainsi aux colons, sous forme d'octrois gratuits de terres, de main-d'œuvre à bon marché, en un mot de secours de toutes sortes sortant des trésors de l'Angleterre, avait donné à ces établissements lointains des développements rapides ; bon nombre de gens faisaient des affaires magnifiques. Le bruit de ces succès se répandit dans les trois royaumes et les immigrants commencèrent à affluer.

Le gouvernement anglais, voyant la valeur des terres augmenter, crut devoir changer de

système de colonisation. On se mit à vendre les terres à l'encan, au lieu de les donner, et on employa le produit de ces ventes à donner des passages gratuits à tous ceux qui se présentaient pour émigrer.

Ce système, dénué de toute prévoyance et de tout esprit de charité, produisit naturellement des effets désastreux. Une rage de spéculation s'empara des anciens colons déjà en possession de quelques capitaux : on fit monter les terres à des prix qui n'étaient nullement en rapport avec les conditions d'exploitation et de marchés. Non-seulement on épuisa ainsi tout le capital du pays, non-seulement on escompta le capital à venir, mais on monta des compagnies, qui, au moyen de quelques capitaux réels obtenus d'Angleterre et des capitaux fictifs souscrits sur place, firent d'immenses achats de terrains, et des dettes proportionnellement plus considérables encore.

Pendant que ceci se passait dans les opérations de finances, les flots d'une immigration pauvre et misérable inondaient la colonie. Il n'y avait pas d'ouvrage, chez les anciens colons, pour toute cette population ainsi subitement transplantée dans un monde tout nouveau pour elle : ces nouveaux immigrants, de leur côté, n'avaient aucun moyen d'acheter les terres, aux prix fous que la spéculation y avait établis. Tout le capital flottant avait été absorbé par l'achat des terres, et, au lieu de circuler dans la colonie, était passé tout entier dans les mains

des armateurs anglais qui avaient transporté aux terres australes ces masses d'immigrés dénués de tout.

Alors arrivèrent successivement la gêne, l'escompte usuraire, puis le sacrifice des propriétés, puis les banqueroutes. Les spéculateurs, qui avaient acheté, sans même les connaître, des terres situées au fond des forêts au prix extravagant de plusieurs livres sterling l'acre, ne pouvaient déjà plus réaliser un seul denier comptant de terres excellentes placées dans le voisinage de Sydney, même à des prix excessivement réduits.

La misère était telle que le gouvernement fut obligé de faire construire des abris pour les immigrants, et de nourrir ces malheureux pendant un temps assez considérable.

Telle était la situation de la Nouvelle-Galles du Sud, au moment où je sortais du bureau du brave capitaine McLean, pour chercher de l'emploi dans la ville de Sydney. Les gens en quête de positions se coudoyaient dans les rues et dans les boutiques : les négociants et les industriels se voyaient assaillis par plus de solliciteurs que de chalands.

Pendant quinze jours, j'allai frapper aux portes et aux cœurs, heurté partout par des compétiteurs nécessaires, sans pouvoir trouver la moindre chose à faire. J'avais d'abord cherché quelque emploi qui fût en rapport avec mes goûts et mes aptitudes, puis je m'étais rabattu sur des emplois moins acceptables, puis enfin je

m'étais offert pour le premier emploi venu : mais tout avait été inutile.

Pendant ce temps, mes quelques pièces d'or et mes quelques schellings avaient disparu. Au bout de trois semaines, mon hôte, qui était cordonnier et qui commençait aussi lui à manquer d'ouvrage, me donna l'ordre de ne pas rester chez lui plus longtemps. Il était payé, et il savait que j'avais épuisé mes ressources.

XIX

JE DEVIENS JARDINIER.

Avant de retourner à un établissement pénal, j'étais déterminé à épuiser tous les moyens possibles : je redoublai donc de recherches et d'instances ; et, cette fois, la Providence aidant, j'eus un plein succès. L'occupation que j'obtins était celle d'aide-jardinier ; mon nouveau maître était un marchand-tailleur, ancien prisonnier libéré, qui s'était enrichi pendant les années de prospérité de la colonie, et qui avait eu la sagesse de ne pas dissiper son avoir dans les folles spéculations qui en avaient ruiné tant d'autres.

J'allai faire part de ma bonne fortune au capitaine McLean, et, muni des papiers nécessaires signés par mon nouveau maître, je me fis transférer en due forme du service de mon Français de l'île Maurice au service du marchand de Sydney ; car cette formalité était nécessaire pour régulariser ma position. Les conditions du dernier contrat, du louage de ma personne, étaient les mêmes que celles dont j'ai déjà rendu compte.

Par mon transfèrement, de *confiseur* que j'étais je devenais *jardinier*, et, dans chacun des deux cas, sans le moindre apprentissage.

Le lendemain, je partis en chaloupe avec le fils de mon maître, pour remonter la rivière Paramata, sur les bords de laquelle la propriété de

campagne du marchand était située, à quatre milles environ de Sydney. C'était un beau domaine, dont huit acres seulement étaient en ce moment défrichés et mis en culture jardinière. Le personnel de l'exploitation, auquel je venais m'ajouter, se composait d'un chef jardinier et de cinq prisonniers *loués*.

Les logements se composaient : 1o d'une maison de campagne, petite mais assez élégante, bien meublée, et ornée à l'extérieur de plantes grimpantes : c'était le *cottage* dans lequel logeait la famille du propriétaire dans le cours de ses promenades à la campagne ; 2o d'une case qui servait de logis au chef de culture et à sa famille ; 3o d'une autre case qu'habitaient les cinq travailleurs *loués*.

Le fils de mon maître, qui était un fort joli garçon, m'introduisit dans le *cottage* de la famille, et, me montrant une excellente chambre à coucher qui s'y trouvait, me dit que son père lui avait donné l'ordre de m'y installer et de me dire, de sa part, qu'il savait faire la différence entre les autres condamnés et moi, et qu'il entendait que je fusse respecté et traité comme un honnête homme que le malheur, et non le crime, avait conduit dans ce pays.

Je remerciai de tout mon cœur mon excellent interlocuteur, et je le priai de vouloir bien offrir à son père l'expression de ma profonde reconnaissance, pour les égards qu'il avait pour moi ; je l'assurai que je tâcherais de reconnaître leurs bontés par mon exactitude au travail et mon

zèle pour leurs intérêts. En partant, mon jeune maître recommanda au chef de culture de me bien traiter et aux ouvriers *loués* de me respecter.

Je fus aussi surpris qu'enchanté d'un procédé si délicat et si généreux ; je m'y attendais d'autant moins que de pareils sentiments étaient peu dans les habitudes de la population de cette colonie, à cette époque du moins, et que certains journaux, comme je l'ai déjà dit, avaient débité sur notre compte les calomnies les plus infâmes. Cependant, à cette période de notre captivité, les préjugés soulevés contre nous commençaient à s'éteindre, grâce à l'influence du clergé catholique et d'hommes équitables, comme M. le capitaine McLean et mon nouveau maître, et grâce un peu aussi à notre bonne conduite.

Aussitôt après le départ du fils de mon propriétaire, je m'armai d'une pioche et je me rendis auprès du jardinier : c'était au temps des sarclages et des renchaussages. Comme fils de cultivateur, je n'étais pas tout-à-fait étranger à ces travaux : je pus donc m'acquitter de ma besogne à la satisfaction de mon chef de culture, qui me fit des compliments de mon travail.

Le lendemain, je fus le premier rendu à l'ouvrage ; car j'étais déterminé à ne me laisser devancer par personne. Je me mis bientôt au fait de la culture et des travaux de défrichements, et tout allait au mieux dans notre établissement. L'excellent propriétaire venait quelquefois visiter son nouveau domaine, il y venait quelque-

fois même avec sa famille ; toujours ces visites étaient pour nous des fêtes : il portait pour moi la bonté et les égards jusqu'à me faire venir au milieu des réunions champêtres de sa famille, pour m'offrir un verre de vin.

Si je ne m'étais pas posé pour règle dans ces notes d'être court et de ne me permettre aucune dissertation, cette noble conduite d'un homme, passé de la classe des condamnés à celle des citoyens honnêtes et respectables, me fournirait un thème assez fécond pour une longue digression ; mais, avec le cadre que je me suis tracé, je dois me borner à faire mention de cette belle action et à exprimer toute la gratitude dont elle m'a rempli pour son honorable auteur.

Trois mois après mon arrivée sur la propriété de mon nouveau maître, tous les prisonniers canadiens reçurent avis qu'ils allaient passer de la catégorie des *loués* (*assigned convicts*) à la catégorie des *affranchis-surveillés* (*ticket of leave men*). Sur cet avis, nous devions aller au bureau indiqué, pour y recevoir notre permis ou *billet d'affranchissement*, qui nous permettait d'exercer telle industrie qu'il nous plairait, pour notre compte, dans toute l'étendue du district mentionné dans le billet.

Dans le voyage que je fis à Sydney pour prendre mon *billet*, j'allai rendre visite au bon capitaine McLean et à mon digne propriétaire : celui-ci me dit qu'il était prêt à me conserver dans mes occupations, mais qu'il serait content de me voir en possession d'un meilleur emploi.

Je me mis donc à chercher mieux ; mais les choses n'étaient point changées dans la colonie, et il me fut impossible de rien obtenir.

Je voyais de temps en temps quelques-uns de mes compagnons d'exil qui travaillaient dans Sydney ou dans les environs. Un jour que je rencontrai mon ami, M. Bourdon, il me dit que les confiseurs, chez qui je l'avais laissé, avaient fermé boutique, et que, depuis, il avait cherché partout de l'emploi, sans pouvoir y réussir. Il ajouta que le seul moyen qu'il imaginait de pouvoir échapper à une complète misère était de rejoindre dix de nos compatriotes qui s'en étaient allés entreprendre, sur une terre en forêt appartenant à un militaire en retraite, une exploitation de bois. Il était décidé à partir de suite pour le *chantier canadien*, et il me sollicita de le suivre, en me représentant que c'était presque la liberté pour nous, et qu'ainsi réunis ce serait une image de la patrie absente.

Cette proposition avait certainement son côté séduisant, j'acceptai. Après avoir pris congé de mon propriétaire, que je remerciai avec effusion de ses bons procédés, je m'occupai avec mon compagnon, M. Bourdon, à faire, au moyen de nos petites ressources, l'achat des outils qui nous étaient nécessaires et de provisions pour une semaine. Ceci fait, nous prîmes, le sac sur le dos et le bâton à la main, le chemin du *chantier canadien*, à travers un bois qu'on nous avait dit rempli de serpents et d'énormes lézards, nommés dans le pays *goanos*.

XX

LE CHANTIER CANADIEN.

Le chantier canadien était à neuf milles seulement de Sydney, sur le côté opposé de la rivière Paramata, et à trois milles des bords de la rivière. C'était en pleine forêt ; mais un sentier bien tracé y conduisait : aussi n'eûmes-nous aucune peine à le suivre.

Après informations prises, nous avons décidé, M. Bourdon et moi, de nous mettre à faire des lattes, et nous avons monté notre outillage dans ce but. Les raisons qui nous avaient déterminés à choisir la latte pour objet de notre production étaient : 1o que nous ne faisons pas concurrence à nos camarades du chantier, occupés exclusivement à préparer du bois de charpente et du bois de sciage ; 2o que l'ouvrage requis, pour cette transformation du bois de la forêt, demandait moins d'habitude des travaux forestiers en général.

Partis le matin de Sydney, nous traversâmes la rivière, et, vers midi, nous atteignimes le chantier, où bientôt arrivèrent de l'ouvrage, pour diner, nos amis tout réjouis de nous voir. Nos hôtes du moment étaient logés dans une cabane spacieuse, construite d'éclats de bois et recouverte d'écorce d'arbres : tout autour régnait, comme dans les chantiers du Canada, une rangée de couchettes mollement et abondam-

ment bourrées de feuilles de fougères et garnies de couvertures de laine.

Nous préparâmes avec eux le diner, et, pendant ce temps et le temps que dura le repas, nous fîmes part à nos compatriotes de notre projet de nous joindre à eux pour confectionner de la latte. Sachant que nous n'étions pas accoutumés aux travaux forestiers, ils exprimèrent certains doutes sur le résultat définitif de notre entreprise. Mais enfin, dirent-ils, comme il n'y a rien autre chose à faire dans ce malheureux pays, il faut bien essayer de tout !—Ils s'offrirent à nous venir donner *un coup de main*, pour lancer notre exploitation.

Nous n'avions, ni les uns ni les autres, de temps à perdre ; un labeur continuel et une sévère économie étaient de rigueur alors dans la Nouvelle-Galles du Sud, on ne se tirait pas d'affaire à moins ; aussi, immédiatement après le diner et le petit bout de conversation qui en fut comme le dessert, nous allâmes nous mettre à l'ouvrage. Il était environ une heure de l'après-midi quand nous commençâmes notre besogne, nos dix amis nous dirigeant et nous aidant.

Un arbre énorme, ayant au moins six pieds de diamètre sur la souche et une longueur de plus de cent pieds, fut abattu et coupé en billots de quatre pieds de long, longueur que devaient avoir nos lattes. Nos amis, qui nous avaient aidé, dans cette première opération, nous enseignèrent alors les meilleurs pro-

cédés pour fendre ces billots et les réduire en lattes ; après quoi ils s'en allèrent reprendre leur propre ouvrage, pour le reste de la journée.

Il nous restait alors encore environ deux heures de travail, que nous employâmes de notre mieux, M. Bourdon et moi, à continuer le même labeur. Pendant ces deux heures d'ouvrage, nous fendîmes chacun environ quarante lattes : dans le même espace de temps, un homme parfaitement au fait de la besogne en eût fendu à peu près deux cents.

Le soir, réunis tous les douze dans notre cabane, après notre souper, nous passâmes la plus agréable veillée qu'il nous eût encore été donné de passer dans les terres australes. Jusqu'à onze heures, notre conversation, entremêlée de chansons canadiennes, roula sur notre cher pays, sur les parents et les amis absents. Chacun pensa et parla de sa famille, de sa paroisse, exprimant le ferme espoir de revoir encore l'une et l'autre avant de mourir. Cette conversation bien douce, sans doute, n'était pas sans larmes cependant ; il y avait parmi nous des époux et des pères dont les épouses et les enfants étaient absents et peut-être nécessiteux.

Notre travail allait toujours ; et nous acquîrions de l'expérience et de la dextérité dans notre nouveau métier, lequel, néanmoins, fatiguait considérablement mon camarade, M. Bourdon, qui était faible de tempérament. Bien que plus robuste que mon ami, je ne laissais pas non plus que de trouver la besogne fort dure.

Dès les premiers jours, nous eûmes les mains pleines d'empoules et les membres endoloris de fatigue.

Au bout de huit jours de travail, il nous fallut aller à Sydney pour nous procurer des provisions. Nous fîmes, là, rencontre des trois principaux officiers d'un navire baleinier français du port de Brest ; ils revenaient d'une course de pêche à la baleine, faite dans les régions de l'extrême sud du Pacifique. Nous parlâmes ensemble de la Vieille et de la Nouvelle-France ; puis nous leur fîmes, à leurs vives instances, le récit de nos luttes et de nos malheurs.

Pris d'une ardente sympathie pour nous, et mus par ce sentiment si singulièrement français, le dévouement, ils nous offrirent de suite de nous dérober à l'exil, en nous prenant à leur bord. Nous les remerciâmes chaudement de leur offre généreuse, mais nous leur répondîmes que la chose était à peu près impossible ; et nous leur fîmes connaître les sérieuses conséquences qui pouvaient en résulter pour eux ; car les lois portées contre les capitaines, officiers et marins d'un navire qui donnerait asile à un condamné sont d'une sévérité extrême. La peine personnelle est une amende de £500 sterling ou la prison, et, dans le cas où le capitaine ou les propriétaires du bâtiment seraient les auteurs de la tentative, alors la peine portée est la confiscation du navire.

Dans ce cas, dit un des officiers, le médecin du baleinier, j'en fais mon affaire : si nous

échouons, j'en serai quitte pour un peu de prison, et dans tous les cas le navire sera exempt de saisie. Il fut si pressant, et la perspective d'être libre est tellement engageante que nous consentimes à accepter la proposition du généreux médecin. Il avait tout arrangé, de façon à ne compromettre ni le capitaine ni le navire : il devait nous cacher dans sa pharmacie, dont lui seul avait les clefs et qui était comme son domaine à lui, de l'administration duquel il avait seul les privilèges et la responsabilité.

C'était deux jours après que devait avoir lieu le départ du navire baleinier. Dans la nuit qui suivit cet arrangement préliminaire, je me pris à réfléchir, et, dans la longue insomnie que me valait la gravité de la situation, je pesai toutes les raisons pour et contre : le résultat de mes délibérations, ainsi faites à part moi, fut qu'il valait mieux ne pas tenter cette aventure, si pleine de dangers pour les hommes généreux qui voulaient bien y prendre part dans notre unique intérêt, et pour nous. D'ailleurs, au cas de plein succès, je ne voyais rien de mieux, dans le résultat, que l'obligation de vivre et de mourir en dehors de mon pays natal.

Je communiquai à mon ami, M. Bourdon, le résultat de mes méditations et ma détermination de ne point partir, qui en était la conclusion pratique. Je lui dis qu'il y avait tout lieu d'espérer une amnistie, et que, dans ce cas, notre évasion équivaudrait à un bannissement perpétuel.

M. Bourdon me répondit qu'il était époux et père, qu'en profitant de l'occasion qui lui était si généreusement fournie par les officiers du baleinier français, il pourrait s'en aller aux Etats-Unis, et y faire venir sa famille ; qu'au cas d'une amnistie il tâcherait d'obtenir d'y participer. Bref, il était, me dit-il, décidé à partir.

Il partit, en effet, avec le baleinier qui mit à la voile le matin suivant, emportant dans son sein mon camarade et ami. M. Bourdon a rendu compte de son voyage dans un écrit publié il y a déjà plusieurs années. Ce brave compagnon de mes misères est mort l'an dernier ; mais au moins il est mort sur le sol de la patrie, et la terre de sa naissance a reçu le dépôt de ses cendres à l'ombre de la croix d'un cimetière canadien.

Il me fallait trouver un nouvel associé ; car il était nécessaire d'être deux pour notre besogne. Dans l'état des affaires à Sydney, je n'eus pas de peine à le rencontrer parmi les exilés canadiens : ce fut M. Louis Ducharme. Le même jour que mon ami Bourdon mettait à la voile, et quand nous eûmes vu le navire qui le portait en dehors du port, nous primes, le sac de provisions sur le dos, le chemin de la forêt qui menait à notre chantier.

Nous nous mîmes bravement à l'ouvrage ; et, sans tenir compte de nos embarras, des mécomptes et de la fatigue, nous fendions des lattes du matin jusqu'au soir. Enfin deux semaines après notre retour au chantier,

nous avons complété une cargaison de 12,000 lattes. Alors nous engageâmes des charretiers pour transporter notre bois à la rivière, puis nous louâmes une berge pour le conduire à Sydney, où nous en opérâmes la vente au prix de dix schellings sterling le mille. C'est-à-dire que nous avons tout juste suffisamment d'argent pour payer la coupe du bois, le charretier, le louage de la berge et acheter des provisions pour une autre quinzaine. Ce n'était pas un résultat brillant ; mais nous vivions comparativement heureux dans notre cabane avec des compatriotes.

Le lendemain de notre vente, nous remontâmes au bois par la rivière, en ramant sur la berge avec laquelle nous avons amené nos lattes et que nous devons ramener au lieu d'embarquement du bois. Nous reprîmes donc nos travaux, avec d'autant plus de courage que nous avons maintenant acquis une certaine habileté au métier, et que, surtout, nous étions désormais endurcis au travail, au point de ne ressentir que juste cette fatigue qui fait trouver le repos du soir si délicieux et le sommeil de la nuit si réparateur. Enfin, n'eût été la chaleur et les maringouins qui vinrent bientôt nous tourmenter, nous nous serions crus assez heureux ; autant qu'on peut l'être, du moins, sous les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions.

Comme nous n'espérions pas sortir bientôt de notre condition, et que, occupation pour occupa-

tion, autant valait, pour le moment du moins, notre métier actuel de forestier que tout autre, nous résolûmes de construire un four de terre à la façon du Canada, pour y cuire notre pain en commun. Jusque-là, notre farine avait été convertie en pains cuits sous la cendre sur une pierre plate, à la façon des pays d'Australie. Nous passions donc *de la galette au pain*, et ce fut une époque.

Partout où demeuraient quatre ou cinq canadiens ensemble, on vit plus tard s'élever un four de terre, et les habitants du pays se disaient :—“ Il y a des canadiens ici ! ” en apercevant cette commodité domestique, inconnue jusque-là dans les campagnes de la Nouvelle-Galles du Sud.

Ainsi se passèrent tranquillement trois nouvelles semaines de notre exil, pendant lesquelles, chaque jour travaillant, nous avions fabriqué une autre cargaison de lattes, plus considérable que la première. Mais le calme ne dure pas toujours et le *bonheur* n'est point habitant de cette terre : je vous assure, ami lecteur, que nous l'avons trouvé en Australie moins qu'ailleurs encore.

Nous avons donc, dans la journée dont il va être question, chargé notre berge de nos lattes, avec l'intention de partir de bonne heure, le lendemain, pour le marché de Sydney. La berge fut ancrée près du rivage, prête à nous recevoir au matin : le malheur voulut que, dans la nuit, elle fût entraînée par la marée sur une grosse

roche, sur laquelle elle chavira à marée basse, déchargeant dans la rivière la plus grande partie de sa cargaison.

Quels ne furent pas notre étonnement et notre désespoir en apercevant, à notre arrivée sur la rive, notre berge à moitié pleine d'eau et notre chargement épars sur la rivière : mon compagnon, surtout, en fut atterré ; mais il fallut en prendre son parti et tâcher de retirer du naufrage le plus possible des épaves de notre petit avoir.

Après avoir vidé la berge de l'eau qu'elle contenait, nous nous mîmes à recueillir, avec deux petites chaloupes qui se trouvaient là, nos lattes que le flot avait fait voyager toute la nuit. Heureusement que ces lattes étaient réunies par paquets, de cent lattes chacun, et qu'au moment de notre arrivée la marée, qui achevait de monter, avait presque tout ramené au point de départ du baissant précédent. En somme, nous en fûmes quittes pour la perte de notre temps et de quelques centaines de lattes ; mais c'était déjà quelque chose pour nous, sans compter la fatigue et l'ennui de ce labeur inattendu. Après avoir employé les heures favorables de la marée à recueillir nos lattes, nous nous occupâmes à les recharger dans la berge : ces diverses opérations ne furent terminées que le soir. Nous mîmes alors la berge en lieu sûr pour la nuit.

Le lendemain matin, de bonne heure, nous ramions du côté de Sydney, ayant contre nous le courant du montant. Il soufflait alors, en

notre faveur, un de ces vents chauds qui, dans cet endroit, sont invariablement, le même jour, remplacés par de gros vents froids venant du sud. Nous faisons force de rames, pour arriver au quai de Sydney avant le retour du vent du Sud.

Déjà nous voyions s'agiter les arbres, se soulever la poussière des routes, déjà nous sentions se refroidir l'atmosphère sous l'effet des premières bouffées de ce vent malencontreux ; mais nous n'étions plus qu'à quelques arpents du débarcadère : nous redoublions d'efforts, la sueur nous inondait ! Peines inutiles, voilà le vent sur nous, nous reculons. Force nous fut alors de virer de bord et de nous laisser remonter vers le lieu d'où nous étions partis ; mais, cette fois-ci, sans ramer : nous n'avions qu'à gouverner notre embarcation qui, chargée par-dessus les bords, offrait au vent beaucoup de prise.

C'était encore une journée de perdue et de nouveaux risques à courir. Nous regagnâmes le *port* d'embarquement, où nous jetâmes l'ancre à sept heures du soir, le samedi. Nous reprîmes donc assez tristes le chemin de la cabane ; car nous n'avions plus de provisions. Depuis plusieurs jours déjà nos camarades nous nourrissaient ; et nous avions bien compté ne revenir que le lundi, mais avec suffisamment d'approvisionnements pour rendre ce que nous leur devons et nous nourrir pendant une autre quinzaine au moins. Nous n'en fûmes cependant pas plus mal reçus pour ne rien apporter,

et le dimanche se passa, comme tous les autres que nous avons passés dans le bois, à partager notre temps entre la prière, la lecture et les conversations sur la patrie absente.

Le lundi nous repartîmes pour Sydney, par le plus beau temps du monde. Notre cargaison, pour avoir bu l'eau de la rivière Paramata, subit une baisse de douze sous par mille, à laquelle il fallut bien se soumettre dans la vente que nous en fîmes le même jour. Le produit de notre cargaison nous mit en état de payer toutes nos redevances et d'acheter des provisions pour seize à dix-huit jours ; mais nous ne pûmes faire d'autres emplettes que celle de deux pantalons de bouragan, un pour mon associé, l'autre pour moi.

Ainsi donc notre travail, si dur qu'il fût, suffisait à nous nourrir, et voilà tout. Bientôt mon associé fut presque sans habits et ma garde-robe ne valait guère mieux que la sienne ; cependant, je pouvais encore me montrer à Sydney dans mes hardes, tandis qu'il y eut un temps où mon pauvre associé, lui, était obligé d'emprunter de nos camarades, dont le travail était plus lucratif, certains articles d'habillement, entre autres une chemise ; car, en toilette de chantier, il n'avait qu'un justaucorps de laine et pour tout chapeau un petit bonnet de laine rouge. Il ne faut pas demander si notre peau se bronzait, exposés, comme nous l'étions, aux ardeurs du soleil australien.

XXI

COMMENT PAR ACCIDENT JE DEVINS FABRICANT DE CHANDELLES OU A PEU PRÈS.

Il y avait un an que nous étions employés à la fabrication des lattes, lorsque vint fondre sur notre établissement une calamité qui pouvait avoir des suites terribles relativement à notre situation ; car tout est relatif dans ce monde.

Le feu mis dans les bois à quelques milles de notre cabane s'avancait vers nous poussé par le vent : lorsque nous en fûmes avertis, il n'était plus qu'à deux milles de notre chantier. Aussitôt que l'alarme nous fut donnée, nous courûmes de suite à la cabane : une partie de notre troupe s'occupa à sauver de la case les hardes et autres effets, provisions et petites valeurs. Nous n'avions, mon associé et moi, en dehors des habits qui nous couvraient, et de nos lattes, dont une cargaison était prête à partir, que deux couvertures de laine. Ceux qui s'étaient chargés des effets, mon associé était du nombre, coururent avec leurs charges vers une profonde ravine bordée de rochers nus et au fond de laquelle coulait un ruisseau. Le reste de notre troupe resta pour tâcher de sauver le bois manufacturé, les planches, pièces de charpente, bardeaux et lattes.

Pour moi, je me dirigeai vers notre tas de lattes et me mis de suite à nettoyer jusqu'à la

terre, autour du tas, de toutes les feuilles et de tous les branchages secs, un grand espace circulaire. Dès que j'eus débarrassé ce cercle de tout ce qui pouvait donner prise à l'incendie, je me préparai à mettre le feu aux amas de feuilles et de branches accumulés par moi tout à l'entour de mon cordon sanitaire. Je ne voulais mettre le feu qu'au moment d'être atteint par la conflagration générale de la forêt, afin de ne pas risquer de faire inutilement deux incendies au lieu d'un. Je n'attendis pas longtemps : d'abord un bruit sourd, puis une fumée épaisse m'annoncèrent l'approche de l'élément destructeur. Au moment où les premières lueurs se montrèrent à moi à travers les interstices de la forêt, je mis le feu à plusieurs points de mes amas de feuilles sèches. En un instant, je fus environné de flammes qui couraient dans toutes les directions, mais en s'éloignant de moi. Ce feu, allumé de mes mains, détruisit autour de mes lattes et de ma personne, en peu d'instants, tout ce qui pouvait donner prise à l'incendie qui s'avancait. Je demeurai appuyé sur mon tas de lattes, d'où je vis passer, dans toute sa majesté, ce personnage qui a nom *le feu dans les bois*.

Il fallait voir les flammes fureter tous les coins de la forêt, pour dévorer tout ce qui s'y rencontrait de feuilles séchées par le soleil et de petits débris de bois mort. Le feu s'éloigna aussi vite que nous l'avions vu s'approcher. Quand il fut passé, je regagnai la cabane, où,

bientôt, nous fûmes tous réunis pour contempler les ruines de notre établissement. La case était en cendres ; à la vérité, ce n'était pas une grosse perte : en deux jours elle était remplacée par une autre tout aussi grande et tout aussi comode. Mais il y avait des pertes, une grande partie du bois préparé par nos compagnons avait été brûlée ; ils avaient même perdu quelques effets et provisions, déposés dans une petite clairière, parce que la distance de la cabane à la ravine était assez considérable, mais nos amis avaient fait des épargnes importantes, et ils pouvaient supporter ce petit désastre.

Pour nous, nous n'avions rien perdu : les seules choses que nous eussions à perdre, nos peaux, nos deux couvertures et nos lattes étaient sauvées.

J'oubliais de dire, ce que le lecteur au reste a dû deviner, qu'aucun de nous ne fut atteint dans sa personne : un seul ressentit une incommodité momentanée qui lui fit perdre connaissance, pour s'être trop exposé à la fumée et à la chaleur dans le travail de sauvetage du bois de charpente.

Mon associé, dans le moment, se trouva tout-à-fait dégoûté de la vie des bois et du métier de fabricant de lattes ; nous résolûmes donc de chercher une autre occupation. Notre dernier chargement opéré, nous dîmes adieu à nos compagnons, que, pour ma part, je laissais à grand regret, et nous nous embarquâmes de nouveau

sur la rivière Paramata pour le marché aux lattes de Sydney.

Le lendemain, après avoir, du produit de notre cargaison, payé nos redevances et nos dettes, nous nous retrouvâmes de nouveau sur le pavé de Sydney à chercher un nouvel emploi. La chose n'était pas plus facile que l'année précédente ; la détresse durait encore et le gouvernement était toujours dans l'obligation de nourrir un certain nombre d'immigrants qui n'avaient aucun moyen de gagner leur vie. Nous fûmes obligés, M. Ducharme et moi, de nous séparer, pour chercher, chacun de notre côté, avec plus de chances de succès.

Le cinquième jour de recherches infructueuses, je rencontrai trois Français nouvellement arrivés dans le pays, avec l'intention de s'y fixer comme industriels, avec des capitaux suffisants, me dirent-ils. Ils s'étaient arrêtés à la fabrication des chandelles. Comme ils ne parlaient pas un mot d'anglais, ils me prirent pour leur interprète et leur homme d'affaire. Je pouvais me faire comprendre facilement dans cette langue apprise en prison, et dans l'exil ; mais je ne m'engageai pas aux Français comme puriste : j'étais bien loin de ce degré de perfection.

Mes bourgeois établirent leur usine à huit milles de Sydney et à quatre milles de toute habitation ; en sorte que je me trouvai de nouveau dans le bois et dans des édifices qui ressemblaient beaucoup à la cabane du chantier

canadien. Je n'étais soumis, dans mon nouvel emploi, à aucun travail manuel : ma besogne consistait à faire l'achat du suif sur le marché de Sydney et à opérer la vente de la chandelle sur la même place, dès que nous eûmes du suif à acheter et de la chandelle à vendre, car nous mîmes environ un mois à préparer les choses.

C'était la quatrième fois que je changeais d'état, depuis mon départ de Long-Bottom ; j'avais été successivement confiseur, jardinier, forestier, et je me voyais en ce moment commis-marchand, pour la vente du suif et de la chandelle. Si les recettes n'étaient pas brillantes, la variété ne manquait pas au moins.

Je faisais, trois fois par semaine, et à pied, le trajet entre notre fabrique et la ville de Sydney, ordinairement seul, quelquefois accompagné de l'un des associés. Les choses n'allaient pas au mieux ; la plus grande partie du capital de mes bourgeois consistait en illusions pour eux et en belles promesses pour les autres. Ils n'étaient pas même parfaitement au fait de l'industrie qu'ils avaient choisie.

Prévoyant que l'établissement ne tiendrait pas et que je finirais par n'être pas payé, j'abandonnai ma position au bout de quatre mois ; et bien m'en prit, car le résultat répondit à mes prévisions.

XXII

SUCCESSIVEMENT GARÇON DE FERME ET PETIT MARCHAND.

Je me vis donc pour la cinquième fois obligé de chercher une situation. J'étais connu de tout le monde sur la route de Sydney, j'arrêtais dans presque tous les établissements, le sac sur le dos et le bâton à la main, pour demander de l'emploi. On me reçut partout avec politesse ; mais la réponse invariable était qu'on avait autant de monde qu'on pouvait en payer.

Je ferai remarquer ici que l'opinion publique, si on peut donner le nom d'opinion aux préventions et aux idées saugrenues et mal fondées qu'on impose si souvent au public, l'opinion publique avait subi un revirement complet à l'égard des exilés canadiens, et voilà comment nous pouvions, malgré l'extrême dureté des temps, trouver de l'emploi, tandis que le gouvernement était obligé de loger et de nourrir des centaines d'immigrants, et que grand nombre de condamnés retournaient forcément aux établissements pénitentiaires.

Je savais que mon ami et ancien associé dans l'exploitation du bois de lattes, M. Ducharme, était employé sur les terres en défrichement d'un des hommes les plus à l'aise de Sydney. Ce citoyen était boucher, il avait amassé du bien dans le cours des années de prospérité de la co-

lonie ; j'allai le trouver pour lui demander de l'occupation ; voyant que j'étais Canadien, il me répondit de suite qu'il m'emploierait volontiers, mais que malheureusement il ne pouvait m'offrir de travail que dans sa ferme, où travaillait déjà un de mes compatriotes.

Je n'avais pas l'embarras du choix, je m'engageai donc, et, le même jour, je me rendis à la ferme située dans le voisinage de Sydney, où je trouvai mon ami content de me voir le rejoindre. Nous travaillions sous la direction d'un chef de culture et de concert avec lui. M. Ducharme, à mon arrivée sur la terre, logeait seul dans une case assez semblable à notre cabane du chantier ; j'allai prendre logement avec mon ami.

Il y avait deux mois que nous travaillions sur cette ferme, lorsque nous rencontrâmes, le dimanche à l'église, nos amis du chantier canadien. Ils avaient abandonné leur exploitation de bois, parce que les ventes ne s'opéraient plus avec avantage ; car, jusque-là, leur commerce de bois de charpente, de planches et de bardeaux leur avait été très-profitable. Ils étaient à coup sûr, de toute la colonie, les hommes les plus capables et les plus entendus dans ce genre de travail ; mais le fait est que, en conséquence du trop grand nombre de bras inoccupés et de l'épuisement du capital, toutes les industries tombaient les unes après les autres.

Deux de nos anciens compagnons du chantier, MM. J. M. Thibert et F. X. Touchette, qui

avaient amassé quelqu'argent, me proposèrent de me joindre à eux dans l'exécution d'un projet d'établissement qu'ils avaient formé, de l'avis et sur des renseignements qu'on leur avait donnés. Mes deux amis, dont le premier était cultivateur et l'autre forgeron, s'offraient à fournir le petit capital nécessaire au début et n'exigeaient de moi que la mise au service de la société de mes connaissances dans les affaires.

A douze milles de Sydney, sur le chemin alors le plus fréquenté de la colonie, il y avait un commencement de village qu'on avait déjà baptisé du nom de *Irish-town*, bien que cette ville irlandaise ne se composât encore que de deux auberges et de trois cabanes de colons : ce fut là que nous plaçâmes le siège de nos affaires.

Notre exploitation était imaginée dans la pensée de nous faire des chalands des voyageurs passant par ce chemin, et pour cela nous voulions avoir à leur offrir les choses dont ils devaient souvent avoir besoin en route : l'établissement devait se composer d'un petit magasin de provisions de bouche et d'articles d'épicerie, d'une boulangerie et d'une boutique de forgeron.

Ceux qui, dans notre pays, ont eu l'occasion de rendre visite à des établissements de colonisation nouveaux et éloignés des centres ou des villages de quelque importance, ont, sans doute, remarqué quelquefois exposés aux petites fenêtres d'une cabane de colon quelques torquettes de tabac, des pipes, des fioles renfer-

mant du poivre, de la canelle, des muscades, des bâtons de sucre à la crème pour les enfants, etc., etc. ; ceux-là peuvent se faire une idée exacte de la maison de commerce qu'allaient fonder, au moment dont je parle, leurs trois compatriotes, dans la colonie encore récente alors de la Nouvelle-Galles du Sud.

Le bois n'était pas loin de la ville d'*Irish-town*, aussi n'eûmes-nous pas de peine à trouver les matériaux de notre établissement. De grands éclats, ou cales de bois furent par nous préparés ; puis nous levâmes des écorces d'arbres : le tout fut traîné au site de notre future exploitation par un pacifique bœuf de travail loué pour l'occasion. Six jours après notre arrivée, trois édifices, un magasin d'épicerie, une boulangerie et une forge, venaient s'ajouter à ceux dont *Irish-town* s'enorgueillissait déjà.

Notre four, construit en terre glaise à la façon canadienne, qui est la meilleure, nous avons eu l'occasion de le constater, s'élevait tout près de la case où nous nous propositions de pétrir nos pâtes et de les faire lever.

La construction de ce four fut, pour beaucoup de colons qui passaient par là, un objet de curiosité extraordinaire, qui nous valut l'effet d'une bonne réclame. Il fallait voir les remarques dont cette construction était l'objet de la part de ceux qui, en grand nombre, s'arrêtaient pour nous voir travailler. Ce qui les intrigua surtout, ce fut le cintre de bois sur lequel nous bâtissons la voûte de terre du four.

C'était une véritable étude de l'esprit humain, que celle à laquelle donnaient lieu les conversations de nos visiteurs. Quelques-uns avaient le bon sens et le bon goût d'avouer qu'ils n'y comprenaient rien, et de demander des explications que nous leur donnions avec plaisir, mais en les priant de n'en rien dire aux autres, afin de nous amuser des remarques de chacun ; d'autres, qui ne comprenaient pas du tout ce que nous faisons, se posaient cependant en connaisseurs, et, sans donner la moindre explication, bien entendu, disaient que c'était facile à comprendre ; d'autres enfin, avec cette suffisance grossière qu'on connaît, disaient :—“ ces canadiens sont donc bien bêtes de s'imaginer qu'ils vont pouvoir chauffer ce four sans brûler le bois de sa charpente, et, par conséquent, sans le faire écrouler. ” En un mot, tous les degrés de la sagesse et de la folie humaine se laissaient voir dans les appréciations que suggérait la vue d'un simple four de terre en construction. La circonstance donna lieu à l'exhibition d'infiniment plus de pitoyable éducation et de sot orgueil que de sage réticence et d'humble recherche, apanages de l'honnête sens commun et d'une bonne éducation domestique.

La curiosité de voir chauffer notre four, puis de manger du bon pain de ménage qu'on y faisait cuire, nous attira tout d'abord une assez bonne clientèle, et nous nous moquions de bon cœur des gros sots qui s'imaginaient que nous

nous propositions de faire cuire du pain dans un four de bois.

Ce fut un compatriote qui vint nous initier aux travaux de boulangerie, et mon compagnon, M. Thibert, fit un apprentissage de deux jours, qui lui suffit pour apprendre à confectionner du pain supérieur à toutes les galettes des colons des campagnes de la colonie. Au fait, la boulangerie était la seule chose qui nous rémunérait un peu ; le magasin faisait peu de chose et la forge à peu près rien : aussi, après un mois d'essai, notre camarade, M. Touchette, qui tenait à exercer son métier de forgeron, nous laissa pour aller se fixer à cinq milles plus loin, où il fit mieux son affaire. Cette séparation était dans l'intérêt de tous : notre ami put gagner sa vie dans son nouvel établissement et nous restâmes à partager, entre deux, toutes les sources de revenu que pouvait fournir notre petit négoce. Nos profits n'étaient pas énormes ; mais ils suffisaient à notre nourriture et à notre entretien, et nous vivions tranquilles et dans une liberté à peu près absolue, au point que nous nous serions presque crus libres dans une terre étrangère, n'eût été l'obligation d'aller nous présenter une fois le mois au bureau des *affranchis-surveillés*.

Notre vie paisible d'*Irish-town* ne fut signalée par aucun incident remarquable, à une exception près. Mon compagnon et moi, je crois pouvoir le dire sans nous vanter, formions à la fois l'aristocratie de la naissance, l'aristocratie

de l'intelligence et l'aristocratie de l'argent de la ville que nous habitons ; quant aux titres et aux parchemins, je crois que nous étions tous de niveau sur les registres de l'Empire, condamnés portant un *ticket of leave*. Nous passions pour avoir quelqu'argent et nous couchions, mon compagnon dans la boulangerie, et moi dans le magasin, deux édifices peu vastes et contigus. Par une nuit sombre, je fus éveillé par un bruit étrange, que je soupçonnai de suite être causé par des voleurs ; je m'élançai hors de mon lit, en appelant à plein gosier mon compagnon, ce qui mit en fuite les voleurs, car ç'en était. Il était temps, puisque nous trouvâmes le coffre qui contenait nos hardes et le petit avoir de notre commerce sur le seuil de la porte, où les brigands l'avaient abandonné. Ainsi prit fin un incident qui aurait pu être pour nous un petit désastre, si pas un malheur plus grand ; car, dans un pays comme celui-là, les violations de domicile sont très-souvent accompagnées ou suivies d'effusion de sang.

XXIII

LES PREMIERS PARDONS ET LES PREMIERS RETOURS.

Il y avait près d'un an que nous habitons *Irish-town*, lorsqu'arriva la nouvelle que deux de nos compagnons d'exil, MM. Charles Huot et Louis Pinsonneault, avaient été graciés. C'était tout un événement pour les exilés canadiens, tous épars dans Sydney et ses environs : c'était, pour chacun de nous, le présage et un avant-goût de la fin de son exil, un commencement d'accomplissement des vœux et des promesses de nos amis du Canada, et de la prédiction du brave officier que nous avons rencontré à Hobart-town.

En apprenant cette nouvelle, je partis aussitôt pour aller voir mon vieil ami, M. Huot, afin d'être plus certain de l'exactitude du rapport qu'on nous avait fait. M. Huot demeurait dans le voisinage immédiat de Sydney ; il était chez lui, et il me montra le parchemin qu'il avait reçu. Je tins longtemps dans mes mains cette pièce, et je relus plusieurs fois cette formule qui rend la liberté aux condamnés.

La joie que causait à M. Huot ce pardon tant désiré était singulièrement tempérée, dans le moment, par une tristesse dont je n'eus pas de peine à deviner la cause. Mon respectable ami n'avait pas les moyens suffisants pour profiter de ce pardon et payer les frais de son retour au

pays ! Etre libéré était peu de chose pour nous à moins de retour au pays ; car esclaves ou libres, condamnés ou absous, la Nouvelle-Galles du Sud et toute autre terre que celle du Canada était pour nous l'exil.

Tout le monde ne sait peut-être pas que nous eûmes, presque tous les exilés aux terres australes, à pourvoir nous-mêmes à nos frais de retour jusqu'en Angleterre. Les généreuses souscriptions, faites dans nos campagnes et dans nos villes, pour subvenir aux dépenses de notre voyage furent déposées en Angleterre, et il nous fallut nous y rendre pour pouvoir obtenir des secours sur ce fonds, qui eût été, cependant, suffisant pour nolisier un grand et bon navire, muni de toutes choses nécessaires, pour nous ramener tous de Sydney à Québec. Ce fut pour la plupart d'entre nous une source d'anxiété, de déboires, de retards et d'efforts incroyables.

Après avoir félicité mon bon vieil ami de son bonheur, et l'avoir consolé de sa tristesse, en lui faisant espérer de la Providence les moyens de regagner la patrie, je repris le chemin d'*Irish-town*, roulant dans ma tête des pensées d'espoir et de doute sur notre avenir, à nous qui n'étions pas, en apparence, inclus dans ce premier acte de pardon. Pourquoi cette différence, me demandais-je ? Aurait-on pris la détermination de borner là la clémence ? Enfin, je me faisais à moi-même toutes sortes de questions que le lecteur peut facilement imaginer, par induction, de l'exposé de la circonstance.

À mon arrivée au logis, je fis part à mon associé de la confirmation de la nouvelle qu'il attendait avec grande hâte. Aussi content que moi du bonheur de nos deux camarades de malheur, il était infiniment plus désolé que moi de la différence de sort qui nous frappait : c'était tout naturel, il était époux et père d'une jeune famille qui pleurait son absence.

Un mois après, le paquet, qui tous les mois apportait la malle d'Angleterre, apporta cette fois le pardon de plus de la moitié des exilés canadiens, au nombre desquels se trouvait mon associé. Cette nouvelle nous combla tous de joie ; car c'était chose certaine pour les uns et c'était espoir pour les autres. Le lecteur sait que cet espoir ne fut trompé pour aucun de nous.

Rien, je le pense sincèrement, rien de terrestre n'eût pu nous engager à rester loin de notre pays ; ni la fortune, ni les honneurs. Nous avions faim et soif du pays natal, nous brûlions du désir de revenir au Canada, pour revoir nos familles, nos amis, pour revoir nos belles campagnes, pour saluer les cloches de nos paroisses, pour parler français et contempler le spectacle de nos bonnes mœurs canadiennes-françaises.

Le plus grand nombre des exilés canadiens, avaient heureusement pu, malgré la dureté des temps, ramasser un pécule suffisant pour subvenir aux frais du retour, et mon associé était de ce nombre ; mais, malheureusement, les autres n'avaient aucun moyen quelconque, ou

des moyens tout-à-fait insuffisants, et j'étais de cette dernière catégorie.

Il nous fallut, M. Thibert qui partait et moi qui restais, liquider les affaires de notre petit commerce. Ce négoce nous avait fait vivre comparativement assez bien ; de plus il avait permis à mon associé de ne point entamer ses épargnes faites dans l'exploitation du bois et d'autres petites industries, et mises à part pour son retour : il m'avait donné, à moi, les moyens de remonter ma garde-robe ; mais en dehors de cela, nos petites dettes payées, il ne restait à la société que ses *édifices* et son four, dont personne n'avait besoin et qui ne valaient pas la peine d'être mis en vente.

Je me retrouvai donc sur le pavé de Sydney, en quête encore d'une situation. J'ai déjà dit qu'à mesure que les Canadiens étaient connus et que disparaissaient, par conséquent, les effets des calomnies de la presse et de l'antipathie créée par les préjugés de race et de religion si enracinés chez ces populations, nous obtenions beaucoup plus facilement de l'emploi. A l'époque dont je parle, nous commençons même à devenir l'objet de préférences marquées ; aussi n'eus-je aucune difficulté cette fois à trouver à me placer, et dans une condition et avec un salaire bien supérieurs à tout ce à quoi j'aurais osé prétendre auparavant. J'entrai comme commis dans un des principaux magasins de marchandises sèches de Sydney.

Dans le même temps, trente-huit de mes com-

pagnons libérés d'exil s'occupaient des préparatifs de leur départ. On était au mois d'août 1844. Ils s'étaient réunis pour traiter du prix de leur passage jusqu'en Angleterre avec le capitaine d'un navire marchand en partance. C'était le meilleur moyen à prendre et ils réussirent à faire un bon marché.

Il y avait quatre jours que j'étais installé au comptoir de mon nouveau maître, lorsqu'ils vinrent me dire adieu et me souhaiter, à moi-même, un prompt départ. Je leur présentai mes vœux pour un heureux retour au pays : mon émotion trahissait la profonde douleur que je ressentais de ne pouvoir partir avec eux. Ils m'encouragèrent, en me disant que nos compatriotes ne nous abandonneraient pas, que certainement une souscription serait faite pour nous retirer de cette plage, dont le sol devenait comme brûlant sous mes pieds, depuis qu'il m'était permis de revoir notre cher Canada.

Le soir du même jour, nous nous réunîmes plusieurs pour nous consoler un peu et nous encourager mutuellement, fondant notre espoir d'un prompt départ sur mille hypothèses plus ou moins probables. Nous comptions sur la générosité de nos compatriotes, et nous ne comptions pas en vain ; mais je ne sais comment il se fit que les personnes chargées d'administrer les fonds de secours, ne purent alors trouver les moyens de nous faire tenir de suite ces deniers, plus nécessaires pour nous à Sydney qu'en Angleterre.

Trente-neuf de nos compatriotes, y compris M. Bourdon, avaient laissé la terre d'exil, deux y étaient morts, dix-sept y restaient donc encore, lorsque je fis connaissance à Sydney d'un négociant français qui, dégoûté du pays et ne voyant pas d'amélioration probable dans les affaires de la colonie, en était venu à la détermination de vendre, à tout prix, le fonds considérable d'articles de nouveautés qui lui restait de ses importations de France.

M. Philémon Mesnier, c'était le nom de ce négociant, me parlait souvent de mon pays et de mes malheurs, et chaque fois je lui répondais dans des termes et avec un ton qui lui firent comprendre toute l'ardeur du désir qui me dévorait de revoir ma patrie.

La nostalgie me minait, et cette maladie menaçait de me mener au tombeau. Jamais, à aucune époque de mon exil, je n'avais ressenti rien de semblable. L'ennui que j'endurais est indéfinissable, il me suivait partout : j'en vins bientôt à tomber dans la mélancolie et à ne rechercher que l'isolement, au sein duquel je nourrissais mon mal. Tous les dimanches, j'allais passer mes après-midi sur un rocher placé au fond d'une petite baie solitaire qui donnait sur la rade de Sydney : là, je rêvais de mon pays et de ma famille. Il me semblait que je suivais des yeux le sillage du navire qui avait emporté mes heureux compagnons. J'accompagnais de la pensée ce navire : avec lui je parcourais les mers, avec lui je remontais le Saint-Laurent ;

puis l'image de ma paroisse natale, puis les embrassements de ma mère, la joie de mon vieux père, les poignées de main des amis passaient dans mon imagination, pour m'abandonner bientôt à la triste réalité qui me faisait me retrouver sur le triste rocher de la terre de mon exil. Alors il me prenait des angoisses de tristesse, pendant lesquelles je m'écriais sans cesse :

—Quand, quand donc partirai-je pour le Canada ?



Le brave négociant français avait remarqué la langueur qui me minait, et il s'était pris de compassion pour moi : il me proposa de me prendre à son service pour l'aider à liquider ses affaires, après quoi, devant partir pour l'Europe, il me promettait de m'emmener avec lui et de me fournir, au besoin, les moyens de me rendre jusqu'en Canada. Après avoir obtenu de mon patron d'alors la permission de quitter son service, j'acceptai l'offre de M. Mesnier, laquelle fut pour moi un véritable remède. Réconforté par la perspective qui m'était ainsi présentée, je me mis, avec autant de zèle que de joie, à seconder M. Mesnier dans le travail de la vente de son fonds de magasin.

Nous étions, à cette époque, tous graciés ; mais nous étions encore dix-sept à Sydney, retenus en exil par le manque de moyens. Nous nous réunissions tous les dimanches et quelquefois le soir, pour nous consoler mutuellement, parler du pays, et nous communiquer nos raisons d'espérer une prompte délivrance.

De temps à autre, partait un de nous qui avait réussi à recueillir le prix de son passage en Angleterre, trois des dix-sept dont j'ai parlé me précéderent sur les sentiers de l'océan qui menent au Canada.

Il s'était écoulé environ dix mois depuis le départ des trente-huit dont j'ai parlé, lorsqu'un bon jour, un des messagers de la maison du gouverneur, Sir Georges Gipps, vint me dire que Son Excellence désirait me voir. Comme je n'avais rien à appréhender désormais, j'augurai qu'il s'agissait d'une bonne nouvelle, et ce fut le cœur plein d'espoir que je me mis à faire ma meilleure toilette, pour me rendre auprès du représentant de la Souveraine.

Son Excellence me reçut avec bonté et politesse, il avait même l'air touché en me voyant et me parlant. Il me fit part alors d'une lettre qu'il avait reçue, laquelle l'informait que plusieurs membres des Communes avaient demandé au Gouvernement de Sa Majesté de vouloir bien se charger de faire transmettre et distribuer aux exilés politiques canadiens une somme assez considérable, produit d'une souscription faite en Canada dans le but de subvenir aux frais de notre retour. Sir Georges ajouta que rien n'avait encore été fait lors du départ de la malle ; mais que, attendu qu'il était probable que le prochain paquet lui amènerait l'ordre et les moyens de nous renvoyer tous en Angleterre, il avait cru devoir me faire venir pour me prévenir et me demander d'avertir nos compatriotes de se tenir prêts.

Je remerciai Son Excellence de cette attention, tant en mon nom qu'au nom de tous mes compagnons d'exil encore présents à Sydney ; après quoi, offrant à Son Excellence mes plus gra-

cieuses salutations, je me hâtai de courir chez tous mes compatriotes et amis, pour leur faire part de l'heureuse nouvelle que je venais d'apprendre, d'une source aussi respectable qu'authentique.

Néanmoins, pendant longtemps encore, nous en fûmes pour les transports de joie dans lesquels cette nouvelle nous avait tous mis. Les paquets arrivaient tous les mois, les uns après les autres, et rien n'arrivait pour nous. Pourtant nous ne perdions pas toute espérance : nous savions bien que le gouverneur ne s'était pas joué de nous, et nous le supposions bien presque aussi désappointé que nous d'avoir été ainsi induit à faire briller à nos yeux un espoir qui ne se réalisait pas. Au reste, il y avait dans tout cela une chose qui nous paraissait très-certaine, c'était qu'une souscription suffisante avait été faite par nos compatriotes et que le montant en était déposé en Angleterre. Nous nous disions donc les uns aux autres : — Courage, tôt ou tard, il faut que ça vienne !

Un bon nombre de ceux qui restaient étaient dans un état voisin de la détresse, et ne voyaient pas jour à jamais pouvoir amasser la somme, assez considérable, qu'il fallait pour payer un passage de Sydney en Angleterre. Un seul d'entre eux était marin mais âgé, aucun patron de navire n'était pressé d'ajouter à son équipage des hommes que devait tourmenter le mal de mer à chaque tempête ; au reste il y avait assez de jeunes gens au pied marin qui cherchaient à ga-

gner ainsi leur retour en Europe, pour engager le capitaine à ne prendre que des hommes déjà faits à l'eau salée.

Quant à moi, en particulier, sauf l'exil et la nostalgie qu'il me causait, j'étais au mieux dans la maison de mon généreux patron. Aux bons soins matériels de l'aisance, s'ajoutaient pour moi les soins plus précieux encore de la sympathie la plus cordiale et de l'amitié la plus délicate et la plus désintéressée : j'en étais quelquefois même confus, tant j'avais peur d'abuser, par quelque indiscretion, d'une hospitalité si libérale et si distinguée.

Sur la fin de Janvier 1846, c'est-à-dire environ dix-huit mois après les premiers départs de Canadiens exilés pour le Canada, mon excellent patron termina ses affaires : tout était liquidé, il avait terminé la vente du reste de ses marchandises et avait réalisé tout son avoir, non pas, cependant, sans de grands sacrifices ; mais il avait presque autant de hâte de laisser les terres australes que moi-même.

Il se mit alors, et je l'accompagnais et l'aidais comme bien on peut l'imaginer, en quête d'un navire en partance. Il y en avait plusieurs qui s'annonçaient pour le mois de Février ; nous les visitâmes tous, et, après informations prises sur les qualités de mer de tous, nous choisîmes comme le plus confortable et le plus fin voilier le navire le *Saint-Georges*, commandé par un capitaine Jones. Je n'ai pas besoin de dire que le *Saint-Georges* n'avait pas la moindre ressem-

blance avec le *Buffalo*, dont, cependant, j'aimerais en ce moment à savoir le sort.

Un blessé garde comme souvenir la balle ou l'éclat d'obus qu'on a retiré de ses chairs déchirées. Eh bien ! moi, j'aimerais à posséder une petite croix faite du bois dont est construite cette frégate, dans les flancs de laquelle et mon cœur et mon corps ont été lacérés par d'indignes traitements.

LE VOYAGE DE RETOUR.

Le dimanche gras du mois de février 1846, dans la matinée, après avoir pris congé les jours précédents des charitables personnes à qui je devais des obligations et dont j'ai parlé dans le cours de ce récit, je m'embarquais, en compagnie de M. Mesnier, mon bienfaiteur, de madame Mesnier, sa digne compagne, et d'un assez bon nombre d'autres passagers, sur le *Saint-George*, en destination d'Angleterre.

Plusieurs, des treize exilés canadiens qui restaient après moi sur la terre d'exil, avaient pu venir m'accompagner sur le quai : ils me serrèrent les mains en me souhaitant un heureux retour au pays. Ils étaient émus, et moi je pleurais, en leur disant :—“ Courage mes amis, courage, votre tour viendra ! ” Quelques-uns de mes compagnons de passage, presque tous gens qui abandonnaient la colonie à la suite de tentatives avortées de fortune, partageaient notre émotion, d'autres faisaient des mines à mériter de rester à la place de mes braves compagnons.

Le *Saint-George* leva l'ancre à onze heures et, voiles déployées, commença sa longue course de milliers de milles à travers les eaux puissantes de l'abîme. Il faisait un temps magnifique, une légère brise enflait nos voiles et le noble

navire glissait avec majesté sur les ondes, se dirigeant vers la sortie du havre.

Que j'avais de plaisir à voir s'éloigner les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud, et n'eût été la tristesse causée par la pensée de mes pauvres compagnons restés à Sydney, je crois que j'eusse, en ce moment, été aussi heureux qu'on peut l'être en ce monde. Il me semblait que déjà j'étais prêt d'arriver au pays. Il me semblait entendre mes parents se dire :—Enfin, le voilà qui arrive ! et se demander :—L'exil l'a-t-il bien changé ? Je me voyais déjà au foyer domestique, entouré de parents et d'amis à qui je faisais le récit de nos longues souffrances. Déjà, je voyais toutes mes connaissances m'entourer, le dimanche, sur le perron de l'église, à la sortie de la messe paroissiale. O image de la patrie, que je t'ai contemplée, de tous les degrés de latitude et de longitude qui séparent le Canada des terres australes !

Nous fûmes favorisés pendant plusieurs jours d'un vent en poupe accompagné de beau temps ; nous filions, filions, le plus agréablement du monde, gouvernant pour le cap Horn. Je suivais, par conséquent, une route tout-à-fait différente de celle par laquelle nous étions venus à Sydney, à bord du *Buffalo*, et sur laquelle nous avions doublé le cap de Bonne-Espérance.

Après deux semaines d'une navigation des plus heureuses, pendant laquelle M. Mesnier et moi parlions sans cesse de la Vieille et de la Nouvelle France, quand madame Mesnier ne

me parlait pas de mes parents et surtout de ma mère, nous étions dans les parages de la Nouvelle-Zélande. Là nous éprouvâmes quelques jours de vents contraires accompagnés de bourrasques ; mais bientôt le bon vent nous revint et nous reprîmes notre course rapide vers les régions froides et humides du cap Horn.

Arrivés à la hauteur du cap Horn, nous fûmes saisis par un calme plat qui dura une semaine entière. Le spectacle qui nous entourait était d'une tristesse grandiose, et le calme semblait porter avec lui des terreurs que n'offrent point les tempêtes. Il faisait froid, très froid ; le navire était entouré d'immenses glaces flottantes ; le ciel était sombre au point de nécessiter l'usage des lumières en plein jour ; d'épais nuages s'étendaient comme de lugubres voiles de pleureuses, et semblaient descendre jusqu'au bout des mâts de notre navire ; le brouillard mouillait le pont et les cordages, et cette eau gelait en croûte sur le pont et pendait en cristaux aux manœuvres. Le calme, qui nous retenait, semblait en un mot porter la tourmente en son sein.

A l'expiration de cette semaine de calme, un violent vent de Nord-Ouest s'éleva, à la faveur duquel nous doublâmes le cap ; mais en nous dirigeant vers le sud, jusqu'aux environs d'une petite île, appelée, je crois, l'île Royale, où nous rencontrâmes encore le calme qui, cette fois, ne dura qu'une journée.

Dans la nuit du même jour, un vent impé-

tueux soufflant du Sud-Est nous conduisit en quatre ou cinq jours dans les parages des Iles Malouines. Là, nous fûmes, paraît-il, dans un danger imminent. Le vent nous poussait vers la côte, et pendant presque toute une journée nous longeâmes la terre d'une de ces îles, ayant toutes les peines du monde à ne pas laisser affaler le navire sur les rochers que nous apercevions du haut du pont. Enfin, vers le soir, le vent s'apaisa un peu, puis prit une direction plus favorable, et nous pûmes, élevant notre course, nous éloigner de ce dangereux voisinage. Le lendemain, la brise était tout-à-fait propice et nous faisons bonne route, courant Nord-Est à toute vitesse.

Il y avait dix jours que nous avions échappé aux dangers des récifs des îles Malouines, le navire était courbé sous les efforts d'un gros vent et la mer battait avec fureur sa mince muraille : il était quatre heures de l'après-midi et nous étions à table, un bruit se fit sur le pont, puis nous entendîmes donner l'ordre de mettre en panne. L'instant d'après le navire subissait une évolution, accompagnée d'une pièce de mer qui le fit trembler dans toute sa charpente.

L'ordre de mettre en panne avait été donné par le troisième officier du bord, alors en charge du navire ; le capitaine et le second officier, à table avec nous, s'étaient élancés, en culbutant tout, vers le banc de quart, pour connaître la cause d'une manœuvre aussi inattendue et prendre la direction des choses. Ils furent suivis

de près par tous les passagers, qui se précipitèrent en désordre sur le pont, en demandant avec angoisse :—Avons-nous touché ? Est-ce une collision ? Est-ce que nous allons périr ?

Tout était désordre sur le navire, et nous trouvâmes l'équipage, dans la terreur, en train de mettre les chaloupes à la mer. Plus de doute, c'est un sinistre, dont personne ne connaît ni ne peut apercevoir la cause. La plupart des passagers s'emparaient déjà des chaloupes, et on allait avoir à déplorer de terribles noyades, lorsque le capitaine parvint à obtenir l'attention de ces malheureux fous de peur. Il leur expliqua alors que la cause de ces manœuvres était la chute dans la mer d'un pauvre matelot. Il pria tout le monde de vouloir se retirer en arrière, pour permettre à l'équipage de manœuvrer à l'aise et d'exécuter, sans encombre, les dangereuses opérations du sauvetage, au sein d'une mer houleuse soulevée par un gros vent d'orage.

Penché sur le bastingage du navire, je pus voir le malheureux matelot lutter avec la mer ; pendant environ dix minutes, je le vis paraître et disparaître tour à tour ; tantôt il apparaissait sur la crête d'une vague et tantôt il semblait avoir été enseveli sous le repli d'une lame. C'était un spectacle à navrer le cœur.

Une chaloupe fut mise à la mer, conduite par cinq marins, elle se dirigea vers le malheureux, en ce moment, le jouet des vagues. Comme nous suivions avec anxiété les mouvements de

ce frère esquif ballotté par la mer, s'avancant avec peine malgré les efforts des vigoureux rameurs ! Enfin la chaloupe approchait du pauvre matelot ; on se sentait presque suffoqué d'impatience, dans l'attente du moment où, saisi par l'un de ses camarades, nous le verrions arraché au terrible sort qui le menaçait. La chaloupe n'était plus qu'à quelques verges de lui, lorsque nous le vîmes disparaître dans les ondes. L'équipage de la chaloupe chercha quelque temps, interrogeant la surface agitée de la mer, puis se dirigea du côté du navire, sur un signal de retour donné par l'ordre du capitaine. Je me sentais la poitrine comme oppressée par un poids pesant : maintenant je craignais pour le sort des cinq hommes qui montaient la faible embarcation. Effectivement, ils eurent beaucoup de peine à revenir ; mais enfin, ils arrivèrent. Le navire reprit sa marche, chacun reprit ses occupations à bord, et, une heure après, personne ne se fût aperçu qu'un accident venait de visiter l'équipage qui nous conduisait sur les sentiers de l'océan... Il y en a tant de ces pauvres enfants d'Adam qui, chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, passent du temps à l'éternité, du jugement souvent si faux des hommes, au jugement infailible et redoutable de Dieu !

Chaque jour de marche nous éloignait des régions froides du Sud et nous rapprochait des feux de la zone torride. Après deux mois et

de mi de voyage, nous fîmes relâche au port de Pernambouc dans l'Amérique du Sud.

La chaleur était grande ; mais, en repassant sous ces latitudes, comme je goûtais avec délices la différence qu'il y avait entre ma position, à bord du *Saint-George*, et celle que j'occupais à bord de l'inoubliable *Buffalo*. Esclave alors, j'étais libre aujourd'hui ; méprisé alors, j'étais respecté aujourd'hui ; marchant à l'exil alors, je revenais au pays maintenant !..... Et sous le rapport physique, au lieu des saletés de la frégate, j'avais tout le confort dont on peut jouir à bord d'un navire.

Le capitaine avait affaire à terre, nous en profitâmes M. Mesnier, sa femme, quelques passagers et moi, pour aller respirer un peu l'air des champs et des bosquets de cette riche nature des pays chauds. Je ne donne pas de description de la petite ville et du port de Pernambouc ; cette description ressemblerait à mille autres du même genre et n'aurait pas grand intérêt pour mes lecteurs.

Descendus à terre vers onze heures de la matinée, nous ne reprîmes le chemin du navire que sur les neuf heures du soir. Huit de nous montions, pour le retour, une chaloupe conduite par des rameurs indigènes ; ils chantaient en ramant une complainte ou cantique espagnol, dont l'air avait une grande douceur et dont le refrain était :—*Santa Maria*. Ils n'avaient pas répété deux fois ce refrain, qui me faisait plaisir à entendre, que je me joignis au chœur qui le

répondait ; puis madame Mesnier se joignit à nous, et tous les huit nous répétions le doux refrain : *Santa Maria !*

Une fois sur le pont de notre navire, je m'accoudai sur le bord des pavois et j'y demeurai, m'enivrant de la mélodie touchante du chant des rameurs. jusqu'aux derniers *Santa Maria*, que mes oreilles charmées purent aller saisir dans le lointain et me rapporter avec les chaudes et douces brises du vent du soir des tropiques.

Le lendemain matin, sur les dix heures, le *Saint-George*, et nous, l'un portant les autres, reprîmes notre course vers les îles britanniques. Après six semaines, du jour de notre départ de Pernambouc, marquées tantôt par du calme, tantôt par un vent favorable, nous arrivâmes dans les bassins de Londres, tous sains et saufs et bien portants. Nous nous félicitons les uns les autres de notre heureuse traversée de quatre mois, qui nous permettait à tous de toucher le lieu de notre destination... moins notre malheureux matelot, à la mémoire duquel nous donnâmes quelques mots de souvenir.

XXVI

A LONDRES.

Chacun s'empressa de prendre terre ; nous descendîmes, mon protecteur M. Mesnier, madame Mesnier et moi, dans un hôtel que mon généreux protecteur connaissait. Je me répandis en remerciements, offerts du plus profond de mon cœur, à mon bienfaiteur et à sa noble compagne, et leur offris de les servir à Londres si quelque affaire pouvait leur rendre mes services désirables. M. Mesnier n'avait pas besoin de moi ; mais j'avais encore plusieurs jours à jouir de leur aimable compagnie. Que Dieu les récompense de m'avoir rendu mon pays et d'avoir mis, dans cette œuvre de charité, des procédés si nobles et si délicats !

Je n'eus rien de plus pressé, en ce qui me concernait, à mon arrivée à Londres, que de m'informer de l'endroit où je pourrais trouver les secours expédiés du Canada pour le retour des exilés politiques. Je ne savais où aller, à qui parler, dans cette immense confusion qui s'appelle Londres, où chacun semble poursuivi par le démon de la convoitise et n'avoir pas une minute à donner au prochain. Dans cette perplexité, je résolus de m'adresser à M. Roebuck, l'illustre membre des Communes d'Angleterre, dont le zèle pour les intérêts canadiens m'était connu. J'allai donc à son bureau ; mais la per-

sonne qui en avait soin me dit que M. Roebuck était à Ham dans sa famille ; cependant, on l'attendait de jour en jour. On était au mercredi quand j'allai, pour la première fois, au bureau de l'ami des Canadiens, j'y retournai de nouveau le lendemain, puis le vendredi : M. Roebuck n'étant pas encore revenu le samedi, je pris le parti de lui écrire, pour lui demander les renseignements qui m'étaient en ce moment si nécessaires.

Dès le lundi matin je reçus une réponse à ma lettre. M. Roebuck me donnait toutes les informations nécessaires ; puis me faisait une foule de questions, pleines de sympathie et de sollicitude pour mes compagnons d'exil restés en Australie. Je m'empressai de répondre à sa bienveillante lettre ; je lui donnai le nombre des exilés Canadiens retenus à Sydney, je lui fis connaître leur triste condition et la quasi impossibilité pour eux de revenir, de longtemps, par le moyen de leurs propres ressources, à raison de l'état des affaires dans la colonie ; enfin je fis de mon mieux pour augmenter, si possible, l'intérêt qu'il portait à mes compagnons et amis que j'avais laissés si tristes en la Nouvelle-Galles du Sud.

M. Roebuck m'avait adressé à M. Graham, en m'indiquant avec précision où je pourrais rencontrer ce monsieur. Je pris une voiture, et, accompagné de M. Mesnier qui continuait à m'être utile, j'allai à la rue et au numéro indiqués. M. Graham me reçut avec une bonté

toute cordiale, m'adressa des paroles de félicitation sur mon heureux retour de l'exil et me fit, de suite, remise de la somme nécessaire pour payer mon passage jusqu'à Montréal et faire honneur aux frais de mon séjour à Londres.

De retour à mon hôtel, je trouvai une seconde lettre de M. Roebuck qui m'informait qu'il ne pouvait venir à Londres, pour raison de maladie dans sa famille ; il me faisait encore des questions sur les circonstances dans lesquelles se trouvaient mes compatriotes exilés. Je répondi de suite à cette seconde lettre, et lui exprimait l'espoir de le voir à Londres, avant mon départ, à l'ouverture alors prochaine du parlement, lui disant que j'avais maintenant deux motifs de le désirer : celui du rétablissement de la santé de la personne malade chez lui, et celui qui avait pour objet le bonheur de le voir et de le remercier en personne. Ce vœu ne se réalisa pas, cependant ; M. Roebuck ne vint pas à Londres avant mon départ ; mais je reçus une troisième lettre de lui, deux heures avant mon départ pour le Canada. Il me disait dans cette dernière lettre que la somme déposée en Angleterre n'était pas suffisante pour effectuer le retour en Canada de tous les Canadiens restés en Australie. Il ne faut pas, disait-il, qu'un seul d'entre eux reste en exil faute des moyens pécuniaires nécessaires à son retour dans la patrie. Il m'engageait donc à faire connaître ce fait à mes compatriotes, à mon arrivée en Canada, et à solliciter une nouvelle souscription.

Immédiatement à la suite de mon entrevue avec M. Graham, j'avais retenu mon passage à bord d'un navire qui devait partir le 10 juillet ; ce navire s'appelait *Le Montréal*. Entre tous les navires en partance pour le Canada, j'avais choisi *Le Montréal*, à cause de son nom : il me semblait que ce nom du pays devait me porter bonheur.

Je trouvai bien longs les quelques jours que j'eus à passer encore dans la sombre métropole de l'Angleterre en attendant le départ du navire qui devait m'emporter vers les bords du Saint-Laurent, dont les rives semblaient déjà me sourire. De toutes les distractions que j'essayai à me donner, une seule pour ainsi dire m'est restée en mémoire : je veux parler de ma présence à une grande revue militaire, passée par le duc de Wellington, en l'honneur du vice-roi d'Égypte, alors en visite à la cour de Saint-James. Ce n'était pas une revue aussi nombreuse qu'on en voit quelquefois en France et dans d'autres contrées militaires de l'Europe ; mais c'est la plus considérable que j'aie jamais vue, et c'était un spectacle des plus imposants et des plus magnifiques. Je pus être témoin de l'enthousiasme fanatique dont le peuple anglais était animé pour la personne *du Duc* ; car il n'y avait pas besoin d'ajouter son nom de Wellington : il y avait, comme toujours, plusieurs ducs en Angleterre à cette époque, mais lui c'était *Le Duc* (*The Duke*). Les troupes étaient magnifiques, et tous les bourgeois de Londres,

en voyant passer le duc de Wellington sur son superbe cheval, entouré de son état-major, ne se gênaient pas pour le mettre au-dessus d'Alexandre, de César, et surtout de Napoléon.

XXVII

DE LONDRES A QUÉBEC.

Le 13 de juillet 1846, après un séjour de quatorze jours dans le sein de l'immense métropole du Royaume-Uni, je quittai les bassins de Londres à bord de l'excellent navire *Le Montréal*, commandé par l'aimable autant qu'habile marin, M. le capitaine Forbes. Un bateau à vapeur nous remorqua jusqu'en dehors de la Tamise et nous laissa à quelque distance des côtes de la Manche.

A peine étions-nous arrivés dans ce chenal qui sépare l'Angleterre du continent, qu'un vent tempétueux s'éleva, lequel, avec des alternatives de calme et de redoublement de rage, nous retint trois semaines à louvoyer dans la Manche. Le *Saint-George* avait parcouru en deux jours l'espace que nous mîmes environ dix-huit journées à franchir.

On sait que la houle et la vague de la Manche sont sans égales sur toute l'étendue des mers pour la fatigue qu'elles font endurer aux navires. Ces trois semaines de pénible navigation avaient tellement secoué la charpente du *Montréal* qu'il se mit à faire de l'eau ; pendant toute la traversée, l'équipage, à son grand déplaisir souvent exprimé en termes de matelot anglais, eut à pomper plusieurs heures chaque jour.

Notre course à travers l'océan fut on ne peut plus heureuse. Le seul incident pénible qui se

présenta fut la mort d'un petit enfant appartenant à une famille d'émigrés très respectable. La douleur de ces compagnons de passage excita les sympathies de tout le monde à bord. C'est si triste la mort, et la sépulture qui la suit, sur mer !

Le 2 septembre, à sept heures du matin, oh ! je m'en souviens comme si c'était aujourd'hui, nous aperçûmes, en montant sur le pont, les côtes du district de Gaspé.

La patrie ! Après plus de sept ans d'exil, quelle émotion ! C'était quelque chose de si doux, de si enivrant, que je me prenais à me dire à moi-même :—Après tout, de pareilles jouissances ne sont pas trop cher achetées ! Si l'on ressent tant de joie à revenir dans la patrie terrestre, quelles ne seront donc pas les joies de ceux qui, après avoir mérité sur la terre, seront admis aux douceurs de la patrie céleste ?

Et je rêvais ainsi, contemplant à m'en fatiguer et le ciel et les eaux et les terres de mon pays. Ma joie paraissait telle à tous mes compagnons de voyage qu'ils en étaient émerveillés. Un passager, ancien major de l'armée anglaise, jouissait tellement de mon bonheur dans son bon cœur, qu'il m'invita à descendre dans la cabine où il avait, avec le capitaine, organisé une petite fête. On but à ma santé, au Canada tant aimé de ses enfants, et on me félicita de mon retour au foyer de mes ancêtres.

Ces émotions, si vives et si profondes, produisirent sur moi un effet singulier, que rien auparavant dans ma vie, si accidentée pendant les

neuf années alors dernières, n'avait pu produire à ce point ; je demeurai plus de deux fois vingt-quatre heures sans dormir.

De Gaspé, huit jours de navigation entre les deux superbes rives du plus beau fleuve du monde nous amenèrent dans le port de Québec, où nous jetâmes l'ancre le 10 septembre, qui était un dimanche, vers deux heures de l'après-midi.

Je descendis à terre presque immédiatement après notre arrivée, laissant à bord ma malle, du reste fort peu considérable. Je pris une calèche sur la place et je me fis conduire à un hôtel canadien. Les plus petites choses ont leur signification dans de semblables situations : je ne saurais exprimer, par exemple, l'effet qu'eut sur moi la vue de cette calèche et l'impression que je ressentis quand j'entendis parler français autour de moi, et que je perçus, surtout, ces simples mots que le cocher adressa à son cheval :—“ *Marche donc.* ” Un éclair traversa ma pensée, et l'image de Long-Bottom s'offrit à mon esprit comme contraste. Il me semblait entendre, en opposition aux mots de commandement que mon cocher adressait à son cheval canadien, les mots si rudes à nos langues et à nos oreilles, que nous adressions à nos associés de travail, les bœufs australiens :—“ *Hi! Dji!* ” C'est ainsi, que pour nous confondre et nous humilier, sans doute, Dieu permet que ces idées triviales viennent s'offrir à notre pauvre cerveau, souvent dans les moments les plus solennels. Qui n'a pas éprouvé cela plusieurs fois dans sa vie ?

XXVIII

LE PAYS ENFIN.

Je ne sais pas qui répandit le bruit qu'un exilé canadien venait d'arriver des terres australes ; mais, à chaque instant, je recevais la visite de quelque citoyen de Québec (où je ne connaissais à peu près personne) qui venait me féliciter de mon retour, me souhaiter la bienvenue, et me demander des nouvelles de nos compatriotes restés en exil. On ne savait que faire pour me plaire et me prouver combien on était heureux de me voir revenir sain et sauf après tant de misères et une si longue absence. Plusieurs m'invitaient à me rendre chez eux, et m'offraient l'hospitalité de la famille ; mais, avant que j'eusse répondu à pareille invitation, un autre visiteur arrivait : alors je remerciais, me défendant sur les devoirs que j'avais à remplir envers une population qui me recevait si cordialement.—Eh bien ! demain, me disait-on alors. Et pourquoi ne passeriez-vous pas quelques jours à Québec ?... Enfin, tout ce que l'intérêt le plus vif et la cordialité la plus grande peuvent suggérer.

Mais, j'avais hâte de voir mes parents, dont même en ce moment j'ignorais le sort. Je m'empressai de régler toutes mes affaires le lendemain, et, dans l'après-midi même, je m'embar-

quai sur le bateau à vapeur de la ligne de Québec à Montréal.

Je viens de dire que j'ignorais le sort de mes vieux parents; en effet, je ne savais pas s'ils vivaient encore, n'ayant pas reçu de nouvelles d'eux à l'étranger, et n'ayant pu en avoir à Québec, où ils n'étaient point connus. C'était donc le cœur plein d'une joie mêlée d'anxiété que je remontais le cours du Saint-Laurent pour regagner le toit paternel! Je ne dormis pas de la nuit, que je passai à marcher sur le pont par un temps magnifique; des milliers d'étoiles brillaient au firmament, et la température était d'une tiédeur délicieuse.

En arrivant à Montréal je reçus des nouvelles heureuses de mes parents: ils m'attendaient de jour en jour, avertis qu'ils avaient été par M. Fabre. Lui-même avait reçu une lettre de M. Roebuck, apportée par le paquet de la malle d'Angleterre à New-York, lequel nous avait devancé de près de trois semaines.

Désirant me rendre immédiatement dans ma paroisse, située à vingt lieues de Montréal, je me mis de suite en frais de remplir un devoir sacré pour moi, celui de demander au peuple canadien de pourvoir au retour de mes compagnons restés en exil. J'étais occupé à écrire une communication sur ce sujet, lorsque je reçus la visite de M. Duvernay, propriétaire du journal *la Minerve*. M. Duvernay était accompagné de M. LePailleur, un de mes compagnons d'exil déjà au pays depuis près de deux ans.

Nulle visite ne pouvait arriver plus à propos ; car on sait avec quel zèle et quel dévouement M. Ludger Duvernay a servi la cause des exilés de 1838. Je lui fis part de suite du sujet de la communication que j'étais occupé à écrire quand il était entré. Il me répondit que la chose était faite ; que les souscriptions prélevées dans toutes les paroisses et villes du Bas-Canada, et alors intégralement payées entre les mains du trésorier-général de l'*Association de la délivrance*, M. Fabre, étaient amplement suffisantes.

Nous allâmes ensemble chez M. Fabre, qui me reçut avec bienveillance et urbanité, et à la mémoire duquel j'ai des obligations toutes particulières. Il me dit que le fonds de secours pouvait suffire à toutes les dépenses ; mais qu'on avait éprouvé des mécomptes dans les moyens tentés pour transmettre ces valeurs en Australie. J'indiquai à M. Fabre les moyens que mon expérience des affaires en la Nouvelle-Galles du Sud me suggérait.

Qu'on me pardonne d'intervertir ici l'ordre chronologique des événements, pour constater le retour de mes compagnons d'exil et signaler un acte de générosité que la justice veut qu'on ne passe pas sous silence. Quinze ou seize mois après le jour où je m'étais rencontré avec MM. Duvernay et Fabre, tous mes compagnons d'exil étaient de retour au pays, à l'exception d'un seul, Joseph Marceau, qui, s'étant marié à Sydney, ne voulut pas ou ne put pas revenir.

Partis cinquante-huit, près de neuf ans après nous étions cinquante-cinq de retour.

Trois des treize exilés laissés derrière moi à Sydney sont arrivés plus tôt que les autres, et voici comment. Immédiatement à la suite de mes communications avec M. Roebuck et de mon entrevue avec M. Graham à Londres, je m'étais empressé d'écrire à l'un de mes compagnons, M. le capitaine Morin, pour l'informer, lui, et, par son entremise, tous les autres exilés canadiens, que certaines sommes étaient déposées à leur service à Londres; je leur promettais, de plus, de faire, à mon arrivée au Canada, toutes les démarches possibles pour obtenir la somme nécessaire à leur délivrance. Je les engageais donc à chercher qui voudrait leur avancer les moyens de revenir en Angleterre, sur la certitude que là ils trouveraient les moyens de payer ces avances, et je leur donnais le nom et l'adresse de M. Graham, dépositaire des souscriptions du Canada.

La Providence voulut qu'un Anglais généreux se trouvât avec mon compatriote, lorsqu'il reçut cette lettre de moi. Ce monsieur, dont j'ignore le nom, dit alors à mon ami, que, sur la foi de ma lettre, il avancerait les sommes nécessaires pour payer le passage de trois exilés jusqu'à Londres, où on lui remettrait ses déboursés sur les sommes déposées entre les mains de M. Graham. En effet, l'ami à qui j'avais écrit, M. Morin, et deux de ses compagnons, MM. Morin, fils, et Rémi Pinsonneault, revin-

rent de suite en Angleterre avec leur généreux protecteur qui, lui aussi, abandonnait la Nouvelle-Galles du Sud, comme le firent beaucoup de négociants à cette époque.

Comme je ne pouvais partir le jour même de mon arrivée à Montréal pour Saint-Policarpe, lieu de résidence de mes bons parents, je profitai du temps pour aller remercier M. Lafontaine de la grande part qu'il avait prise aux démarches faites par nos compatriotes, pour obtenir l'amnistie qui nous permettait de nous réunir en notre cher Canada.

Le lendemain matin, je m'embarquai sur le bateau à vapeur allant aux Cèdres. Nous éprouvâmes des retards dans le passage du canal de Beauharnais, en sorte que je n'arrivai à la maison paternelle que la nuit sur les deux heures. Naturellement tout le monde était au lit, lorsque je frappai à cette porte que j'avais franchie tant de fois, que je n'avais pas vue s'ouvrir depuis huit ans, et derrière laquelle s'abritaient les auteurs de mes jours.

XXIX

LE TOIT PATERNEL.

Lecteur de mes notes, mettez-vous à ma place ; imaginez que c'est vous qui vous tenez debout sur ce seuil, dans l'attente, et vous comprendrez ce qui devait se passer en moi.

Je n'attendis pas longtemps, je vous assure, et je n'eus pas la peine de répéter deux fois les mots :— "C'est moi !" adressés à mes parents ; car ils se précipitaient vers la porte :

—C'est Xavier ! criait ma mère, c'est Xavier !

—C'est lui, répétait mon père, c'est lui !

—C'est lui, c'est Xavier ! redisait tout le monde dans la maison.

Mes tendres parents se jetèrent à mon cou, en disant :—Oui, oui, c'est notre cher enfant !

Le premier moment d'effusion passé, je me mis à genoux devant mon père et lui demandai sa bénédiction, qu'il m'accorda avec tendresse ; puis, tous, nous remerciâmes le Bon Dieu de mon heureux retour.

C'était le matin du 14 septembre 1846.

Ah ! je retrouvai bien, à mon retour au pays, les mœurs canadiennes, les douces et bonnes mœurs de nos aïeux. Aussi terminerai-je ces notes par un trait qui peint parfaitement la vie paroissiale de nos campagnes, laquelle offrait en ce moment pour moi un si frappant et si consolant contraste avec les habitudes des populations avec lesquelles je m'étais trouvé en contact

depuis huit années ; trait qui réduit en action ce sentiment de bon voisinage, qui fait que ceux que la Providence a appelés à vivre près les uns des autres, sur le même coin de terre, se regardent comme les membres d'une même famille, selon ce que dit le vieil adage canadien : " Qu'est-ce qu'on a de plus cher après ses parents, si ce n'est son voisin. "

Je n'étais pas présent dans les maisons du voisinage ; mais je sais si bien ce qui s'y est passé que je suis certain de le raconter exactement.

Les vieux, qui, comme on sait, se lèvent souvent la nuit chez les cultivateurs pour fumer leur pipe *à la porte du poêle*, les vieux, dans les maisons voisines de celle de mon père, en apercevant le mouvement des lumières chez nous, à cette heure, et sachant que j'étais attendu de moment en moment, s'étaient dit : —Tiens, Xavier Prieur est de retour de l'exil ! Voilà donc des gens heureux !

Puis les vieux avaient réveillé *les garçons donataires et les brus*, en leur disant :

—Dites donc, il faut que Xavier soit arrivé, il n'y a pas beaucoup de temps, c'est un va-et-vient de chandelles chez les Prieur.

Et tout le monde s'était levé à plusieurs arpents à la ronde.

—Faut aller le voir, disaient les hommes, en laissant leur lit et en s'habillant.

—Ça pourrait peut-être les déranger, répliquaient avec hésitation les femmes.

—Par exemple, est-ce qu'on déränge des

voisins et des amis, quand on va se réjouir avec eux sur le retour d'un enfant absent depuis tant d'années ? Allons donc.

On partit donc ; et on frappait aux fenêtres sur la route, en criant :

—Xavier Prieur est arrivé ! Est-ce que vous ne venez pas le voir, vous autres ? de crainte que les occupants ne fussent pas au fait de la nouvelle.

Une demi-heure après le moment où j'avais franchi le seuil paternel, un grand nombre de voisins étaient réunis chez mon père : peu d'instants après, arrivaient les bonnes voisines, timides et frileuses, la tête et les épaules enveloppées de leurs grands châles de laine.

Je serrai avec effusion la main à tout ce brave monde d'amis ; et, tous ensemble, nous tinmes conversation jusqu'à cinq heures du matin.

—C'est rien que le commencement de ce que vous avez à nous conter, me dirent alors nos voisins, mais le reste sera pour une autre fois ; car vous avez besoin de repos.

J'embrassai de nouveau mes parents ; et, en me retirant dans le *cabinet* où mon lit était préparé depuis plusieurs jours, je me dis avec un sentiment de bonheur indescriptible :

—Oui, me voilà tout de bon revenu d'Australie !

C'est bien ici mon Canada, ma paroisse natale ; j'y retrouve mes parents, les amis de mon enfance et de ma jeunesse. O Dieu plein de bonté, soyez béni !

TABLE DES MATIÈRES.

UN MOT D'INTRODUCTION.	5
I.—Entrée en campagne	9
II.—Durant et après le combat	21
III.—Proscrit et fugitif	29
IV.—Prisonnier	39
V.—Le procès	51
VI.—Les condamnés	59
VII.—Les états de souffrance	77
VIII.—Le voyage des déportés	91
IX.—Une relâche	117
X.—A travers les deux grands océans .	121
XI.—Hobart-town et un digne militaire.	125
XII.—Sidney et Mgr l'évêque de Sidney.	129
XIII.—Inspection et débarquement . .	135
XIV.—Long-Bottom et la vie que nous y menons	139
XV.—Une aventure et ses suites . . .	152
XVI.—Un chapitre qui commence et finit par la mort	158
XVII.—Comment je devins confiseur . .	164
XVIII.—En quête d'une situation . . .	170

XIX.—Je deviens jardinier	175
XX.—Le chantier canadien	180
XXI.—Comment par accident je devins fabricant de chandelles ou à peu près	191
XXII.—Successivement garçon de ferme et petit marchand	196
XXIII.—Les premiers pardons et les pre- miers retours	203
XXIV.—Une âme généreuse	210
XXV.—Le voyage de retour	215
XXVI.—A Londres	223
XXVII.—De Londres à Québec	228
XXVIII.—Le pays enfin	231
XXIX.—Le toit paternel	236

FIN.